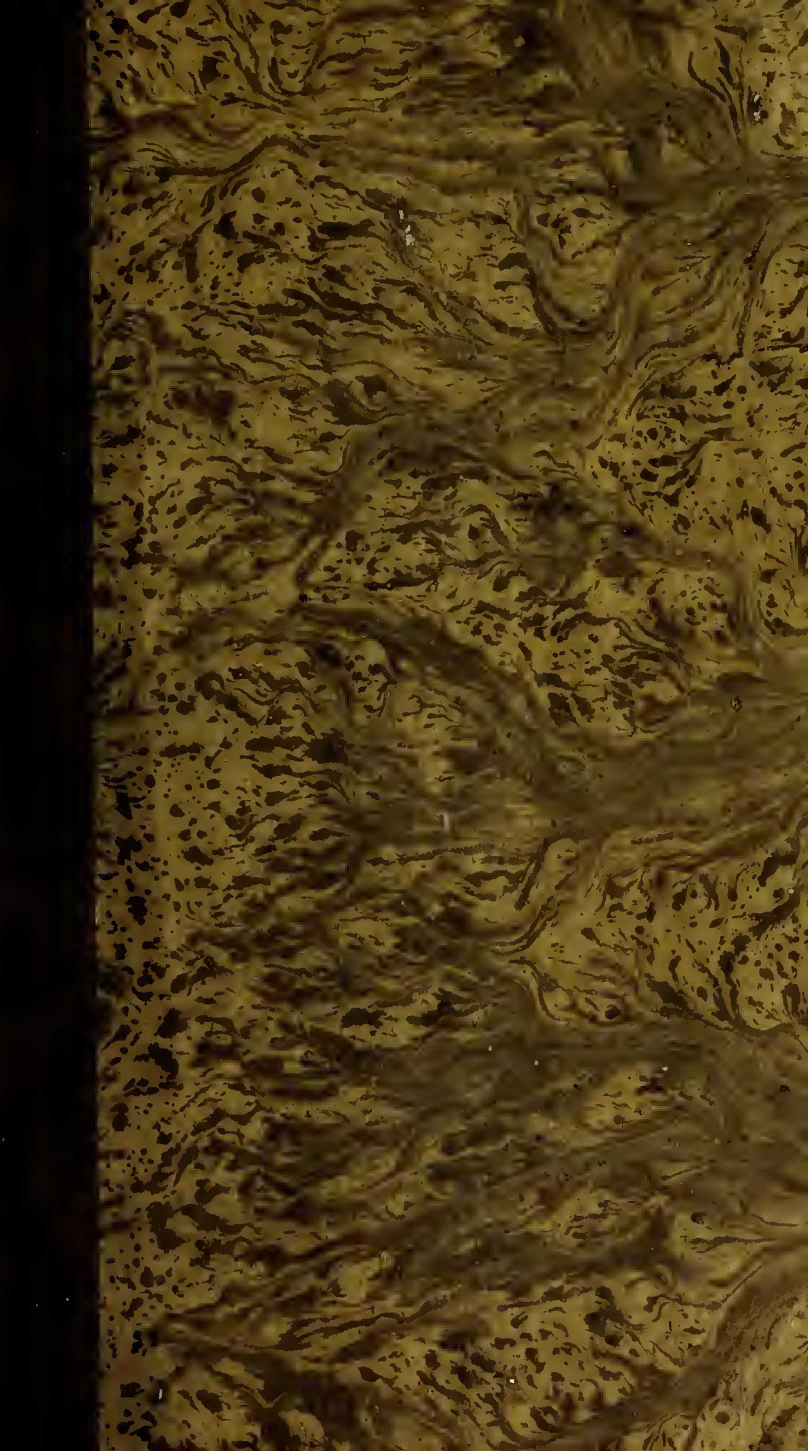
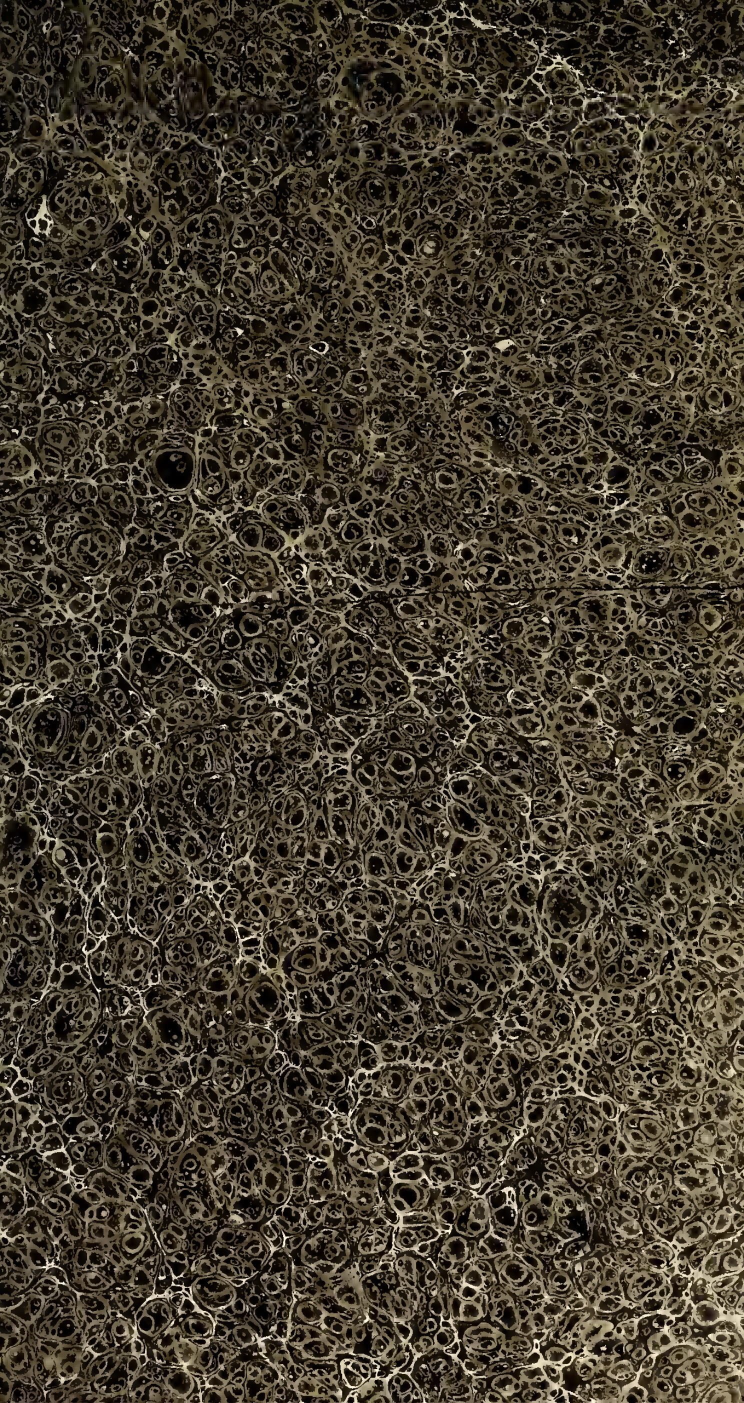






M

ÉTUDES

SUR

L'ALGÉRIE.

Imprimerie de Pollet et Comp^e^,
passage Lemoine (Vassal).

ÉTUDES
MORALES, ÉCONOMIQUES ET POLITIQUES
SUR
L'ALGÉRIE.

Série première.

DÉMONSTRATION
DE L'INCOMPATIBILITÉ DU RÉGIME MILITAIRE
AVEC LA FORMATION D'UN ÉTABLISSEMENT COLONIAL EN AFRIQUE.

Par F. M. Barthélemy,
Propriétaire à Alger.

Peu nous importe que le gouverneur ait nom Valée, Clausel ou Bugeaud, s'il n'est que l'instrument d'un système, si le proconsul d'Afrique est avant tout un général d'armée.

PARIS.

CHEZ LEDOYEN, LIBRAIRE,
Palais-Royal, galerie d'Orléans, 31.

1840.

AVERTISSEMENT.

La question d'Alger renferme tant d'éléments, elle est si compréhensive et si complexe, que vingt volumes fourniraient un cadre insuffisant à qui entreprendrait de la traiter dans toute son étendue. Beaucoup de bons livres ont été publiés à cette occasion; bien d'autres les suivront, car la matière est loin d'être épuisée. Cependant, il nous a semblé que ces écrits étaient tous plus ou moins défectueux, en ce sens qu'ils avaient admis, comme constant, un fait dont la réalité est au moins douteuse, à savoir l'existence d'un établissement colonial en Afrique. Les orateurs et les publicistes, basant leur argumentation sur des documents incomplets, ont parlé pour ou contre la colonie d'Alger avant de s'être bien assurés s'il existe une colonie, c'est-à-dire un corps de société civile en Algérie, si le pouvoir a voulu d'une colonie dans ce pays. C'est pourtant autour de ce chef que se pressent et tournent, comme dans un cercle vicieux, les difficultés sans nombre qui embarrassent la question algérienne. Les discussions manqueront nécessairement de portée logique aussi

longtemps que ce point capital restera indécis, car le mode ne vaut que par sa substance.

Cette production a donc été conçue dans la pensée de ramener à son principe une question qui n'a été ni résolue ni même agitée, en appelant à l'examen de ce thème fondamental l'opinion publique, mal édifiée jusqu'à ce jour par des renseignements inexacts, égarée aux trompeuses lueurs d'une certitude qui n'a nullement l'autorité de l'évidence. C'est pour éveiller l'attention de nos concitoyens de France sur ce sujet important, que nous avons cherché à montrer l'Algérie telle que nous la voyons, c'est-à-dire, dépouillée des oripeaux dont l'affublent les rapports officiels, et dans sa triste nudité, sous laquelle elle nous apparaît après un séjour de huit ans à Alger. Nous espérons que la presse cessera d'envisager les affaires d'Afrique comme le frivole accessoire d'un débat de porte-feuille, pour en faire le texte de ses plus sérieuses réflexions. Il est bon que la France s'enquière de ce qui a été fait en vue des intérêts nationaux dans ce pays. Il n'est pas mal que les contribuables prennent la liberté grande de demander à quelle fin sont exigés d'eux les sacrifices en hommes et en argent que leur impose un budget dont le chiffre croît chaque année précisément en raison inverse de la somme des résultats, et qui est voté par lassitude bien plus que par conviction.

L'expédition de 1830 fut le fruit d'une pensée généreuse ; elle eut pour effet immédiat de détruire la piraterie et d'abolir l'esclavage des chrétiens sur cette côte, éternelle épouvante des nations civilisées, en même temps qu'elle assura à la France la possession incontestée d'un vaste et

fertile territoire, à deux journées de nos grands ports du midi. La France a conçu et exécuté seule une entreprise que l'humanité et la politique osaient à peine espérer, il n'y a pas soixante ans, du concours de toutes les puissances de l'Europe. Jamais fait d'armes ne rayonna d'une gloire plus pure; jamais conquête ne fut plus légitime.

Ce que la restauration eût fait de l'Algérie, personne ne peut le dire. On sait, toutefois, que ce gouvernement a eu ses jours de grandeur, et il est constant que la volonté de conserver est explicitement formulée dans les actes et dans les rapports du général en chef, dès les premiers jours de la prise d'Alger. Ce que ce pays est devenu dans les mains d'un gouvernement qui se disait plus national, plus courageux et surtout plus habile, hélas! tout le monde le voit.

Lorsque le drapeau de Marengo eut été substitué au drapeau de Fontenoy, les agents de l'administration nouvelle, envoyés sans doute pour consolider l'œuvre des conquérants, trouvèrent

le pays en pleine paix. Depuis la prise de la capitale, pas un coup de fusil n'avait été tiré dans la partie de l'ancienne régence occupée par les troupes françaises. Les Arabes, dont les bandes armées couvraient la campagne, harcelaient sans cesse les colonnes et avaient repris leurs habitudes pacifiques; tous les jours, on les voyait en foule conduire à la ville et vers les camps leurs bêtes de somme chargées de denrées. Des communications régulières, fondées sur un intérêt réciproque et maintenues par l'équité des transactions, s'étaient formées entre les indigènes et les Français. Pourquoi se sont-elles sitôt rompues? Par quelle fatalité des haines furieuses ont-elles succédé à des sentiments qui, sans avoir encore le caractère d'une bienveillance mutuelle, n'avaient pourtant plus rien d'hostile, et conduisaient, comme par instinct, à un rapprochement durable que l'intérêt commun eût cimenté? Quelles passions désordonnées ont allumé et entretenu le feu de la guerre dans ces malheureuses contrées? Enfin, sur qui doivent retomber la

responsabilité du sang versé, le blâme du budget gaspillé et le déshonneur des inspirations funestes qui ont étouffé tant de germes de prospérité impatients d'éclore?

Du 14 juin au 3 juillet, c'est-à-dire en moins de vingt jours, trente mille hommes ont suffi à l'œuvre de la conquête et de la pacification; les frais de l'expédition ont été largement compensés par l'or trouvé à la Casbah, par la valeur du matériel entassé dans les forts; un immense résultat humanitaire a couronné le succès des armes françaises. Et voilà qu'au bout de dix longues années, après une effroyable consommation d'hommes et d'argent, on demande soixante mille soldats et des millions sans nombre, pour pouvoir conserver quelques chétives stations sur le littoral, pour garder la mince portion de territoire qui gît entre la ville d'Alger et le pied du Petit-Atlas; voilà que la piraterie reparaît menaçante sur les eaux naguère affranchies de la Méditerranée.

Une telle situation n'est pas normale, n'est

pas naturelle ; elle montre clairement qu'un mauvais vouloir constant, ou une erreur opiniâtre, est resté au fond de la pensée de ceux qui ont pu influer sur les destinées de ce pays. Nous ne nous permettrons pas de décider entre ces deux conclusions : l'une et l'autre se déduisent également de l'exposé des faits et du tableau des résultats. Nous présenterons ici nos réflexions sur ce sujet aux hommes honnêtes qui se sont trompés, comme à ceux dont la conduite serait moins excusable; car le moment est venu d'éclairer la bonne foi, d'arracher le masque à l'hypocrisie, et de dévoiler toute la vérité à cette noble France qui prodigue, depuis tant d'années, le sang de ses enfants et l'or de ses contribuables, sans aucun dédommagement de gloire présente ni d'intérêt à venir.

La possession de l'Algérie par la France est un événement accompli; c'est un fait placé désormais en dehors de toute éventualité. Aujourd'hui, il ne peut s'élever de discussions que sur la nature et l'emploi des moyens nécessaires pour tirer de

cette conquête un parti profitable, tant sous le point de vue général des combinaisons politiques, que sous le rapport des avantages matériels et moraux auxquels une grande nation a le droit de prétendre, en retour des sacrifices qui lui sont imposés.

Alger, au dire de certains hommes, est un legs funeste de la restauration; c'est une plaie pour la France. Oui, sans doute, c'est une plaie, et une plaie qui s'envenime tous les jours; mais cet héritage, c'est votre malhabileté qui l'a rendu ruineux; cette plaie, ce sont vos irrésolutions, et peut-être quelque chose de pis, qui l'ont ouverte. Encore quelques années d'un pareil système d'administration, et la France, appauvrie, découragée, maudirait le jour où son pavillon se déploya avec tant de gloire sur ce repaire de forbans, où la Providence lui jeta dans les mains une des plus merveilleuses largesses qu'elle ait jamais faites à aucune nation. Est-ce là ce que vous voulez?

Pourtant il n'en sera pas ainsi. Des fautes in-

concevables, pour ne rien dire de plus, accumulées depuis dix ans, ont bien pu neutraliser jusqu'à présent les principes de fécondité si largement départis au sol de l'Algérie; mais l'erreur n'a qu'un temps, et il y a dans la mauvaise foi elle-même une certaine clairvoyance qui lui découvre les dangers de l'obstination.

La question d'abandon étant irrévocablement écartée, ou n'osant plus se produire, il reste à examiner ce que le pouvoir a fait en Algérie, et à lui demander quelles sont ses vues d'avenir à l'égard de ce pays. Veut-on se borner à occuper militairement l'Algérie, dans un périmètre plus ou moins restreint, en subordonnant la conservation du pays aux chances des éventualités que la politique européenne peut, d'un jour à l'autre, faire jaillir de la profondeur de ses abîmes; de telle sorte qu'une armée entretenue à grands frais ne laisserait aucune trace de son séjour en Afrique, si, après vingt ans, un événement quelconque obligeait la France à rallier ses forces pour la défense de son propre territoire? ou songera-t-on

enfin à tirer parti des ressources qu'on a sous la main, et à jeter, comme on l'a dit si pompeusement, les fondements d'un nouvel empire? En d'autres termes, fera-t-on d'Alger un point stratégique, un cantonnement de troupes avec son quartier-général doré et ses hôpitaux indigents, ou y verrons-nous le berceau d'une colonie?

Ces deux systèmes sont en présence; mais observons bien qu'ils s'excluent l'un l'autre. L'occupation, proprement dite, est l'exercice du régime militaire dans la plénitude de son développement. Or, le pouvoir militaire est de sa nature jaloux, impérieux, brutal; il ne peut souffrir ni partage, ni modification; il exige de ceux qui lui sont subordonnés l'abnégation de toute intelligence individuelle; il marche à son but par la ruine ou l'intimidation des intérêts sociaux. Ce régime est incapable de fonder, parce qu'il ne saurait porter ses vues au-delà d'un campement. La colonisation, au contraire, est la formation d'une société intelligente et stable, qui grandit à l'ombre de la loi et se fortifie par la réunion de

tous les intérêts compris dans le triple faisceau de l'agriculture, du commerce, de l'industrie. Le premier a régné sans contrôle en Algérie, depuis que ce pays appartient à la France, ou, plutôt, c'est la continuation, avec grand renfort de despotisme, de l'ancien gouvernement du pacha. C'est un système stérile, corrosif, qui épuise sans jamais produire, et qui, de victoire en victoire, a ramené les limites de l'Afrique française au pied des broussailles du Massif. On le dit en faveur auprès des aides-de-camp et des familiers du château, ainsi que chez messieurs du ministère de la guerre, dispensateurs souverains du budget de l'Algérie. Le second s'avance encouragé par la voix de l'opinion générale et soutenu par l'instinct de l'intérêt national. Il renferme tous les éléments de grandeur, de force, de richesse et de durée; à lui seul a été donnée la puissance de créer et de conserver.

Pour édifier l'opinion publique sur la valeur matérielle et morale de ces deux systèmes, il convient de les mettre en regard, afin de les

examiner dans leur principe et dans leur portée.

Nos raisonnements jetteront du jour sur la marche des faits; les faits, à leur tour, prêteront l'appui de leur force à nos déductions. Les désastres de la guerre présente ont été l'occasion et non la cause de cet écrit; seulement ils lui ont donné raison; car, quelques mois auparavant, il y avait à peine assez des cent bras du télégraphe et de toutes les trompettes de la presse ministérielle, pour annoncer à la France les résultats merveilleux de l'organisation prétendue coloniale, élaborée on ne sait où. Écrivant sans haine et sans crainte, et n'ayant à cœur que le bien du pays, nous laisserons de côté les questions irritantes de personnes, autant qu'il sera possible, toutefois, de les dégager du réseau de l'argumentation, pour n'envisager que les choses; car nous avons la conviction que l'homme le plus habile et le mieux intentionné ne peut rien, lorsque des conditions extérieures enchaînent ou forcent fatalement sa détermination. Peu nous importe donc que le

gouverneur ait nom Valée, Clauzel ou Bugeaud, s'il n'est que l'instrument d'un système, si, enfin, le proconsul d'Afrique est avant tout un général d'armée.

Ce livre comprend deux sections principales, subdivisées en autant de chapitres que chacune d'elles présente de faces à considérer. Ainsi, la question de l'occupation contient l'examen de l'attitude et de l'action du régime militaire dans ses rapports avec les populations indigènes; d'où ressort cette démonstration, que la guerre restera l'état permanent de l'Algérie, par suite de la double impuissance où est ce régime d'exterminer les Arabes ou de vivre en paix avec eux. Ce point établi, nous rechercherons dans quelles vues présumées ce système a été exclusivement maintenu en Afrique. Nous ferons connaître dans quel but probable d'intérêt personnel les hommes du pouvoir tendent à perpétuer en Afrique l'existence d'un régime subversif de toute institution sociale. Nous passerons de là à l'exposé de ce système, considéré dans son

application aux choses de l'ordre administratif. Nous discuterons ensuite la question des deux modes d'occupation, en subordonnant notre préférence pour l'un ou pour l'autre à l'intérêt général de la France, comme puissance européenne, non moins qu'à l'avantage particulier de la colonie. Cet examen sera précédé d'un coup d'œil sur la situation stratégique de l'Algérie au commencement de 1840.

Puis, abordant la seconde question, nous jetterons un coup d'œil sur ce qui a été fait par les particuliers et par le gouvernement, pour assurer le succès de la colonisation. Nous suivrons pas à pas l'administration dans sa marche; nous mettrons à nu son système, afin que chacun puisse juger si elle s'est montrée franchement favorable ou insidieusement contraire à la formation d'un corps de société civile, qui seul peut donner à l'Algérie un caractère de stabilité et mettre un terme aux sacrifices de la mère-patrie. Enfin, du tableau de la situation actuelle, nous conclurons l'incompatibilité du régime mi-

litaire avec l'existence d'un établissement colonial, aussi longtemps que le principe intelligent sera dominé et comprimé par la force brutale, c'est-à-dire tant que le sabre ne sera pas ramené à n'être que l'auxiliaire de l'élément rationel. Nous terminerons en indiquant approximativement sur quelle base pourrait être fondé un bon système d'organisation coloniale.

SECTION PREMIÈRE.

De l'Occupation.

CHAPITRE I.

Examen de l'attitude et de l'action du régime militaire dans ses rapports avec les populations indigènes.

Quand les Français mirent le pied en Afrique, ils trouvèrent dans cette contrée deux races principales, bien distinctes d'origine et de mœurs, quoique unies par les liens d'une commune religion. C'étaient les Turcs et les Arabes. Les premiers, regardés comme les maîtres du

pays depuis le XVIe siècle, s'étaient fixés dans les villes de la côte, d'où ils infestaient la Méditerranée; ils occupaient en outre quelques points dans les terres; mais leur domination n'était pas reconnue dans tout le territoire de la Barbarie; contestée dans plusieurs lieux, ouvertement rejetée dans d'autres, elle ne s'étendait guère, en général, au-delà du rayon de leurs forteresses. L'intérieur du pays était habité par les Arabes, postérité des anciens conquérants de l'Afrique. Sans contact d'aucun genre avec les nations civilisées, ils avaient conservé dans leur pureté originelle les mœurs, le mode de gouvernement, enfin le genre de vie des peuplades du Nedjd. Suivant la coutume traditionnelle des races de l'Orient, les Arabes ont toujours vécu partagés en tribus ou grandes familles, agissant avec une indépendance plus ou moins absolue les unes des autres, et formant dans le cadre de leur individualité respective une sorte de petit état, sous la direction d'un cheïkh ou ancien. Ce mode d'institutions sociales est le type du gouvernement patriarchal; il remonte à la plus haute antiquité. Cependant, malgré cet état d'isolement et de liberté réciproque, les tribus ne laissent pas de délibérer en commun, par le moyen de délégués envoyés au conseil public, lorsqu'il s'agit d'affaires qui concernent collectivement un certain nombre d'entre elles, ou qui

intéressent l'ensemble de la nation. De là, des confédérations temporaires, soit pour réprimer les envahissements d'une tribu ambitieuse et puissante, soit pour s'opposer aux entreprises d'un ennemi extérieur. On conçoit, du reste, que rien n'a dû changer pour ces peuples, parce qu'ils sont restés sans communication avec les foyers intellectuels, qui résultent de la mise en commun des lumières individuelles dans les grandes et permanentes réunions d'hommes. Les Arabes de l'Algérie peuvent être regardés comme un peuple entièrement neuf. L'élan que la religion de Mohammed imprima à leurs pères fit, des nomades du Nedjd, des conquérants invincibles; mais ils ne tardèrent pas à revenir au système de vie dans lequel les entraînaient la pente de leurs goûts et la nature de leurs habitudes héréditaires; ils s'établirent dans les contrées qu'ils avaient envahies. Là, ils redevinrent pasteurs et se firent laboureurs, mais laboureurs ambulants. Leur race s'est conservée pure.

Après que quelques coups de canon eurent fait raison à la France de l'insolence des Turcs, l'armée conquérante se trouva face à face avec les Arabes. Ceux-ci, soulevés par les beys, au nom de la religion menacée et du territoire attaqué, n'avaient donné que mollement, indifférents qu'ils s'étaient montrés aux suites d'une querelle qui ne les touchait en rien. Lorsqu'ils

virent que les Français n'étaient point un peuple exterminateur, comme on les leur avait dépeints, ils conçurent de l'admiration pour nos braves troupes et prirent bien vite à leur égard des dispositions pacifiques. Ainsi donc, la paix, ou, si l'on veut, l'absence de guerre, favorisait merveilleusement l'établissement des Français sur le territoire de l'ancienne régence, où, sous les auspices d'une administration intègre et éclairée, on eût vu naître une colonie qui, déjà adulte, prêterait aujourd'hui le secours de sa force à la mère-patrie, au lieu de l'épuiser sans terme et sans mesure. Avec la seule habileté qui naît de l'esprit de justice, avec une politique de probité, nous nous fussions acquis la confiance des Arabes; un avantage réciproque, résultant de ces relations que le temps eût rendues de plus en plus amicales, aurait été le garant de la perpétuité du bon accord; alors l'humanité, aujourd'hui éplorée, eût souri en voyant se renouveler sur la terre d'Afrique le noble spectacle que Guillaume Penn avait donné aux solitudes du Nouveau-Monde.

Ceci n'est pas une utopie, ce n'est point une frivole hypothèse bâtie après coup dans les méditations du cabinet. Qu'on veuille bien relire tout ce qui a été publié sur la campagne de 1830, on y trouvera la preuve la plus authentique de la solidité de notre raisonnement. Pourquoi tant et

de si précieux avantages ont-ils été perdus pour la France ? Nous croyons pouvoir attribuer ce malheur à l'action combinée de deux causes, savoir : l'inexactitude des renseignements, le défaut de données positives sur l'état réel de l'Algérie avant notre arrivée, et plus encore l'instinct meurtrier du régime militaire.

Quand on jette un coup d'œil sur l'origine et la liaison des événements qui s'agitent en Afrique, on ne conçoit pas comment a pu pénétrer dans l'esprit des hommes d'état cette pensée, que la possession de quelques points fortifiés de la côte assurait la légitimité des droits de la France sur les habitants de l'intérieur, par cela que le triomphe de ses armes devait avoir pour effet de substituer la souveraineté de notre patrie à la souveraineté des Turcs. Mais cette souveraineté des Ottomans, sur quel titre se fondait-elle ? comment l'exercice en était-il réglé à l'époque de 1830 ? Ces prétendus dominateurs de l'Afrique restaient confinés dans leurs citadelles ; et, lorsqu'ils en sortaient, ce n'était qu'avec des forces suffisantes pour commander une soumission temporaire dans le rayon de leur course, car on sait qu'ils se faisaient obéir là seulement où ils étaient en personne. A l'époque de la levée des impôts, les trois beys ramassaient tout ce qui se trouvait de Turcs dans les villes de leurs gouvernements, et se mettaient en campagne pour

aller rançonner les tribus voisines du lieu de leur résidence. Absolus dans leurs capitales, ils n'avaient qu'une autorité limitée dans les villes un peu considérables, encore en était-il qui conservaient pleinement leur indépendance et étaient perpétuellement en guerre avec eux. La plupart des tribus indigènes de l'intérieur étaient toujours en armes contre le gouvernement algérien. C'étaient les plus forts qui extorquaient aux plus faibles; mais il arrivait aussi que, par un changement de rôle assez fréquent, les agresseurs, accueillis à coups de fusil, fuyaient en laissant sur la place une partie de leur butin. Bon nombre d'Européens se sont laissé abuser à ce sujet par les exagérations de quelques Turcs restés dans le pays, lesquels, pour donner une haute opinion de l'habileté de leur nation, ont haussé jusqu'aux limites extrêmes de l'hyperbole orientale l'éloge de leur mode de gouvernement à l'égard des Arabes. Croire qu'une poignée de janissaires turbulents, livrés au métier de pirates, et sans cesse occupés à faire et à défaire leurs deys, dictaient des lois, du haut de la Casbah, aux mille tribus qui parcourent la vaste étendue de la Barbarie, c'est un jugement qu'on ne sait comment qualifier. Cette illusion n'a pu être nourrie que par l'ambition des commandants militaires qui, ne connaissant, ne respirant que la guerre, ont voulu se donner de

l'importance et contenter leur entourage par des hostilités continuelles avec les Arabes.

Les indigènes étaient disposés à voir en nous des alliés, ou plutôt de riches consommateurs des denrées dont ils regorgeaient. Il s'était ainsi établi entre nous et eux une sorte de trève tacite, dont la durée était subordonnée à la continuation des avantages qui en résultaient pour chacun; et, comme les Arabes sont très-intéressés, on peut croire que leurs dispositions pacifiques eussent duré aussi longtemps que leur amour pour l'argent; mais ces sentiments ne pouvaient aller de prime abord jusqu'à la soumission envers un peuple étranger à leur sol et à leur religion. Aussi la surprise de ces nomades a-t-elle dû être grande lorsqu'une proclamation, rédigée à Paris, a fait connaître *à tous les Arabes, grands et petits,* qu'ils avaient un *sultan* de l'autre côté de la mer; qu'ils devaient soumission à son *khalif* résidant à Alger. Les Arabes ont protesté à coups de fusil contre cette prétention, qui leur semblait exorbitante, formulant à leur manière la maxime des anciens Scythes : *Alienigenam dominum pati nemo vult.* Ils se sont mis à obéir comme ils obéissaient aux Turcs, et notre position dans ce pays s'est trouvée la même que celle de nos devanciers, avec cette différence, toutefois, que ceux-ci n'avaient affaire, de loin en loin, qu'à quelques tribus isolées, tandis que les

commandants en chef ou gouverneurs-généraux de l'Algérie sont parvenus à soulever contre nous la masse entière de ces peuples, qui se sont confédérés par le besoin de repousser leurs attaques présentes et de s'opposer à leurs prétentions si imprudemment manifestées.

Nous avons dit au commencement de ce livre que la conquête de 1830 avait assuré à la France la possession incontestée d'un vaste et fertile territoire; nous devons préciser ici la signification que nous attachons à cette phrase, de peur qu'on ne donne à nos paroles une extension qui n'est point dans notre pensée, et qui semblerait impliquer contradiction avec l'opinion ici exprimée. Nous avertissons donc dès à présent que, par ces mots : *possession incontestée*, nous avons eu seulement en vue d'énoncer cette vérité, savoir : que l'établissement des Français en Afrique ne pouvait donner lieu à aucune opposition raisonnable de la part de la diplomatie européenne, si pointilleuse aujourd'hui. Nous n'avons jamais dit ni voulu faire entendre que la dépossession des anciens propriétaires dût être la conséquence ou la suite de notre victoire. Nous avons toujours pensé, au contraire, que les achats d'immeubles devaient être l'objet de transactions conclues à l'amiable entre les Français et les indigènes, en vertu des lois qui, chez tous les peuples, garantissent le droit de propriété. C'est,

au reste, d'après ce principe et ce mode que toutes les acquisitions de terres et de maisons ont été faites par les colons. Nous en parlerons plus explicitement dans la deuxième section. Nous continuons.

Depuis les derniers mois de 1830 jusqu'à ce jour, la guerre a été l'état habituel du pays; elle a promené ses torches de l'est à l'ouest, du nord au midi de l'Algérie. Toutes les ambitions militaires se sont ruées sur l'Afrique; les décorations et les grades y ont été jetés à pleines mains; une expédition a nécessité une autre expédition; chaque victoire a dû recommencer le lendemain, et toujours en augmentant la dépense en hommes et en argent, sans aucun résultat pour l'honneur ni pour l'intérêt de la France. Le despotisme des généraux, le pillage des tribus voisines d'Alger, les exécutions sanglantes qui, pour faire, disait-on, un exemple, confondaient dans le même châtiment les enfants et le père, l'innocent et le coupable, tout a exaspéré les populations indigènes; elles ont dû maudire en nous une race d'exterminateurs.

Parmi les personnages qui ont été investis du commandement suprême en Algérie, il ne s'en est pas rencontré un seul qui ait su comprendre qu'une nationalité large et vigoureuse, formée au sein des populations nomades, grandissait sous le feu même de nos agressions. Il s'est

trouvé dans les rangs subalternes quelques hommes à vues droites, à conscience honnête, ils ont été indignement repoussés; on a voulu épouvanter, par l'exemple de leur disgrace, quiconque oserait se permettre une parole de vérité sur les affaires d'Alger. L'Afrique, disait-on, est le seul champ de bataille que la politique européenne n'ait pas interdit à nos armes. C'est en quelque sorte le cratère par où doit s'échapper en lave brûlante la surabondance de l'ardeur belliqueuse qui bouillonne dans notre patrie. Insensés! ils croyaient marcher à la conquête d'une autre toison d'or, et voilà que leurs expéditions fécondes, il est vrai, en avantages personnels, ont eu pour effet inévitable d'aguerrir les indigènes et de les forcer à sortir de leur isolement séculaire, par la nécessité où ils se sont vus de sacrifier l'indépendance individuelle à la sûreté de tous. Et puis, quand un grand homme, né sous la tente des nomades, s'est montré à eux en leur disant : « Je suis le vengeur de mes frères, le représentant de la race arabe, c'est avec moi que vous compterez désormais, » ils n'ont pas senti que reconnaître publiquement sa suprématie sur toutes les tribus, c'était donner un corps à une pensée politique, c'était admettre l'existence d'une puissance nouvelle, qui bientôt se lèverait menaçante contre nous.

Pourtant il est vrai de dire que le fameux

traité de la Tafna, si fort incriminé depuis, n'a point créé le fait qu'il a admis, à savoir l'existence d'une nationalité arabe. Il eût fallu que le négociateur fût doué d'une faculté d'abstraction par trop puissante, pour nier la présence de dix mille cavaliers, rassemblés de cent tribus différentes sous les drapeaux de l'émir. Abd-el-Kader est le fils de vos œuvres; il est le résultat du système déplorable qui ruine la France depuis dix ans, sans profit pour l'Afrique. La fortune vous délivrerait de celui-là, que votre aveuglement en ferait bientôt surgir un autre. Cette persistance à suivre une voie funeste a confirmé cette opinion universellement accréditée depuis longtemps, que les Français ne sont ni heureux ni habiles en fait de colonisation. Cette dernière assertion ne nous semble cependant pas concluante, car nous croyons facile de démontrer que, jusqu'à ce jour, vous avez voulu guerroyer et non pas coloniser.

CHAPITRE II.

La guerre se perpétuera en Algérie aussi longtemps que ce pays restera placé sous le commandement absolu d'un général, parce qu'il est également impossible au régime militaire d'exterminer les Arabes et de vivre en paix avec eux.

Quand on parcourt l'histoire des colonies d'outre-mer, on voit que la création de ces établissements s'est opérée sous l'influence de circirconstances locales de nature diverse, suivant que les émigrants venaient prendre possession d'une côte déserte ou se fixer sur une terre habitée. Dans le premier cas, c'est le plus rare, en admettant la réunion de toutes les conditions favorables de territoire et de climat, la colonie n'a rencontré d'autres obstacles à son développement que ceux qui naissaient de l'insuffisance de ses ressources matérielles, ou des orages que les passions soulevaient dans son propre sein. Dans le second, elle s'est trouvée brusquement en contact avec des populations indigènes plus ou moins malveillantes, et alors elle a eu à choisir entre ces trois partis : l'asservissement ou l'extermination des anciens possesseurs, ou bien

l'alliance avec eux. Les Hollandais au Cap, les Espagnols au Mexique et au Pérou ont fait emploi du premier moyen à l'égard des Hottentots et des Indiens; les autres nations européennes se sont établies aux Antilles et dans la presque totalité de l'Amérique du Nord sur les ossements des Caraïbes et des tribus septentrionales. Le troisième principe a présidé à la constitution de la Pensylvanie ; l'exemple de sa prospérité, jamais interrompue, est l'argument le plus puissant en faveur d'une conduite également avouée par la justice et par une saine politique. Ce système nous semble le seul digne de notre siècle et d'un état chrétien. La France, qui marche si noblement à la tête des nations civilisées, est comptable de ses actes à l'humanité tout entière; elle doit au monde des leçons et des exemples; elle manquerait à sa vocation, elle se dégraderait, si elle se laissait aller à un appétit de carnage, dont les Barbares eux-mêmes rougiraient.

Si ces considérations, toutes dictées par le sentiment de l'honneur national, non moins que par l'appréciation exacte des véritables intérêts du pays, font peu d'impression sur l'esprit des hommes du pouvoir, qu'ils daignent au moins étudier le caractère des populations arabes, que les violences du régime militaire ont soulevées contre nous; qu'ils jettent un regard sur les tristes résultats d'une guerre de dix années,

dont rien ne peut faire pressentir le terme; qu'ils augurent de l'avenir par le passé : peut-être trouveront-ils que tout ce qui s'est fait administrativement en Algérie a été conduit en sens inverse de la raison. Il n'y a pas de honte à reconnaître qu'on s'est trompé; l'erreur est une des faiblesses de l'organisation humaine; l'obstination seule est méprisable.

En proposant à ceux qui dirigent les affaires de la France l'exemple de Guillaume Penn, nous ne prétendons pas en inférer qu'on puisse regarder comme possible une fusion entre les deux races, si différentes d'origine, de mœurs et de religion, qui se sont rencontrées en Afrique. Plus on examine la nature ainsi que la portée des institutions sociales et religieuses chez les peuples assujétis au joug du Coran, plus on voit se creuser et s'élargir l'abîme qui sépare moralement l'islamisme de la chrétienté. Mais le projet d'un rapprochement matériel entre les deux populations, fondé sur la nécessité de fouler ensemble la terre africaine, et maintenu par les lois d'une rigoureuse équité, un tel projet n'a assurément rien de chimérique; ce serait déjà un grand avantage pour la civilisation, un pas immense vers l'accomplissement de l'œuvre providentielle à laquelle notre patrie est aussi appelée, et dont il n'est pas même en son pouvoir de répudier la gloire.

Le gouvernement, et par ce mot nous entendons le cabinet tout entier, va donc avoir à se prononcer, car la situation actuelle de l'Algérie ne comporte ni lenteurs ni tergiversations. Il a le choix entre deux systèmes. Quant à celui de l'asservissement, il a pu réussir avec les Hottentots et les Indiens, populations stupides ou inermes; mais il ne saurait être l'objet d'un sérieux examen à l'égard des Arabes, peuple fier, fanatique, guerrier et jaloux à l'excès de sa liberté. Il reste donc à discuter la valeur, ou, si l'on veut, la possibilité d'exécution des deux autres, à savoir : l'extermination et l'alliance. Nous nous attacherons moins à faire ressortir les avantages du second qu'à démontrer l'impossibilité du premier, car toute conclusion est en raison des prémisses. Écoutez :

Les Arabes répandus dans l'intérieur de l'Algérie forment une population nombreuse, robuste, sobre, endurcie aux intempéries des saisons, habituée aux privations et aux fatigues, remplie de courage, d'énergie et d'amour de l'indépendance. Chez les Arabes, comme parmi tous les peuples sans établissements fixes, dont l'âpreté de mœurs et la rudesse native n'ont point été adoucies par le contact des arts, par le frottement du commerce, la guerre est l'état naturel. Pour les nations policées, la guerre est une situation violente, un temps de crise qui ne

peut se prolonger sans péril; pour les Arabes, c'est un besoin, un exercice, une fête. Cette inquiétude morale, cet instinct de mouvement intellectuel et physique, qui agite partout l'espèce humaine, produit chaque jour dans l'enceinte de nos villes les chefs-d'œuvre des arts, le perfectionnement des sciences; il se révèle par l'empressement de la foule à courir aux spectacles, où des émotions diverses arrachent sa pensée à l'ennui d'une existence trop uniforme Ce penchant irrésistible trouve sa satisfaction pour l'habitant des déserts, dans le tumulte des armes, dans les chances hasardeuses des combats. Là, une occasion de guerre est un sujet de réjouissance publique, ou du moins elle n'impose ni sacrifices douloureux, ni privations pénibles; et, comme dans la simplicité de leur organisation sociale, il n'est aucun événement qui influe sur le corps tout entier, sans affecter au même instant chacun des individus, c'est la population en masse qui, simultanément impressionnée, s'arme et monte à cheval pour la défense de l'intérêt commun. Si un ennemi extérieur menace la nation, la guerre sainte est proclamée, et c'est du fond de toutes les tribus que s'élève un long cri de vengeance. L'exécution en est instantanée. Les armes, entretenues avec soin, ornées avec un luxe plein de recherche, sont toujours sous la main; le cheval de

bataille hennit d'impatience; on enfouit le blé et l'orge dans de profonds silos, pour en dérober la connaissance à l'ennemi; les femmes, les enfants, les vieillards sont envoyés au loin avec les troupeaux et le peu d'ustensiles de chaque habitation; cachés dans les anfractuosités des montagnes, ils n'ont rien à redouter des chances de la guerre; et les combattants, libres d'inquiétudes sur leurs familles et sur leurs biens, peuvent varier suivant l'occasion les formes de leur tactique habituelle.

Point de bagages ni de préparatifs qui retardent le départ. Le transport du matériel n'embarrasse pas la marche. Quelques poignées d'orge ou de pois grillés, un peu de pâte grossière à peine cuite sous la cendre, dont le cavalier a eu soin de se pourvoir, et à leur défaut les baies des arbrisseaux qui se rencontrent partout, constituent dans leurs expéditions l'ensemble de leur système de munitions de bouche. Ils savent où s'est conservée un peu d'eau dans le lit desséché des torrents; ils connaissent sous quelle roche la nature a percé une source dont le mince filet fuit ignoré dans l'épaisseur des broussailles. Les coursiers, aussi sobres que leurs maîtres et légers comme la gazelle, trouvent jusque sur les côteaux les plus arides le peu de nourriture dont ils ont besoin. Dans ces campagnes d'un jour qui recommencent le lendemain, la vitesse de

leur course harasse les troupes réglées, et jette dans les hôpitaux une multitude de soldats que la fatigue a vaincus. Par la rapidité incroyable de leurs évolutions, ils déconcertent les combinaisons de la tactique européenne, ils déroutent toutes les prévisions de l'expérience. Voltigeant sur les flancs de l'armée, attaquant les convois, disputant les passages et fuyant pour revenir encore : comme les Numides de Jugurtha, on les trouve partout, sans qu'on puisse les joindre nulle part. Guidés par cet instinct de ruse qui caractérise les peuples demi-sauvages, et avec la connaissance parfaite du terrain, dont ils savent mettre à profit les moindres accidents, ils dressent des embuscades qui deviennent fatales à des détachements entiers; et le creux des ravins, où s'engagent les tirailleurs des deux partis, a vu plus d'une fois des rencontres individuelles se dérouler en drames terribles, ou donner lieu à des épisodes dont le récit semble avoir été dérobé à l'Iliade.

Les Arabes enveloppent dans le mépris de tout ce qui est étranger à la race d'Ismaël, les Maures leurs coréligionnaires et l'ensemble des habitants des villes; ils les regardent comme des lâches qui, n'ayant pas su défendre leur liberté, sont devenus les esclaves des Français, après l'avoir été des Turcs. La loi du talion, ce code des sociétés primitives, a toute sa vigueur parmi eux.

La maxime œil pour œil, dent pour dent, est la règle constante de leur morale. Des vengeances héréditaires y perpétuent les inimitiés, parce que le sang se paie toujours par le sang; et, comme il n'y a rien de modéré dans leurs passions, le fanatisme de la religion et de la liberté les pousse à des actes de la plus atroce barbarie envers les étrangers. A tout ce que la haine peut avoir de véhémence, l'Arabe sait joindre une dissimulation impénétrable. L'air sérieux, réfléchi, composé, dont il sait revêtir le mystère de sa pensée, est un masque insidieux. Susceptible de rapides et profondes émotions, ce fils du désert est toujours maître de lui-même; vous le croiriez insensible ou doué d'une résignation stoïque. Le ressentiment d'une insulte ou d'une injustice ne se réfléchit jamais sur ses traits ni dans ses gestes, mais il veille au fond du cœur, pour en jaillir impétueux et rugissant à l'heure de la vengeance.

L'Arabe blessé dans sa fierté personnelle, dans sa croyance ou dans son orgueil national, attend avec un calme trompeur le moment de se venger; il en cherche partout l'occasion, il n'a pas d'autre pensée, c'est sa vie tout entière. En croit-il l'instant venu, il se glisse sous les broussailles, il rampe comme le serpent, il s'embusque au chemin de son ennemi, il en épie le passage durant des semaines, sans se décourager

d'un retard ni se rebuter d'un contre-temps; et lorsque enfin la fatalité a conduit dans le piége la victime dévouée à sa rage, il fond sur elle avec la vélocité et la furie du tigre. Plusieurs colons ont expié dans des guet-apens de cette espèce des torts biens légers, souvent involontaires; d'autres, fortuitement amenés à la portée de ces embuscades, y ont trouvé la mort par cela seul qu'ils appartenaient à une race détestée.

L'Arabe d'Afrique est cruel, vindicatif, artificieux, déprédateur. L'avons-nous trouvé ou rendu tel? Les relations de la campagne de 1830 parlent de soldats égarés jusqu'aux bords de l'Aratch, et ramenés sains et saufs par les indigènes qui les avaient accueillis avec l'empressement de l'hospitalité. Poursuivons: excessif dans l'emportement de ses passions, mais habile à en modérer la fougue suivant l'urgence des conjonctures, à l'aide de tout ce que l'adresse et la ruse ont de plus délié, l'Arabe a les défauts des peuples dont le caractère brut n'a pas encore été poli par le contact de la civilisation; mais c'est une race puissante d'énergie: elle porte dans son sein une sève généreuse, et plus d'une fois le soldat français a rencontré, sous le burnous de l'Arabe, un ennemi digne de sa valeur.

Un peuple à qui la nature a donné pour armes le courage, la sobriété et la passion de la

liberté; pour retraite, des solitudes inaccessibles à une armée européenne; de tels hommes ne sauraient être soumis par la force. Les tentatives de conquête, sans résultat possible du reste, ne feraient qu'exalter en eux l'horreur d'une domination étrangère, qu'effaroucher les sentiments de la sociabilité. En vain vous chercheriez à les atteindre, leur agilité échappera toujours à la poursuite de vos brigades; ils auront pour eux leur frugalité et le climat. Puis, quand vos bataillons excédés de fatigue, décimés par les maladies, mourant de soif et de faim, vous avertiront qu'il est temps de revenir sur vos pas, les Arabes vous suivront sans relâche, et alors malheur aux imprudents! Ils feront plus, ils viendront par des irruptions soudaines jeter la terreur jusqu'au milieu de vos postes militaires. A la faveur de la nuit, malgré la vigilance de vos gardes, ils pénétreront dans vos lignes par cent endroits différents, pour y égorger les colons, enlever le bétail, incendier les récoltes et les édifices. Vous aurez semé la haine, vous recueillerez des désastres.

Il est possible que cette dernière considération vous touche peu; nous avons vu jusqu'où s'étend la sollicitude du département de la guerre pour les travaux, pour la vie des colons; mais songez au moins que la patrie ne vous a pas confié l'élite de ses guerriers, pour les envoyer

mourir sans gloire dans les solitudes de l'Afrique. Vous pouvez avec vos vaillantes troupes détrôner un monarque, dissoudre un puissant empire, promener vos armes victorieuses dans toutes les capitales de l'Europe; vous ne pouvez rien contre les Arabes. Toutes les armées régulières du monde périraient à la poursuite de ces ennemis insaisissables. S'il vous était donné d'effacer du sol de l'Algérie une population organisée de la sorte, l'humanité en pleurs se voilerait le visage; mais vous auriez déblayé et livré à l'activité de l'industrie européenne un immense terrain sans valeur aujourd'hui; et, peut-être égaré par l'amour de la patrie, nous sentirions-nous la force d'applaudir à vos hauts faits; mais contre les Arabes, il n'est pas de *væ victis ;* et comment parler d'extermination, quand on ne peut parvenir à rassembler les éléments d'une victoire véritable.

Le régime militaire est donc frappé d'impuissance pour tout ce qui concerne les affaires de l'Algérie. Il ne saurait ni dompter les Arabes, ni pacifier le pays. Il épuise dans de folles expéditions, toujours suivies de sanglantes représailles, les ressources les plus précieuses de la France; il tient la colonie enchaînée dans son berceau; et telle est la fatalité de sa constitution, qu'il ne peut changer de façon d'agir non plus que de nature.

Espérons que bientôt le caducée du négociateur viendra achever l'œuvre à laquelle s'est émoussée l'épée du général, ou qu'une administration habile favorisera le développement de cette belle colonie, en attirant en Afrique, sous la garantie des lois, une population laborieuse, dont l'accroissement rapide refoulera dans leurs déserts, par un mouvement successif, les tribus assez barbares pour méconnaître l'empire de la justice et de la raison.

CHAPITRE III.

Dans quelles vues présumées le régime militaire a été exclusivement maintenu en Afrique.

Une réflexion se présente à l'esprit de ceux qui ont suivi la marche des affaires dans ce pays, et qui en ont partagé les vicissitudes, c'est celle-ci : l'occupation de l'Algérie a-t-elle seulement la portée d'un établissement militaire ou le caractère d'une colonie, ou bien aurait-on voulu jeter les bases d'un système d'une nature complexe, c'est-à-dire former une société civile soumise à l'empire de la discipline militaire ? Quand on réfléchit que l'Afrique est restée placée sous l'autorité exclusive et absolue du département de la guerre ; qu'elle est assujétie au régime des ordonnances, des décisions, des arrêts, émanant tous de ce même ministère ; que les administrations dites civiles se composent d'agents tous nommés par le ministre de la guerre ou sur sa présentation, et révocables à sa volonté, sans respect pour les règlements et les coutumes qui régissent les services analogues en France ; quand on pense

que les lois de la métropole tombent devant les ordres du jour de l'officier général, chef suprême du pays ; quand on voit que ce même officier général est investi du droit de prononcer souverainement, ou à peu près, sur toutes les affaires en matière de justice civile et criminelle, de ponts-et-chaussées, de finances, d'instruction publique, de cultes, d'agriculture, de commerce ; qu'enfin il peut écraser du poids d'un pouvoir exorbitant ses contradicteurs : on est forcé de reconnaître que la création d'une colonie à proprement parler n'a jamais été dans la pensée du gouvernement qu'un objet accessoire, ou plutôt un prétexte ; car s'il eût voulu la fin, il eût voulu rationnellement les moyens. S'il s'était trouvé dans un seul des nombreux cabinets que nous avons vu passer depuis dix ans, la volonté d'élever un établissement colonial, et de préparer le berceau d'un nouvel empire, pour nous servir d'une phraséologie vide et sonore récemment en usage, ce cabinet eût assis ses conceptions sur des bases normales. Il eût dit à tous ceux qui pouvaient avoir l'intention de porter en Afrique leurs capitaux, leurs talents, leur industrie : Le caractère remuant, perfide même des populations qui entourent l'établissement français, rendra nécessaire longtemps encore dans ce pays le maintien d'un état militaire considérable. Vous trouverez dans les troupes protection et secours ;

comptez sur leur bravoure pour la défense de vos propriétés, pour la sécurité de vos travaux; mais vous n'aurez rien à redouter personnellement de la rigueur du régime militaire; vous ne serez point assimilés aux vivandiers, aux vagabonds cosmopolites que l'on tolère à la suite des brigades. L'armée portera avec elle en Afrique ses règlements, ses habitudes, un code exceptionnel, si nécessaire au maintien de la discipline : c'est une garantie pour votre propre sûreté; mais la protection des lois de la patrie vous suivra sur cette terre lointaine; en un mot, les paroles de la Charte ne s'effaceront pas pour vous en passant à travers les eaux de la Méditerranée. Allez, la France attend de vous une colonie.

Ah! si un ministère avait tenu ce langage, on eût compté par milliers les familles qui fussent venues solliciter d'abondantes récoltes de la fertilité du sol africain. La Mitidjah, aujourd'hui nue et désolée, serait peut-être riche de moissons et de troupeaux, couverte d'une population compacte qui aurait bien su contenir les Arabes, si imprudemment provoqués par la course intempestive des Bibans. L'attitude courageuse des quelques colons éparpillés dans la plaine, lors de l'effroyable irruption de novembre dernier, prouve assez tout ce qu'il y a de ressources dans l'énergie de cette classe respectable, que les commandants militaires ont honorée de leurs mépris.

Mais quoi ! on aurait voulu que des citoyens français, venant s'établir en Afrique, fissent l'abandon de leur dignité d'hommes, qu'ils répudiassent leurs droits, qu'ils renonçasent à toutes les garanties sans lesquelles il n'y a de sûreté ni pour les personnes ni pour les propriétés. Absurde ! Il y avait donc, pour ce pays, impossibilité d'existence, soit comme colonie, soit comme établissement mixte, parce que, dans l'un et l'autre cas, l'absence de lois et la dureté du régime militaire devaient effrayer la plupart de ceux qui eussent été tentés de courir les chances, déjà si hasardeuses par elles-mêmes, d'une émigration en Afrique. Combien n'avons-nous pas vu d'hommes estimables aborder sur cette terre avec le désir de s'y fixer, et, au bout de quelques jours, reprendre à regret le chemin de la France, en maudissant une administration qui s'étudie à dessécher tant de germes de fécondité ! Et on semble étonné de la conséquence, après avoir posé soi-même les prémisses !

Ces deux points écartés, il reste démontré que le but principal, disons mieux, le seul but que le gouvernement se soit proposé, a été de faire de l'Afrique un vaste champ de manœuvres pour les troupes, une école pratique de guerre pour de fort jeunes généraux, à qui il faut de l'illustration à tout prix. On ne s'écarterait peut-être pas infiniment de la vérité, en soupçonnant que le pouvoir a voulu se réserver des moyens de punition pour

des officiers, et même pour les corps entiers dont les sentiments lui seraient suspects, en même temps qu'il se ménageait la faculté de récompenser par des faveurs sans mesure ceux dont le dévouement lui est connu. Ces rémunérations sont de trois sortes : 1° la gloriole d'un nom célébré dans un bulletin rédigé d'avance, et adressé à la postérité par les Plutarques du quartier-général ; 2° les croix de tous les modules ; 3° l'avancement. Les récompenses comprises dans les deux premiers ordres ne coûtent rien à l'état ; elles ne laissent aucun droit positif, et elles ont souvent l'avantage d'égayer l'opinion publique. En vérité, on a tant et tant abusé de ces moyens d'émulation, autrefois si puissants, qu'ils n'ont plus de signification aujourd'hui. Laissons-là ces frivoles instruments, qui ont perdu jusqu'au pouvoir de chatouiller une innocente vanité ; portons notre attention sur une chose plus sérieuse, nous voulons dire l'avancement dans l'armée.

Pour bien saisir le caractère de la question, il est bon de se rappeler que les droits à l'avancement militaire ont été déterminés par un acte législatif. La loi du 14 avril 1832, modificative de celle du 10 mars 1818, a réglé fort explicitement toutes les conditions dont la réunion est d'absolue nécessité pour qu'un militaire soit apte à passer d'un grade à un autre. Cette loi du 14 avril 1832 a statué, entre autres choses, que

nul ne pourra devenir l'objet d'une promotion, s'il n'a servi, suivant un certain nombre d'années, dans le grade immédiatement inférieur. Mais le temps de service rigoureusement exigé pour qu'un officier ait droit à l'avancement, peut être réduit de moitié à la guerre ou dans les colonies. Une *action d'éclat*, mise à l'ordre du jour de l'armée, dispense même de toute obligation relative au temps à passer dans le grade. L'article 20 de cette charte militaire porte, qu'en *temps de guerre* et dans les corps qui seront en *présence de l'ennemi*, le roi (le ministère) a la disposition de tous les grades au-dessus de celui de capitaine. D'après des termes aussi formels, on comprend que les ambitions de salon et les entreprises de fournitures devaient se trouver à l'étroit avec l'état de paix que la sagesse des souverains a su maintenir en Europe. Comment éluder les dispositions de la loi et passer des marchés profitables, sous un gouvernement assujéti, bon gré malgré, au contrôle inflexible de la publicité? Comment? Attendez. La guerre nous fuit en Europe, a-t-on dit; nous saurons bien la trouver en Afrique. Là, au moins, nous serons, quand il nous plaira, en *présence de l'ennemi*. A trois cents lieues des côtes de France, une escarmouche devient aisément une grande bataille; une fuite de Bédouins se change en une victoire signalée, due principalement au courage, au talent, etc.,

de l'officier recommandé; et, après une eampapagne de quinze jours, assez innocente de périls personnels, on retourne à Paris, transformé en César de bulletin et chargé de lauriers et de grades. Cependant, à la suite de l'expédition ordonnée par le ministère, les hôpitaux s'eneombrent de malheureux soldats que les fièvres dévorent, et les officiers de troupes, ees braves qui ont porté si héroïquement le poids du jour et de la chaleur, rentrent dans les eamps où l'état-major les oublie. Mais qu'arrive-t-il de ee système? Les ambitions repues font plaee à des ambitions affamées, non moins ardentes, non moins eriardes; la guerre se perpétue *per fas et nefas*, et ainsi se ereuse de plus en plus le gouffre qui engloutit ehaque année tant de sang et d'or.

Nous ne pensons pas que le maintien de l'état de guerre en Algérie ait une portée de haute prévision dynastique; ear il n'y a pas d'exemple, depuis Héraclius, qu'une armée d'Afrique ait fait un souverain. Examinée au point de vue de la politique générale, prineipalement dans un rapport à la question d'Orient, la néces-sité d'une agglomération aussi considérable de troupes sur eette eôte ne nous semblera pas justifiée, aussi longtemps que Toulon eonservera ses chantiers, ses arsenaux et sa rade, la plus belle de la Méditerranée.

Ainsi, la guerre avec toutes ses horreurs s'é-

ternise en Algérie, parce qu'on veut satisfaire aux passions désordonnées de quelques ambitieux, et assouvir des appétits eneore plus vils. Cependant la Franee saerifie, à la poursuite d'une entreprise insensée autant qu'inhumaine, la fleur de son armée et le revenu de vingt départements. La colonie de 1830 n'est plus qu'un champ de mort ; ses eampagnes, si riehes de féeondité, sont transformées en une sorte de parc destiné à la chasse aux hommes. N'est-il pas temps de renoncer à un système qui n'a produit, qui ne peut produire que des ruines? Nous n'espérons pas que ce bienfait nous vienne du ministère de la guerre ; il est trop intéressé personnellement au maintien de eet état de choses, dont seul il profite. Il tentera sans doute d'abuser l'opinion publique, en proposant une espèce de replâtrage administratif, qui consommera la perte de la eolonie. Que la France, devant qui on a murmuré le mot de colonie d'Afrique, s'informe si les eonditions d'existenee de ee qu'on appelle une eolonie sont elairement énoneées; qu'elle demande si les sacrifices qu'on lui impose depuis si longtemps auront enfin une compensation dans l'état prospère de ses possessions d'Algérie, et à quelle époque présumée l'aeeroissement de la eolonie permettra de réduire une dépense qui, jusqu'à ee jour, a absorbé sans fruit une grande partie du budget national. Quand, par l'organe de

la presse, elle aura fait entendre sa voix puissante, il faudra bien que le gouvernement réponde.

CHAPITRE IV.

Du régime militaire considéré dans son application aux choses de l'ordre administratif en Algérie. — Situation actuelle des services dits *civils*.

L'histoire d'Alger, à proprement parler, ne saurait trouver place dans le cadre de ce livre, dont les dimensions sont restreintes à l'examen philosophique d'un seul sujet, plus compréhensif dans son esprit que dans ses termes. Nous ne rappellerons donc ici les faits qu'en tant qu'ils devront servir de point d'appui au raisonnement. Nous supposons dans l'esprit de ceux qui voudront bien prendre la peine de nous lire l'ensemble des notions préliminaires de géographie, d'ethnographie et d'histoire générale, dont l'existence est indispensable pour bien apprécier l'état de la question que nous nous sommes proposé de traiter.

Dès les premiers jours de l'occupation de ce pays par les armes françaises, on vit arriver en Afrique une foule de spéculateurs de tous étages,

depuis le cantinier, qui débite son eau-de-vie à 2 sous, jusqu'à l'entrepreneur de grosses fournitures, qui traite les affaires par millions. Aussitôt vinrent se grouper autour du quartier-général et des camps toutes sortes d'industries équivoques, comme il s'en produit partout à la suite des armées. Ces aventuriers, accourus de tous les coins du monde, Français, Espagnols, Italiens, Maltais, furent le noyau de la classe civile, si l'on peut appeler de ce nom une nation cosmopolite, ambulante comme les corps de troupes, sans racines dans le sol, sans autres liens entre les individus, non plus qu'avec les indigènes, que les rapports qui pouvaient naître d'une rencontre fortuite ou d'un événement passager.

Cependant, quelques lettres écrites d'Alger et publiées par la voie des journaux commencèrent à fixer l'attention publique sur ce pays, au milieu même des vives préoccupations dont l'état de la France était le sujet à cette époque. On parla de la fertilité des terres, du bas prix des immeubles en Algérie; on entrevit la possibilité d'y créer des établissements riches et durables. Alors des propriétaires, des négociants, des capitalistes, hommes recommandables par leurs lumières et par leur fortune personnelle, tournèrent leurs regards vers ce pays. Ils vinrent donc se fixer en Algérie, où, traitant de gré à

gré avec les indigènes, ils firent de grandes acquisitions de terres et se mirent en devoir de les cultiver. Ils commencèrent leurs travaux avec le courage que donne une conviction bien affermie. Ils ne demandaient aucune faveur, ils n'en espéraient point, ils n'en avaient pas besoin; mais ils étaient loin de prévoir qu'on allait leur susciter des obstacles de tout genre. Non seulement l'état de guerre, qu'on s'étudiait à maintenir en Afrique, arrêtait tout net la marche de leurs exploitations agricoles, mais la conduite des commandants militaires envers eux trahissait un mauvais vouloir qu'ils attribuaient à des dispositions personnelles, et qu'ils ont reconnu depuis n'être que l'application d'un système dont ils comprennent aujourd'hui la véritable portée.

C'est cette classe respectable de colons qu'on a affecté de confondre avec les aventuriers dont nous avons parlé. Par une perfidie infernale, on a longtemps abusé l'opinion publique, en rejetant sur eux tout le blâme du non-succès de la colonisation. Et, dans le temps même qu'on paralysait leurs efforts, il n'y a sorte de bruits absurdes qu'on ait fait courir, de calomnies qu'on ait forgées pour avilir les colons d'Algérie aux yeux de la France et de l'Europe. C'est que, dans le fonctionnement du système, la présence de ces hommes probes et laborieux devenait gê-

nante. Ils voyaient trop clair : ils pouvaient, ils devaient parler.

Cependant, comme les choses dont la constitution naturelle est vigoureuse ont en elles un principe de vie qui ne s'éteint qu'après de longues souffrances, et que des causes étrangères à la question de colonisation avaient élevé le chiffre de la population non armée, le ministère de la guerre, cherchant à justifier devant la Chambre des Députés l'accroissement de ses dépenses en Afrique, songea enfin à donner à ce pays un simulacre d'organisation administrative. C'est ici qu'il faut admirer tout ce qu'il y a de puissance et de ressources dans la machiavélisme moderne : ce qui se fit en cette occasion peut passer pour le chef-d'œuvre du genre.

Conserver l'Algérie comme champ de bataille fut toujours la pensée dominante, unique du pouvoir; mais il fallait donner satisfaction à l'opinion publique, dont les plaintes et les réclamations commençaient à devenir inquiétantes. On lui jeta le mot de colonie. Les irrésolutions attribuées au gouvernement à l'égard de la conservation, et supposées produites par les chicanes de la diplomatie étrangère, n'ont jamais été qu'apparentes; croyez-bien que ses vues étaient fixées dès le premier jour. Mais pouvait-il en faire l'aveu? Non, certes. On s'avisa donc de promettre à la France un grand établissement colonial, fort coû-

teux sans doute, mais qui, dans quelques années, dédommagerait au centuple la mère-patrie des sacrifices que son enfance aurait exigés. Toutefois on eut soin de se réserver la faculté de diriger suivant l'occurence les affaires de ce pays, de façon à le faire passer en moins de huit jours, sur un ordre envoyé de Paris, de la paix à la guerre, de la guerre à la paix. Il était donc à propos de maintenir le régime militaire dans la plénitude de sa force, en le tenant toujours en action. On résolut en conséquence de mettre le gouvernement politique, militaire et administratif de l'Algérie dans les mains d'un officier-général, exerçant ses pouvoirs sous l'autorité du ministre de la guerre. Ce personnage devait être, comme on voit, une sorte de roi Eole, *sceptra tenens*, chargé de retenir ou de déchaîner les tempêtes, suivant l'ordre de Jupiter, *jussus*.

Voici le texte de l'ordonnance qui fut rendue à cette occasion; elle est contre signée *maréchal comte Gérard*.

Louis-Philippe, etc.,

Sur le rapport de notre président du conseil, ministre secrétaire-d'état de la guerre,

Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

Art. 1er. Le commandement général et la haute administration des possessions françaises dans le nord de l'Afrique (ancienne régence d'Alger), sont confiés à un gouverneur-général.

Il exerce ses pouvoirs sous les ordres et la direction de notre ministre secrétaire-d'état de la guerre.

Art. 2. Un officier-général commandant les troupes,

Un intendant civil,

Un officier-général commandant la marine,

Un procureur-général,

Un intendant militaire,

Un directeur des finances,

Sont chargés des différents services civils et militaires, sous les ordres du gouverneur-général, et dans la limite de leurs attributions respectives.

Art. 3. Le gouverneur-général a près de lui un conseil composé des fonctionnaires désignés dans l'article précédent.

Suivant la nature des questions soumises au conseil, le gouverneur-général y appelle les chefs de services spéciaux, civils ou militaires, que l'objet des discussions peut concerner. Ils ont voix consultative.

Art. 4. Jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné, les possessions françaises dans le nord de l'Afrique seront régies par nos ordonnances.

Art. 5. Le gouverneur général prépare, en conseil, les projets d'ordonnance que réclame la situation du pays, et les transmet à notre ministre secrétaire-d'état de la guerre.

Dans les cas extraordinaires et urgents, il peut provisoirement, et par voie d'arrêté, rendre exécutoires les dispositions contenues dans ces projets.

Art. 6. Des ordonnances spéciales détermineront les attributions du gouverneur-général et du conseil, ainsi que l'organisation de l'administration civile, celle de la justice et celle des finances.

L'administration de l'armée et celle de la marine demeurent soumises aux lois et ordonnances qui les régissent.

Art. 7. Notre président du conseil, ministre secrétaire-d'état de la guerre, est chargé de l'exécution de la présente ordonnance.

Paris, le 22 juillet 1834.

Nous ne nous attacherons pas à reproduire ici le texte des ordonnances spéciales portant règlement des attributions diverses et de l'organisation des services. On les retrouvera dans tous les journaux du temps, et notamment celle du 10 août 1834, dans le supplément au numéro 135 du *Moniteur algérien*. Seulement nous prierons de bien remarquer que cette ordonnance du 22 juillet a été rendue sur le rapport du ministre de la guerre, et qu'elle constitue, de fait, ce ministre souverain de l'Algérie, puisque tous les projets d'administration doivent lui être soumis avant d'être présentés au roi. Nous appelons aussi les réflexions du lecteur sur cette disposition de l'article 4 : *jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné*. Au point de vue où nous nous sommes placé, l'examen des détails des différentes branches d'administration serait superflu, quant à ce qui concerne les agents du gouvernement en Algérie ; il est moral de prévenir que, les regardant comme des instruments plus ou moins passifs des volontés de leur maître, de celui qui les nomme et peut les révoquer sans avoir à rendre compte de ses raisons, nous n'oublierons pas, en parlant des choses, les ménagements dus aux personnes.

Les attributions du gouverneur général et des membres du conseil étant déterminées par l'ordonnance de 1834, et renfermées dans les limites de fonctions révocables, nous n'avons pas à en parler, parce que tout le monde en comprend la nature et la portée. Jetons un coup d'œil rapide sur chaque spécialité des services dits civils, qui tous, il ne faut pas l'oublier, sont placés sous la surveillance immédiate de l'officier-général commandant en Algérie, et sous la haute juridiction du ministre de la guerre.

Depuis la publication de l'ordonnance prétendue constitutive des services publics en Algérie, l'administration civile a été modifiée. Nous avons eu en 1838 un intendant civil de moins et un évêque de plus. Nous pensons que le pays n'a pas perdu immensément à la suppression de l'intendance civile; du moins, la manière dont ces fonctions ont été exercées par le dernier titulaire ne nous semble pas propre à en faire regretter l'abolition. Quant à l'érection d'Alger en évêché, c'est une institution qui a été bien accueillie. Les éminentes vertus, les rares qualités personnelles de monseigneur Dupuch ont fait admirer et chérir ce digne prélat de tous ceux qui ont eu le bonheur de l'approcher. Les pauvres de toutes les religions, musulmans, juifs, chrétiens, bénissent le jour où la Providence le donna à l'Afrique pour la consolation de l'humanité. Les Arabes eux-

mêmes, tout bouillants du fanatisme de la guerre sainte et emportés par la fureur de la vengeance, se sont arrêtés devant son image; ils ont contemplé avec attendrissement les traits de celui qui est l'ami, le père de tous ceux qui souffrent. Son portrait est le seul objet qu'ils aient respecté dans le saccagement des habitations voisines de Siddi-Ferruch, lors de l'irruption de 1839.

La suppression de l'intendance civile doit avoir eu pour cause principale l'aversion qu'inspirait au pouvoir militaire la seconde partie de cette dénomination; on ne peut, en effet, attribuer une mesure pareille à aucun motif raisonnable. Cette spécialité des services publics n'était certes pas de taille à froisser la susceptibilité gouvernementale, puisque les pouvoirs de l'intendant étaient subordonnés à ceux de l'officier-général, chef suprême de l'Algérie, et que les rapports de ce fonctionnaire ne devaient, dans aucun cas, s'adresser à d'autres qu'au ministre de la guerre, dont le gouverneur d'Alger est le lieutenant, ou, comme on dit, le khalif. Ce rouage de la machine administrative a été remplacé par une division, appelée direction de l'intérieur, laquelle a conservé les mêmes attributions, mais ne fonctionne qu'au nom du gouverneur. Il y a une sous-direction pour chacune des deux provinces d'Oran et de Constantine. Nous n'avons pas besoin d'avertir que les limites

de leur juridiction ne dépassent pas, de fait, les fossés de ces deux forteresses. Le ressort de la direction de l'intérieur comprend, outre le roulement des affaires de police, de commerce, d'industrie et d'agriculture quand il en existait, les ponts-et-chaussées, la mairie, l'instruction publique, et peut-être la connaissance de quelques autres parties dont le nom et le détail nous échappent.

Les ponts-et-chaussées sont ici ce qu'on les voit partout, au moins quant à leur mode extérieur de fonctionnement. La mairie n'est qu'un bureau, où une espèce d'employé, grassement salarié, prononce la formule des mariages et signe les actes de l'état-civil. Il n'aurait pas été bien difficile de trouver, parmi les habitants européens d'Alger, quelque citoyen qui eût honoré ces fonctions en les exerçant gratuitement, comme dans les villes de France; mais la présence d'un maire suppose l'existence d'une municipalité et d'un corps de société civile, et on ne veut ni d'une société civile, ni d'une municipalité.

L'instruction publique, non plus que les autres parties des services civils, n'a aucun point de contact avec son analogue en France; elle fonctionne en dehors de toute relation avec l'Université. C'est un enfant de troupe, né dans une caserne, grandissant d'un an chaque année,

au son poétique du tambour et au régime philosophique du pain de munition. Nous ne prétendons pas dire que tous les hommes employés au maniement de l'enseignement public en Afrique passent pour être dépourvus de capacité ; mais ce qui manque absolument à ce service, c'est une direction intelligente; il ne pourra l'obtenir que de l'Université. Le bienfait en est vivement désiré dans toutes les familles, où l'on commence à soupçonner que les lumières du conseil royal ne sont pas infiniment au-dessous de celles du ministre de la guerre, en matière spéciale d'instruction publique.

Nous parlerons à cette occasion de quelques essais tentés par l'administration supérieure, dans le but de préparer les voies à une fusion entre les Français et les indigènes de la ville. Il avait semblé qu'en réunissant dans un même local des enfants européens et des enfants maures, la communauté d'instruction, la familiarité qui s'établit toujours entre écoliers assis sur les mêmes bancs, enfin une sorte de frottement intellectuel et moral, à un âge où les préjugés n'ont pas encore de racines dans l'esprit, tout devait opérer, avec l'aide du temps, une espèce d'amalgame d'où sortirait la fusion tant désirée entre les deux races. Ce projet était conçu dans des vues philanthropiques; mais, quand vint le temps de l'exécution, il échoua complètement,

parce que les familles musulmanes refusèrent d'envoyer leurs enfants aux nouvelles écoles, malgré l'invitation pressante et quelquefois impérative de l'administration française. Que pouvait-on conclure de cette résistance à la volonté d'un vainqueur, dont la patience n'est pas toujours la vertu dominante ? sinon que l'incompatibilité des croyances élevait comme un mur d'airain entre ces nations et l'Europe. Il fallait, en effet, que le sentiment religieux étreignît leur volonté bien énergiquement, pour que des hommes résignés à tout, quand il s'agissait de leur fortune et de leur vie, osassent répondre par un refus inébranlable aux menaces, aux séductions mêmes de l'autorité. Elle était donc bien puissante cette loi qui, dominant ainsi toute la vie morale de ce peuple, lui faisait sacrifier ses intérêts matériels au maintien de ses convictions !

Cependant l'administration ne s'était pas découragée : poursuivant sa chimère de civilisation par l'emploi des moyens extérieurs, sans jamais s'élever jusqu'à l'examen philosophique de la question, elle imagina d'ouvrir un cours gratuit de langue française, à l'usage des Maures adultes, dans l'espérance que les indigènes qui occupaient de petites places rétribuées, et ceux qui pouvaient y aspirer, s'empresseraient d'aller puiser dans cette école les connaissances les plus indispensables, et de mériter la faveur du pou-

voir par leur assiduité à suivre les leçons du maître. Eh bien, ce cours est resté désert, du moins sommes-nous en droit d'affirmer qu'il en était ainsi, il y a deux ans. Qu'on juge si, depuis cette époque, les circonstances sont devenues plus favorables. Au reste, nous n'attachons personnellement aucun intérêt aux succès ni aux désappointements de l'administration d'Alger. Nous n'avons signalé ces faits que pour les livrer aux réflexions des hommes de haute portée morale et intellectuelle.

La justice, cette reine de toutes les vertus, suivant la magnifique expression des anciens, partage le sort des autres institutions civiles en Afrique. Elle est, quant à son mode d'organisation et pour quelques-uns de ses actes, dans une dépendance immédiate et absolue du ministère de la guerre. Les tribunaux sont placés sous le *commandement* de l'officier-général, administrateur suprême en Algérie. Cette subordination n'est que la conséquence du principe formulé dans l'ordonnance du 22 juillet 1834; elle est le corollaire du système de haute administration, maintenu avec tant de ténacité.

La justice est administrée au nom du roi par des juges français et des juges indigènes. Nous ne parlerons pas des conseils de guerre, parce qu'ils sont exclusivement militaires, et que leur compétence, aussi bien que leur mode de procé-

dure, est la même qu'en France. Nous ne dirons rien non plus du tribunal de commerce, si non que les membres en sont nommés et le président désigné par le gouverneur général.

Quoiqu'on s'attende à trouver beaucoup de choses irrégulières dans les attributions et dans la composition de l'ordre judiciaire en Algérie, on n'apprendra pas sans étonnement que les magistrats, les organes de la justice, sont destituables à merci. La même main qui les a élevés peut les précipiter de leurs siéges. Un arrêté du gouverneur général a la force de suspendre un juge de ses fonctions et de le faire embarquer pour la France. La magistrature d'Afrique se recommande à la confiance et au respect des justiciables par l'heureux assemblage de l'intégrité et des lumières; mais de quelle autorité morale peut être revêtue une sentence prononcée par un juge amovible, lorsqu'il s'agit d'un débat élevé entre un particulier et l'administration, et que ce particulier est condamné. Personne n'ignore qu'il n'est aucun magistrat, en Algérie, qui consentît à sacrifier l'intérêt de sa conscience à celui de sa position : l'opinion sur ce point est unanime ; cependant on se demande avec inquiétude, si les garanties de probité personnelles pourront toujours lutter contre le vice de l'institution. L'article 57 de l'ordonnance du 10 août 1834 montre combien ces garanties sont illu-

soires, dans les cas où l'autorité est intéressée dans une cause, par exemple, lorsqu'elle dispute à un habitant la propriété d'un immeuble. Voici cet article : « Lorsque l'autorité administrative élève le conflit d'attribution, il est jugé en dernier ressort par le conseil réuni sous la présidence du gouverneur, auquel est adjoint un nouveau membre de l'ordre judiciaire. » Nos réflexions à ce sujet ne seraient que des redites : nous nous en abstenons. N'oublions pas toutefois de dire un mot des dispositions relatives aux fonctions qui se rattachent à l'ordre judiciaire ; elles sont contenues dans l'article suivant, le 62e de la même ordonnance : « Un règlement du gouverneur déterminera les conditions d'admission aux professions ou fonctions de défenseurs près les tribunaux, notaires, huissiers, commissaires-priseurs, ainsi que les règles de discipline, auxquelles les individus qui les exercent seront assujétis. » Est-il besoin d'avertir que *ces règles de discipline* ne sont autres que la volonté du procureur-général et le bon plaisir du gouverneur.

La direction des finances embrasse toute la partie fiscale de l'administration, savoir : le domaine, l'enregistrement, la douane, les patentes, enfin le recouvrement de tous les impôts industriels ; il n'existe pas de contributions directes en Algérie. A cette branche des services publics est attaché le rameau parasite des eaux-

et-forêts. On ne connaît point de cours d'eau navigable dans le pays, et les forêts de l'intérieur, administrées sur le papier à Alger, par un employé qui prend le titre d'inspecteur, sont exploitées par les Arabes, à qui elles appartiennent. Si les attributions de la direction des finances se bornaient à la triture des affaires de comptabilité et à la surveillance des intérêts du trésor public, son existence ne se lierait en rien à la constitution de la colonie; mais elle exerce une grande influence sur l'avenir de ce pays, parce que c'est elle qui est chargée de distribuer les concessions. Tout le monde sait qu'on appelle de ce nom des portions de terre données par l'état, à condition de les défricher; les moindres sont de douze hectares. On se plaint universellement que les concessions sont soumises à des charges si onéreuses, à des obligations si difficiles à remplir, que le bénéfice de cet octroi devient illusoire et même ruineux. Voici ce qui a lieu ordinairement.

Un pauvre paysan, attiré par l'appât des concessions, arrive en Afrique, muni de quelques écus, provenant de la vente de sa chaumière, de son chétif mobilier et peut-être de quelques toises carrées d'héritage. Sans perdre de temps, il adresse une demande de concession au directeur des finances, qui la soumet au gouverneur, lequel la transmet au ministre de la guerre, en sa qua-

lité de grand colonisateur de l'Algérie. Mais la pétition passe par tant de bureaux, elle fait tant de chemin, qu'elle ne revient, revêtue de l'approbation du ministre, qu'après six ou huit mois : c'est le délai le plus court. Si le pétitionnaire, durant ces lenteurs, n'a pas épuisé totalement son mince pécune pour sa subsistance et celle de sa famille, on lui donne un sol nu, et on lui impose l'obligation de construire une maison, de planter plusieurs centaines de pieds d'arbres, et de défricher une certaine étendue de sa concession dans un délai déterminé. Si les conditions ne sont pas exécutées à la lettre, au temps fixé par l'arrêté ministériel, s'en fallût-il d'un pied d'arbre, d'une dizaine de sillons, le concessionnaire est dépossédé. Ainsi, MM. du ministère de la guerre se font juges, à Paris, des difficultés sans nombre qu'un cultivateur doit rencontrer en Afrique. Ce n'est pas tout : comme les concessions disponibles sont divisées par lots et réglées par des numéros d'ordre, celui dont la demande a été accueillie doit se résigner à prendre ses douze hectares, comme il aura plu au hasard de les lui assigner ; car, qu'un terrain soit aride ou marécageux, pelé ou couvert de broussailles, la demande de concession a été enregistrée sous tel numéro, ce numéro correspond sur le plan général à tel lot, c'est à prendre ou à laisser.

L'administration peut donc être assurée qu'avec une telle façon de procéder, la colonisation aura toutes les chances contre elle. Ce résultat rentre tout-à-fait dans l'esprit du système dont nous signalons la tendance : on fait de la colonisation dans les journaux et dans les discours de tribune, mais en Algérie, point. Les terres du domaine restent en friche, et le bénéfice des concessions s'annihile dans les cas suivants, qui sont à peu près la suite de toutes les demandes faites à ce sujet : 1° le colon a épuisé ses dernières ressources à attendre la décision ministérielle; 2° il ne lui reste plus assez de moyens pour remplir les conditions onéreuses de la concession; 3° il a entrepris son défrichement avec plus de courage que d'argent, son bétail lui a été volé par les Arabes, il ne peut avoir terminé dans le temps donné : on le dépossède impitoyablement; 4° le lot qui lui est attribué se compose de terres stériles, il refuse. Ajoutons que la continuation de l'état de guerre et le manque de protection contre les incursions de l'ennemi, exposent journellement le cultivateur au danger d'être massacré avec toute sa famille. Ce dernier malheur a frappé bien des victimes lors de l'irruption des mois de novembre et de décembre 1839, comme nous le verrons en son lieu.

Les cultes, c'est-à-dire les formes diverses de l'adoration divine, doivent être nombreux dans

un pays qui compte tant de croyances différentes. On y trouve le mahométisme, le judaïsme et le christianisme. Chacune de ces religions a ses ministres et ses temples, qui sont placés, comme tout le reste, sous l'autorité du ministre de la guerre; et cette dépendance n'est pas limitée aux choses intérieures, comme on pourrait le penser; car monseigneur l'évêque d'Alger ne parviendrait pas à imprimer un mandement sans le visa de la censure gouvernementale. Nous ne donnons ceci toutefois que comme une induction. Le culte chrétien comprend la religion catholique et une ou deux sectes du protestantisme. Nous ne nous occuperons pas de la loi mosaïque: elle est à Alger ce qu'on la trouve partout. Quant au mahométisme, nous nous réservons d'en parler dans une autre série de ces études, dont la publication ne se fera pas attendre. Nous jetterons un coup d'œil sur l'institution de l'évêché, parce que nous la regardons non-seulement comme utile à la religion, mais encore comme destinée à produire un bien infini dans l'ordre moral et politique de l'Algérie, lorsqu'elle sera enfin dégagée des entraves de l'autorité militaire.

La création d'un siége épiscopal à Alger exercera la plus heureuse influence sur l'avenir de ce pays. Elle aura pour effet d'attirer sur cette côte une partie des populations patientes, sobres, religieuses du littoral européen de la Méditer-

ranée, qui donneront à l'agriculture de précieux auxiliaires; elle fera naître et conservera parmi les colons l'esprit de famille, s'appuyant sur des idées d'ordre et de moralité; elle sera le lien le plus puissant d'un corps de société civile; et plus tard, qu'il nous soit permis de laisser cette espérance à nos enfants, la parole de vérité se répandant au loin pénétrera jusque dans les gorges les plus reculées de l'Atlas, par de-là ces escarpements redoutables que les aigles romaines n'embrassèrent jamais de leur vol. Des ministres de paix compléteront par l'exercice de la charité, par le langage de la persuasion, l'œuvre de la conquête, que n'auront pu achever ni la force des armes, ni peut-être l'habileté de la politique. Grace à la puissance du christianisme, le prêtre consolidera les travaux du guerrier, l'intelligence viendra en aide à la force, et l'on verra se renouveler en Algérie les prodiges qui étonnèrent le monde, lorsque, sous le pontificat de Saint-Grégoire, quarante religieux suffirent à la pacification de la Grande-Bretagne, que six légions n'avaient pu dompter.

CHAPITRE V.

Situation stratégique de l'Algérie au commencement de l'année 1840. — De l'occupation envisagée au point de vue de la sûreté et de l'accroissement de l'établissement colonial, ainsi que dans ses résultats généraux relativement à l'intérêt politique de la France. — Deux modes d'occupation : le système étendu et le système restreint.

Dans les états mahométans, fragments du grand empire fondé par les Arabes vers la fin du septième siècle, les habitants des villes, et ceux qui se livrent aux travaux de l'agriculture et au soin des troupeaux, constituent presque partout des populations aussi différentes de race que de caractère, entre lesquelles on ne retrouve aucun des rapports d'analogie et de dépendance mutuelle, qui, chez nous, rattachent le campagnard au citadin, en formant de ces deux classes un seul peuple, uni par une communauté constante d'origine, de mœurs et de nationalité. De là cette conséquence rationnelle, que la soumission d'une ville n'y préjuge rien à l'égard des campagnes, que l'occupation d'une place n'en-

traîne pas nécessairement la possession du territoire adjacent. En effet, à la différence de ce qui se passe en Europe, où l'étranger, à qui les chances de la guerre ont ouvert les portes d'une ville, commande de fait dans tout le rayon du district, nous voyons qu'en Afrique, les fossés d'une forteresse ou les palissades d'un camp marquent la limite d'action d'un pouvoir qui s'atténue en s'éloignant de son centre, et devient nul hors de la portée du canon.

Tel est le caractère actuel de notre position militaire, toute bornée à l'occupation de quelques points de la côte, sauf l'exception de Constantine; stations malsaines, où la résistance opiniâtre des indigènes tient confinés nos soldats que dévorent les fièvres et la nostalgie, et entre lesquelles il n'y a eu jusqu'à ce jour de communication possible que par la mer, ou sous la protection immédiate d'une armée. C'est ainsi que s'est effectuée, vers la fin d'octobre dernier, avec plus de témérité peut-être que de gloire, avec plus de bonheur que de prudence, la marche tant célébrée de Constantine à Alger. Pour opérer cette reconnaissance, on avait eu soin de rassembler tout ce qu'il y avait alors de forces disponibles dans les deux provinces. Ce n'est qu'à la tête d'une masse considérable de troupes, avant la rupture de la paix temporaire faite avec l'émir, et en attirant les montagnards sur un

autre point, à l'aide d'un stratagème assez habile, qu'on a pu sans péril, mais au prix de fatigues inouies, s'engager dans les défilés homicides des Bibans, franchir ces redoutables portes de fer (*mons ferratus* des anciens), et s'avancer par des contrées stériles et désertes. Mais peut-on se dire les maîtres d'un pays, par cela seul qu'on l'a traversé en courant? Les amplifications oratoires dont le succès de ce voyage a été l'occasion à Alger, n'auraient-elles pas provoqué de la part des Arabes la protestation sanglante qui a affligé le pays, peu de jours après, entre Belida et Coléah? Cette expédition malencontreuse n'aurait-elle pas contribué à la reprise des hostilités qui ont ruiné les établissements agricoles de la Mitidjah, jeté l'épouvante dans la colonie, et fait payer de tant de sang l'ovation de Bab-el-Oued?

Au surplus, notre position militaire en Afrique ne diffère qu'en un point de celle des Turcs, auxquels nous avons succédé, c'est que nous avons su la rendre pire. Cependant on ne doit pas s'étonner de l'aversion des Arabes pour des étrangers qu'ils regardent comme des infidèles et presque comme des usurpateurs de leurs domaines, lorsqu'on réfléchit que ce sentiment naturel a dû s'accroître de toute la haine qui naît du besoin de la vengeance, depuis que des tribus surprises au milieu de la nuit, notamment celle

des Ouffias en 1832, ont été massacrées, hommes, femmes et enfants, en punition de quelques actes de brigandage, dont n'était coupable peut-être aucun de ces misérables, égorgés froidement par l'ordre des généraux commandant à Alger.

Indépendamment de ces causes d'une haine que la conduite barbare de l'autorité militaire n'a que trop exaspérée, il existait un obstacle moral, qui n'eût pas été éternel entre eux et nous, si les chefs de l'établissement français avaient su mettre un peu de sagesse, d'habileté, de mesure dans leur manière d'être avec les Arabes : c'est un caractère d'exaltation religieuse particulier aux populations de ce pays. Nulle part l'islamisme n'a un aspect aussi effrayant qu'en Afrique. Peut-être en faut-il chercher la raison dans le ressentiment que ces peuples ont conservé des persécutions subies par ceux de leur race au delà du détroit. Des côtes rocheuses de la Barbarie, les puissantes tribus répandues dans l'ouest aperçoivent la terre d'Espagne. Leurs yeux se tournent encore vers les fortunés rivages de l'Andalousie, où fleurissent les délicieuses campagnes de cette Grenade, qui symbolise pour eux tant de souvenirs de gloire et de bonheur, et dont la perte éternise dans leurs cœurs ulcérés la haine du nom chrétien, la passion de la vengeance.

Quoi qu'il en soit de ces prédispositions assez peu favorables des indigènes à notre égard, on a tout lieu de croire que les sentiments des Arabes se fussent modifiés à l'aide du temps, si la justice avait toujours présidé aux relations des commandants d'Alger avec les tribus; car ces peuples ont aussi besoin de la paix. Il leur faut des métaux, des tissus, du sucre, du café, ainsi que beaucoup d'autres objets de nécessité et de luxe, que leur industrie ne peut produire, et qu'ils sont obligés de faire venir à grands frais du Maroc et de Tunis lorsque les côtes leur sont fermées. Ils ont en quantité des bestiaux et des laines, pour lesquels ils manquent de débouchés. Ainsi, la guerre, lorsqu'elle se prolonge, leur devient non moins préjudiciable qu'à nous. Une campagne de quinze jours ou d'un mois, quand les semailles sont faites, est pour eux un amusement, une sorte de tournois; mais une guerre continuelle les gêne, les fatigue, si elle ne les épuise pas. L'intérêt personnel eût donc été la meilleure garantie de leurs dispositions à la paix; et la France serait parvenue sans efforts, par la seule influence d'un commerce profitable aux deux nations, à établir sur ces peuples une suprématie morale qui eût fini par les enlacer. Lorsque les communications eurent été rétablies par suite du traité de la Tafna, traité, au reste, peu digne de la France, dans lequel un Arabe

nous fit la loi, et qui fut conclu pour raffermir à Paris le ministère Molé plutôt que dans le but de pacifier l'Afrique, le bétail et les laines affluèrent à Oran. La plupart des Arabes se réjouissaient hautement d'être enfin sortis de l'espèce de quarantaine dans laquelle ils avaient été retenus si longtemps. Ils venaient en foule s'approvisionner à la ville.

Le traité de la Tafna ne pouvait tenir; il nous avait fait trop petits. Ça été une haute imprudence à nous, non pas, comme on l'a dit, d'avoir cédé à l'émir je ne sais combien de mille lieues carrées, puisque nous ne possédions pas un pouce de terrain, mais d'avoir dépouillé la France, à la face du ciel et de la terre, de tous ses droits à une souveraineté réelle, que les éventualités eussent fait naître d'ici à moins de cent ans. Quoique les assurances de paix résultant du traité parussent suffisamment fondées, l'armée d'Afrique n'avait point éprouvé dans son effectif de réduction importante. On avait jugé avec raison que nos droits reconnus deviendraient nuls sans l'occupation des points dont la possession nous était dévolue. D'un autre côté, le fractionnement infini, ainsi que l'extrême mobilité physique et morale de la nation arabe, faisaient craindre qu'au mépris de l'autorité d'Abd-el-Kader, les tribus voisines de ces stations ne tentassent quelque entreprise con-

tre elles, si de fortes garnisons ne les protégeaient contre leurs attaques ou n'en prévenaient la possibilité.

Avant la reprise des hostilités, l'armée d'Afrique était répartie sur différents points de la côte, tels que : Oran, Arzeu, Mostaganem, Alger, Bougie, Stora, Djigeli, Bône; elle occupait, dans l'intérieur, la ville de Constantine et la portion du territoire d'Alger dont la disposition nous avait été laissée par le traité de la Tafna. Des détachements des garnisons de Bône, d'Oran et de Constantine gardaient quelques positions aux alentours de ces trois villes. Il n'existait aucun moyen de correspondance entre les stations de la côte que par la mer. Les communications des villes avec les postes de leurs banlieues, soit pour le ravitaillement, soit pour les mutations, ne s'opéraient jamais qu'à l'aide de petits corps d'armée, marchant en ordre de bataille, comme s'ils s'attendaient à rencontrer l'ennemi au détour de chaque sentier. La division d'Alger occupait Coléah, qui devait couvrir la droite de la plaine; Belida, qui était censé en défendre le centre; le camp du Fondouk, qui avait été formé pour assurer la paisible possession de la gauche, et dont l'action devait se faire sentir jusqu'aux limites orientales de notre territoire dans la Mitidjah. Nous ne parlons ici que de l'emplacement des masses les plus considé-

rables, sans faire aucune mention des petits camps ni des postes détachés, destinés à éclairer et à couvrir les approches des positions principales.

Les troupes françaises gardaient l'enceinte de Constantine, de cette Constantine dont l'indigence a causé tant de mécomptes aux jours de sa prise; mais l'autorité du gouverneur général n'avait été reconnue, pas plus qu'à présent, au delà des fossés de la ville, quoi qu'on en ait publié dans *le Moniteur algérien* et dans les autres journaux qui ont répété ses petits mensonges. C'est toujours à la tête d'un corps d'armée que le commandant, premier magistrat de la province, a visité une partie de son territoire. Il voit fuir devant lui ses administrés, qui souvent même ont l'impolitesse de répondre par des coups de fusil aux périodes de ses allocutions gouvernementales. Enfin, des remparts de la ville, on ne voit s'élever aucun donjon féodal, emblême de sa suzeraineté sur les campagnes environnantes.

Lorsqu'on vantait, dans le courant de l'été dernier, la profondeur des combinaisons stratégiques, si savamment élaborées pour la sûreté de la Mitidjah; lorsqu'on détaillait avec emphase le nombre, l'assiette et la forme des camps, si habilement distribués, personne, assurément, ne doutait que ces dispositions militaires, annoncées

avec tant de bruit, préconisées jusque dans la Chambre des Députés, n'eussent pour objet de protéger les cultures, de fermer la plaine aux Arabes ennemis; comme il est naturel de supposer, en voyant un corps-de-garde placé sur tel ou tel point d'une ville, qu'il est destiné à veiller à la sûreté d'une rue ou d'un quartier; enfin, chacun croyait que ces camps avaient été établis dans un but de conservation coloniale. Eh bien, ces camps n'ont rien protégé, ces camps n'ont rien empêché, et on se demande aujourd'hui pourquoi l'armée a été occupée à conserver sur deux ou trois points quelques toises carrées de terrain entourées de palissades, tandis qu'elle aurait aussi bien gardé, et avec moins de frais, ce qui reste de la colonie, en se concentrant au pied du massif.

Nous ne dirons pas que ces camps avaient été jetés là comme un leurre aux infortunés colons; nous pensons que tout le monde a été de bonne foi. Cependant, nous ne pouvons nous empêcher de demander si l'attitude du quartier-général, dans cette épouvantable conjoncture, ne semble pas prouver jusqu'à l'évidence que l'intérêt de la colonie est resté constamment étranger à la pensée de l'autorité militaire. La mort de plusieurs colons, la ruine de tous, voilà les fruits amers de leur trop aveugle confiance! Nous parlerons avec plus de détail de cette catastrophe

dans la seconde section, qui traite de l'établissement colonial.

Nous voilà donc réduits, en 1840, à la possession douteuse du massif d'Alger et à l'occupation de quelques camps retranchés, véritables prisons, dont le ravitaillement hebdomadaire se fait avec le secours d'une armée, où l'arrivée d'un convoi est célébrée chaque fois comme une victoire. Évidemment, une telle situation est par trop dure : il faut en sortir ou se rembarquer. Ici se présente la question générale de l'occupation ou mode de défense du pays, laquelle se divise en deux branches : le système étendu et le système restreint.

Il est de principe que pour soumettre un pays dans lequel on fait la guerre à la population, il faut songer moins à étendre les conquêtes qu'à les affermir. Ce n'est donc pas à occuper le plus de points possibles du territoire qu'il convient de s'attacher, mais seulement à se maintenir en possession de ceux d'où l'on peut avoir une action réelle et immédiate sur une certaine étendue de pays que l'on a spécialement en vue de conserver actuellement. L'oubli de cette maxime a été regardé par de savants militaires comme une des causes principales des désastres éprouvés par l'armée française en Espagne, de 1812 à 1814. Si cette conduite est commandée par la prudence à l'égard des nations policées, qui ont

des habitudes sédentaires, des centres d'industrie dont elles ne peuvent s'éloigner, enfin des intérêts matériels à ménager, et chez lesquelles une armée envahissante trouve abondamment des moyens de subsistance et d'entretien, à plus forte raison doit-elle être observée avec les Arabes, peuple sans grands établissements fixes, sans parité de religion ni de mœurs avec nous, et dans des contrées à travers lesquelles un corps de troupes ne peut s'avancer qu'en traînant à sa suite un immense attirail de munitions de bouche, d'artillerie et de bagages. Fera-t-on la même faute en Afrique? Oui, si l'on ne songe qu'à guerroyer; non, si l'intérêt de la colonisation est le but des opérations militaires.

L'erreur la plus funeste où puissent tomber les amis de la colonie, c'est de croire que l'occupation restreinte soit un acheminement vers l'abandon du pays, tandis que c'est au contraire l'occupation étendue, ou, pour mieux dire, illimitée, qui conduit tout droit à cette fatale issue, par la nullité mathématique des résultats.

On a dit que les termes usités dans le langage stratégique de l'Europe n'ont point de signification en Afrique. En cela on a dit vrai. La population et le pays étant tout autres qu'en Europe, il est rationnel que les combinaisons de la science militaire varient suivant la différence du

caractère de l'ennemi, du théâtre de la guerre et du but qu'on se propose.

Les partisans de l'occupation étendue doivent admettre forcément que la France pourra jeter tous les ans en Afrique cent millions en numéraire et faire face au déchet d'une armée de cent mille hommes, sans qu'un tel sacrifice soit préjudiciable à ses intérêts comme puissance européenne. S'il est prouvé qu'une aussi énorme dépense est au-dessus de ses forces, la question de l'occupation étendue s'arrête là : elle est jugée. En admettant l'hypothèse que cette déperdition n'affaiblît en rien les ressorts de sa constitution physiologique, encore faut-il que ce système soit reconnu capable de résultats. Ces résultats, nous les nions. Il est superflu de démontrer à quels périls la continuation des hostilités en Afrique, sur une grande échelle, exposerait la mère-patrie, s'il survenait des conjonctures, possibles dans l'état actuel de l'Europe, où elle eût besoin, comme on l'a dit, de son dernier homme et de son dernier écu. Quant aux avantages de gloire et d'intérêt matériel attachés au système de l'occupation étendue, la négation n'est pas moins absolue. La gloire n'accompagne que les entreprises d'une exécution difficile, où l'emploi des moyens est heureusement combiné avec des vues d'avenir bien arrêtées : la réussite est la part de la fortune. En Europe, un général

sait ce qu'il veut, où il va; en Afrique, les grandes expéditions militaires ne peuvent avoir de succès réel, parce qu'elles manquent de but raisonnable. Examinons un instant les résultats probables d'opérations exécutées dans le sens du système d'occupation étendue; suivons la marche de l'armée à travers les déserts sauvages de l'Algérie, où tant d'admirables traits de patience, de dévouement, de courage iront s'ensevelir sans fruit pour la France et pour l'histoire; prenons part à ses fatigues et à ses combats.

Vous sortez d'Alger, qui est le point de départ des grandes opérations, parce que cette ville est votre magasin général; vos troupes sont nombreuses et excellentes : infanterie, cavalerie, artillerie et les accessoires, rien ne manque, tout est parfait. Vous traînez à votre suite un immense convoi de vivres et de munitions, ou plutôt vous êtes obligé de l'encadrer dans vos colonnes durant toute la campagne, car, en moins d'une heure, votre ordre de bataille peut être interverti par l'effet d'une attaque à l'arrière-garde. La masse des troupes est donc occupée uniquement du soin qu'exige la conservation de ces précieuses ressources. Mais un cheval s'abat, un essieu casse dans un passage difficile : l'armée entière est arrêtée par cet accident. Cependant vous avancez, quoique avec lenteur; rien ne

vous résiste. Nous ne parlerons pas de quelques engagements de tirailleurs, ni des charges de cavelerie que vos chevaux d'Europe, nourris d'herbe verte depuis quinze jours et efflanqués, ont peine à fournir contre ceux des Arabes, accoutumés à ce régime. Vous vous emparez sans coup férir des bicoques de Médéah et de Miliana, qui sont à peu près les seules villes qui existent dans l'intérieur; vous laissez sans doute dans chacune de ces localités un petit corps d'armée bien approvisionné; vous garnissez de troupes plusieurs postes intermédiaires, de façon à établir comme une suite de camps retranchés, dont les lignes conduisent à Alger, votre débarcadère en Afrique et le siége du gouvernement. Vous croyez alors tenir la clef de je ne sais combien de positions plus importantes les unes que les autres, comme on le disait de Thlémecen; et c'est vous-mêmes qui êtes allés vous mettre sous les verroux.

Votre armée, fractionnée à l'infini, ne sera nulle part assez forte pour résister en rase campagne aux masses arabes qui viendront successivement fondre sur les divers cantonnements. Les habitants des villes vous fuiront et ne laisseront dans leurs murs qu'une population de mendiants et de prostituées, eomme cela est arrivé à Constantine et à peu près à Alger. Vous commanderez dans Médéah ; mais les cavaliers arabes viendront

jusque dans le massif égorger tout ce qui se rencontrera sur leur passage. Ils tiendront investis vos places et vos camps, que vous ne pourrez approvisionner qu'avec des frais et des pertes énormes, et dans lesquels les maladies moissonneront les hommes par milliers, malgré l'habileté de vos médecins et la sollicitude de l'administration. Pensez aux sacrifices de tout genre que vous a coûtés l'occupation de Thlémecen, cette prison lointaine, pour laquelle il n'y avait de moyen de ravitaillement possible qu'avec l'assentiment des Arabes ou à l'aide d'une armée. Eh quoi! c'est après que vous avez eu besoin d'une armée, conduite par un maréchal de France en personne, pour assurer l'arrivée d'un convoi à quinze lieues d'Alger, que vous penseriez à claquemurer quelques régiments à quarante lieues! car la bataille si retentissante du 31 décembre n'avait pas d'autre but, n'a pas eu d'autre résultat que de dégager temporairement le passage de Bouffarik à Belida. C'est quand il ne vous a pas fallu moins de dix mille hommes, accourus de France à votre cri de détresse, pour oser sortir d'Alger et aller visiter vos camps de la banlieue, que vous parleriez d'occuper Médéah, Miliana, Mascara, Thlémecen, que saisje? Folie!

Après un pareil tableau, dont nous nous sommes efforcés cependant de voiler les scènes les

plus lugubres, quel ami véritable du pays ne sentira pas qu'il n'y a de salut pour la colonie que dans l'occupation restreinte, c'est-à-dire avec un système rationnel de défense qui garantisse la sûreté de l'établissement et en favorise le développement, sans exiger de trop grands sacrifices de la mère-patrie? Une population ardente, guerrière et nomade, comme le sont les Arabes, ne peut être refoulée et contenue que par le large front d'une autre population, courageuse et stable qui, formant une masse compacte et s'étendant au fur et à mesure de son accroissement, ne laisse derrière sa première ligne aucun intervalle accessible à l'ennemi. Que les travaux des colons soient couverts par des camps habilement, consciencieusement disposés, et qui aient pour destination unique la protection des cultures : voilà le seul mode d'occupation qui soit aujourd'hui profitable, si toutefois, entendons-nous, c'est bien une colonie que l'on veut. En d'autres termes, et pour résumer la matière, il n'y a que l'occupation restreinte qui puisse mettre sur la voie d'un développement illimité, parce qu'elle seule permet de fonder, en concentrant sur un point unique toute la puissance des deux éléments de l'existence coloniale, la défense et le travail. L'occupation étendue nous rend faibles sur tous les points, à raison de l'extrême fractionnement des moyens

d'action; elle compromet la sûreté des travailleurs, par suite de l'amincissement et des lacunes de la ligne stratégique; elle demeure stérile par l'absence de sécurité; elle conduit à l'abandon par la négation des résultats.

SECTION DEUXIÈME.

De la Colonisation.

CHAPITRE I.

Vues générales sur les avantages de la colonisation de l'Algérie.

La plupart des peuples anciens ont formé des colonies, dans le but d'étendre et d'accroître leur commerce, ou pour affermir leur puissance, ou afin de ménager un écoulement au trop plein de leur population. Les Phéniciens établirent des comptoirs dans toutes les grandes îles de la Mé-

diterranée, dans la Grèce et jusqu'en Espagne, où ils fondèrent Cadix, qui devint leur entrepôt, et sur la côte d'Afrique, où ils bâtirent Carthage. Les états de la Grèce couvrirent de leurs brillants essaims les côtes de l'Asie-Mineure, et tout le midi de la Péninsule italique; plus tard, nous voyons Miltiade conduire une colonie athénienne jusque dans la Chersonèse de Thrace; les Romains poussèrent des établissements au cœur des provinces conquises pour tenir en bride les peuples vaincus. Ces deux dernières nations eurent principalement en vue, dans la formation de leurs colonies, de débarrasser la république d'une foule de citoyens que l'aiguillon de la misère et la turbulence de l'oisiveté rendaient dangereux pour l'état. Depuis la découverte de l'Amérique et du passage à l'Asie méridionale par le cap de Bonne-Espérance, toutes les nations maritimes de l'Europe ont créé, avec plus ou moins de succès, des établissements coloniaux dans les deux Indes. Les savants qui ont le plus profondément traité des questions d'économie politique ont mis en doute si les colonies étaient arithmétiquement avantageuses à leurs métropoles : c'est-à-dire si elles augmentaient réellement la masse de la richesse nationale en multipliant les moyens de commerce, et si elles accroissaient la somme du bien-être général par l'abondance et le mérite de leurs productions.

C'est là un point que nous ne nous permettrons pas de juger. Il nous semble, du reste, étranger au thême de la colonisation d'Alger, dont le but moral et politique doit être avant tout de créer des moyens d'existence pour ce grand nombre de citoyens sans fortune et sans travail, appelés du nom de prolétaires par de superbes rhéteurs, et qui ont bien, eux aussi, le droit de vivre. En ouvrant l'Afrique à l'exubérante population des villes et des campagnes de France, on change en une classe laborieuse et robuste une populace farouche, dégradée par la misère; on arrache des mains des factions leurs instruments les plus dociles. Du sentiment de la propriété naissent les habitudes d'ordre et l'amour des lois qui en garantissent le maintien; on fait une œuvre humaine et tout à la fois politique, plus sainte et plus puissante contre les révolutions que les prisons et les baïonnettes. Oui, Dieu protége la France; il l'a manifesté en lui donnant l'Afrique. Sachez donc profiter de cet immense bienfait.

Nous ne parlerons pas de la position et des bornes géographiques de l'Algérie, ni de la beauté du climat, ni de la fertilité des terres. Qui n'a pas eu sous les yeux la carte de l'Algérie? qui n'a pas entendu parler de ce pays? Nous dirons seulement que cette entrée est une continuation de la Provence, avec un ciel plus heureux, un sol plus gras et des limites indéfinies. Il ne faut

pas aller demander à l'Algérie les mines précieuses qui firent passer tant d'or en Espagne, après sa conquête du Mexique. Qu'on n'espère pas non plus y trouver ces immenses moyens d'industrie et de commerce dont l'Inde enrichit l'Angleterre; renoncez à l'espoir d'en tirer ces productions rares et exquises que l'Europe va chercher dans les îles situées entre les tropiques; abandonnez les espérances exagérées de fortune rapide dont l'idée, vieille de trois siècles, semble encore attachée au mot de colonie. Restez en Europe, vous qui rêvez des richesses amassées sans peine : celles que renferme la terre d'Afrique resteraient cachées pour vous. Mais, accourez, accourez tous, vous qui désirez les véritables biens de l'homme, la santé et l'abondance des choses nécessaires à la vie; ces trésors seront ici le prix de la tempérance et du travail. L'Afrique, en fille reconnaissante, nourrira peut-être un jour la mère-patrie de l'excédant de ses moissons, dans les années de disette dont le retour n'est pas impossible. Les pacifiques travaux de la navigation marchande y formeront comme une pépinière d'officiers habiles, de matelots courageux et exercés dont se recruteront les équipages de la marine royale. Les émigrants de Suisse et d'Allemagne n'iront plus chercher de l'autre côté de l'Atlantique un refuge contre les horreurs de la misère, un atelier pour leurs bras vigoureux; ils

traverseront tous la Méditerranée pour venir peupler et fertiliser les possessions françaises. C'est alors que seront jetés les fondements d'un nouvel empire dont les progrès étonneront l'univers. Une société jeune et puissante, grandie à l'ombre de la liberté et des lois, au sein de l'ancien monde, fera contre-poids à cette gigantesque république des États-Unis dont la masse semble déjà entraîner notre hémisphère. Cette annexe au territoire de la France sera plus solide que la conquête des provinces du Rhin, tant rêvée depuis 1830; car ces provinces ne renonceraient peut-être pas volontiers aux sympathies de la nationalité allemande pour se transformer en départements français.

Cependant l'œuvre matérielle ne s'accomplira pas sans profit pour la civilisation générale. L'exemple des prospérités qui naîtront sous l'influence d'un système de justice et de liberté, ne sera pas perdu pour les indigènes dont l'oppression brutale du régime militaire a fait des tigres. Aujourd'hui une haine furieuse s'est jetée entre nous et les Arabes; elle s'enflammera de plus en plus par l'inutile fracas de ces expéditions où nos soldats se démoralisent et contractent des habitudes de férocité, en disputant aux Bédouins l'horrible trophée de quelques têtes rapportées au bout des baïonnettes. Mais, croyez que le désir du bien-être et le sentiment de ce qui est juste

siégent au cœur de tous les hommes; soyez persuadés que les préjugés ne résistent pas à l'examen de l'intelligence, lorsque la pensée peut se replier sur elle-même dans le silence des passions. Entre le turban et le chapeau il y a un abîme qu'aucune puissance humaine ne pourra combler totalement; mais, s'il n'est donné à personne de prévoir les destinées que la Providence réserve à l'Afrique, il est permis d'entrevoir la possibilité, entre les chrétiens et les musulmans, d'une trève qui tournera au bien général de l'humanité, non moins qu'au profit particulier de l'établissement colonial.

Jusqu'à présent on a tout fait pour changer en aversion, en animosité, l'éloignement naturel que les Arabes avaient pour des hommes étrangers à leur sol, à leurs mœurs, à leur religion. Au lieu de traiter avec quelques ménagements cette répugnance instinctive, d'adoucir ces cœurs farouches, on a cru pouvoir dompter avec le fer les intelligences les plus rebelles, et apprivoiser par l'emploi des rémunérations matérielles celles qui semblaient plus dociles. Chose étrange! On a voulu faire marcher de front la violence et la civilisation. Qu'est-il arrivé de ce système? L'œuvre de la violence, tout le monde en voit le fruit. Les essais de civilisation par les moyens matériels, appliqués sans préparation, n'ont pas eu plus de succès.

Les corps de troupes indigènes, formés à grands frais dans un esprit de fusion, ou à l'instar des cipaïes de l'Inde, n'ont jamais eu d'arabe que le nom, la barbe, le haut-de-chausses et un vingtième à peine de leur effectif. Quoique le chiffre élevé de la solde parût un avantage bien capable d'attirer et de retenir sous les drapeaux de la France des hommes exposés aux chances d'une vie comparativement misérable, la puissance du sentiment religieux et national a prévalu sur toutes les considérations du bien-être personnel. Les musulmans n'ont fait que traverser nos cadres; si nous les avons retrouvés, c'est dans d'autres rangs que les nôtres. On s'est vu forcé de dissoudre le corps des spahis; et le gouverneur général a fait connaître au ministre de la guerre, en 1839, alors qu'on se croyait en pleine paix, qu'il désespérait du recrutement des zouaves indigènes.

Cette répugnance des musulmans à se mettre en contact, même temporaire, avec les chrétiens, s'est manifestée en toute occasion et sur tous les points. Les quelques Arabes campés sous le canon d'Oran, et que le gouvernement ne retient que par l'appât de la solde, allaient journellement grossir les forces d'Abd-el-Kader bien avant la reprise des hostilités. La plupart des tribus des environs d'Alger s'étaient éloignées, depuis quelques années, des lieux où nous commandons; il

est vrai que nous leur avions rendu notre domination bien lourde; le peu qui restait aspirait à franchir les limites de notre territoire : elles auraient exécuté ce projet tenté plus d'une fois, si les commandants des avant-postes n'avaient pas arrêté la sortie de leurs troupeaux Tout ce qui restait d'Arabes dans la Mitidjah a cédé à sa pente naturelle, lors de la collision de 1839. Les alliés équivoques de la France sont devenus les sujets de l'émir.

Les rapports des indigènes avec nous ont le même caractère de défiance dans les provinces de l'est. Si la guerre n'a pas éclaté sur ce point, c'est que l'action du gouvernement y a été moins oppressive, à raison de la nouveauté de notre séjour dans ces contrées; mais il n'y a pas eu là, plus qu'ailleurs, de soumission ni d'alliance. Lorsqu'un député du midi a demandé, pendant la discussion du budget de 1840, pourquoi on avait appliqué le système français à l'administration de la province d'Alger, tandis que celle de Constantine continuait d'être régie par les coutumes locales; au lieu d'éluder assez maladroitement cette question pleine de sens, on aurait dû expliquer qu'il n'existait plus, ou presque plus, de tribus arabes dans le rayon d'Alger; que, jusqu'à ce jour, il n'y avait pas eu à Constantine d'autres Européens à administrer que la troupe en garnison dans cette ville; et que les Arabes

de la province savaient fort bien se gouverner sans nous. Cette réponse eût été plus vraie et plus digne que la pitoyable défaite, donnée en termes prétentieux, par un organe du ministère de la guerre.

De l'exposé de ces faits, nous conclurons que le succès de la colonisation est attaché à la cessation de l'état de guerre; et que les Arabes, avec lesquels il convient d'entretenir des relations de commerce et des rapports de bon voisinage, mais dont il sera prudent de se défier longtemps, ne sont point nécessaires comme agents dans l'accomplissement de l'œuvre coloniale, laquelle œuvre importe extrêmement à la tranquillité de la France, au repos de l'Europe, au bonheur de l'humanité.

Des amis de ce pays, d'accord avec nous sur le fond, ont élevé cette question secondaire : à savoir s'il ne serait pas plus convenable que les efforts de la colonisation se portassent dans la province de Constantine, où il y aurait moins d'opposition à craindre de la part des indigènes, au lieu de se concentrer, comme ils l'ont été jusqu'à présent, sur le territoire d'Alger, dont les habitants, d'un caractère plus belliqueux, sont en armes contre nous. Cette préférence nous semble fondée sur un jugement erroné, en cela qu'en admettant comme prouvé ce qui ne l'est pas, on passe d'une induction défectueuse à une

conclusion générale. Est-il bien démontré que les Arabes de Constantine verraient avec moins d'inquiétude que ceux de la province de Tittéri les colons pousser leurs établissements jusque dans les cantons où ils ont dressé leurs tentes? Aucun fait n'a justifié cette supposition jusqu'à ce moment. Le trajet de Bône ou de Philippeville à Constantine ne s'est jamais effectué qu'avec la protection d'une escorte nombreuse, comme dans la province d'Alger. Avec un gouvernement plus juste, plus habile, on n'amassera pas autant de haines, on préviendra les confédérations de tribus sur ce point; mais on n'obtiendra rien de plus. L'état actuel du pays ne fait donc rien préjuger sur les dispositions des habitants dans des circonstances différentes. Au reste, quand cet avantage paraîtrait aussi réel qu'il est peu fondé, il serait contrebalancé par des difficultés très-graves qui résultent de la situation et de la nature des lieux.

Les établissements ne pourraient, dans aucun cas, se former ailleurs que dans les environs de Bône, et ils sont si malsains qu'il ne faut pas songer à s'y fixer, ou autour de Constantine, sous le canon de la place. Ce voisinage serait la première et la plus nécessaire condition. On ne peut se procurer qu'à la ville les choses absolument indispensables pour les constructions; c'est là qu'on achète les instruments d'agriculture, et

qu'on va vendre les denrées; c'est de là qu'on tire les maçons, les charpentiers, enfin, tous les ouvriers dont on a besoin. Il faut aussi que les colons pourvoient à leur sûreté personnelle, qui serait compromise s'ils se tenaient éloignés des grands centres de protection. En effet, quand les tribus voisines seraient entrées loyalement dans notre alliance, pourraient-elles prévenir ou arrêter une course d'Arabes venus de loin, qui, fondant à l'improviste sur les habitations, égorgeraient les hommes, incendieraient les édifices, enlèveraient les troupeaux et disparaîtraient avec une rapidité inimaginable. Personne, nous le croyons, ne serait assez téméraire pour s'exposer à des chances aussi périlleuses. Il faut se rappeler ensuite que les hivers sont très-rigoureux sur le plateau de Constantine, et que le pays manque absolument de bois et de tout autre moyen de chauffage. Puis on doit réfléchir que l'éloignement de la mer, ainsi que les accidents du terrain rendant les transports d'une lenteur et d'une difficulté extrêmes à une aussi grande distance, les importations seraient fort coûteuses, et les exportations assujéties à de grands frais.

D'un autre côté, Alger est le premier point touché par les Européens en abordant sur la terre d'Afrique; cette ville est le siége du gouvernement colonial, le centre des grandes administrations, l'entrepôt des denrées et des marchandises de

toute espèce; en trois jours on y reçoit les lettres de France : cette rapidité de communications entretient les douces affections de famille, et facilite la marche des affaires. Alger offre sa Mitidjah à cinquante mille colons; quand cette plaine sera défrichée, on songera à aller plus loin : en attendant, laissez faire aux intérêts particuliers.

CHAPITRE II.

Des Colons. — Coup d'œil sur les travaux exécutés par les particuliers et par l'administration.

Aussitôt que la prise d'Alger fut connue en France, l'opinion publique, sans être bien fixée encore sur la valeur matérielle de cette conquête, se prononça pour la conservation du pays, et le désigna comme le berceau d'une colonie future, d'accord en cela avec le gouvernement dont le drapeau victorieux flottait alors sur la Casbah. Pour l'administration qui suivit presque immédiatement, l'obligation de conserver devint une nécessité de position. Comment, en effet, répudier, sans s'avilir, le dernier legs de gloire que la restauration avait fait à la France! Alors abordèrent sur la terre d'Afrique des hommes de courage et d'intelligence, pourvus de moyens pécuniaires, sans l'aide desquels on ne peut rien entreprendre en aucun pays. Quelques-uns, compromis dans leur fortune par la perturbation commerciale qui fut la suite de la révolution, venaient demander à l'Algérie une compensation à

leurs pertes, et un avenir qu'ils ne voulaient devoir qu'à leur travail; les autres, entraînés par la passion des grandes entreprises, n'aspiraient qu'à créer de vastes établissements d'agriculture dans ces campagnes si fertiles, sous ce climat si heureux. Tels furent les fondateurs de la colonie. Voilà les hommes qu'une administration éclairée eût accueillis avec empressement, et que le régime militaire a si perfidement confondus avec les aventuriers cosmopolites qui se traînaient à la suite des troupes. D'autres sont venus plus tard, et, s'associant aux travaux de leurs devanciers, ils se sont dévoués comme eux au succès de la colonisation. Nous sommes loin de nier toutefois que, parmi les premiers colons, il ne se soit glissé quelques hommes tarés; c'était un malheur inévitable dans la confusion d'un établissement naissant; mais tout le monde sait qu'ils se sont vus bientôt isolés, marqués au doigt, et qu'ils ont disparu successivement. Il serait donc aussi absurde en logique que malséant en morale, de conclure du particulier au général, pour en tirer une déduction attentatoire à la réputation d'une masse d'honnêtes gens; c'est pourtant ce qu'on a fait. Nous nous permettrons de demander, à notre tour, si la composition du personnel de l'administration, en Afrique, a toujours été bien pure; si tous les généraux ont accepté la solidarité des débats de Perpignan?

Les colons, méprisés ou délaissés par l'autorité, tendaient tous au même but; mais que d'incertitudes dans le choix des moyens; que de difficultés dans leur emploi! Il fallait, avant de songer à mettre la main à la charrue, construire des habitations, étudier et expérimenter les divers systèmes de culture appropriés au sol et au climat de l'Afrique, enfin, étendre les soins et la prévoyance aux mille détails d'une exploitation rurale. Ils ne devaient pas non plus laisser dans l'oubli les intérêts du commerce et de l'industrie, qui donnent de la valeur aux produits de l'agriculture. Ils pensèrent donc qu'en mettant en commun la somme des connaissances anciennes et récentes de chacun, ils formeraient comme un grand foyer de lumières dont tous seraient éclairés : la Société coloniale fut fondée dans ce but. Cette institution, née du besoin d'unité dans les vues et dans les efforts, fut pourtant approuvée et autorisée par le général en chef, le 22 décembre 1831. La Société coloniale a rendu et ne cesse de rendre d'éminents services; car elle a spécialement pour mission de s'occuper des intérêts agricoles, industriels, commerciaux, et de soumettre à l'autorité toutes ses vues d'amélioration à cet égard dans les possessions françaises du nord de l'Afrique; elle éclaire par des publications l'inexpérience des nouveaux colons; elle les préserve par de sages conseils des tâtonne-

ments et des essais ruineux. Les relations qu'elle entretient constamment avec tous les points du globe où existent de grands centres d'activité, ont surtout pour objet d'enrichir la colonie des perfectionnements et des découvertes qui intéressent l'agriculture, l'industrie et le commerce.

La Société coloniale a perdu, non pas de ses droits à la reconnaissance du pays, mais de son influence régulière auprès des commandants en chef, à mesure que le régime militaire a appesanti davantage sa lourde main sur l'Algérie. Depuis plus de deux ans elle s'est vu fermer les portes du palais gouvernemental, lesquelles s'ouvrent à deux battants devant la plus mince épaulette envoyée de Paris. Mais, fidèle à l'esprit de son institution, c'est en faisant le bien qu'elle s'efforce d'oublier les insolents dédains du quartier-général. Elle a vu passer beaucoup de chefs d'armée; elle a confiance qu'elle verra aussi bientôt passer le système actuel.

Afin de prévenir toute interprétation erronée, nous devons déclarer ici que nos paroles sont l'expression spontanée de nos sentiments de profonde estime pour la Société coloniale, véritable élite de la population européenne en Algérie; en formulant dans ce faible écrit notre opinion et nos vœux en faveur de l'Algérie, nous avons cru faire une chose utile à ce pays, qui est devenu le nôtre depuis près de huit ans; mais ce travail

nous est entièrement personnel; nous n'avons reçu ni mission, ni inspirations de qui que ce soit.

Plusieurs colons, qui pouvaient disposer de moyens pécuniaires considérables, firent d'importantes acquisitions de terrain jusque dans le fond de la Mitidjah, dix lieues plus loin que nos avant-postes d'alors. Ils eurent à effectuer d'énormes déboursés, tant pour le coût des actes que pour les frais de l'enregistrement, dont le montant fut exigé sans plus de mesure que s'il s'était agi de fermes de la Beauce. Nous ne parlons pas des sommes assez fortes qui furent comptées aux vendeurs, à titre de pot-de-vin, ni du salaire des courtiers, ni d'une multitude de dépenses accessoires que ces transactions avaient nécessitées, et qui réunies composaient une lourde charge. Cependant les acquéreurs reçurent en échange de leur argent un titre vain, un chiffon de papier, puisqu'il leur était impossible alors, nous ne disons pas de mettre en valeur, mais même d'aller visiter leurs propriétés nouvelles. Ils durent souscrire l'obligation de payer à perpétuité une rente annuelle pour un fonds qui pouvait rester longtemps inerte, qui l'est encore après un laps de neuf années; car ce mode de transmission d'immeubles est le seul que le Coran autorise de musulman à chrétien. En s'imposant d'aussi coûteux sacrifices, ils avaient raisonné et agi dans

l'hypothèse probable que la cessation de la guerre ou l'éloignement des Arabes ennemis leur permettraient assez prochainement d'entreprendre l'exploitation de leurs propriétés. Ils étaient bien loin de prévoir que la continuation d'un système non moins funeste à la France qu'à l'Algérie, frapperait leurs terres d'une aussi longue stérilité.

Les colons les plus hardis, ou ceux dont les domaines étaient le plus à portée, avaient formé des établissements agricoles sur plusieurs points de la Mitidjah : quelques-uns s'étaient même aventurés jusqu'au pied de l'Atlas, en dehors de toute protection de la part de l'armée. La déplorable irruption de 1839 a anéanti leurs travaux, renversé leurs espérances. Leurs noms ont été cités avec éloges par les journaux, dans le compte-rendu des désastres de novembre et de décembre derniers. Nous nous abstenons de les reproduire ici, ainsi que ceux des établissements qu'ils avaient fondés, par la raison que ce livre ayant été écrit pour nos concitoyens de France, des désignations personnelles et des dénominations topographiques n'intéresseraient particulièrement qu'un petit nombre de lecteurs, et n'auraient aucune signification pour les personnes qui ne connaissent pas à fond nos localités.

D'après l'explication dans laquelle nous sommes entré, on voit que l'ordre des propriétaires

européens, des véritables colons, se divise en deux classes : la première comprend les hommes à qui il a été possible, mais au prix de dangers infinis, de commencer leurs travaux d'exploitation ; la seconde se compose de ceux dont les terres ont dû rester en friche jusqu'à présent, à raison de leur situation dans des cantons absolument inaccessibles par le fait de la guerre, ou trop exposés aux courses meurtrières des Hadjoutes. Les uns et les autres se sont vus l'objet des sarcasmes du quartier-général. L'activité des premiers a été taxée de folie. Les seconds, condamnés à l'inaction par la force des choses, n'ont pas eu sans doute à subir le même reproche ; mais on a prétendu qu'ils avaient acquis des milliers d'hectares dans un but de spéculation mercantile, c'est-à-dire, avec la seule intention de les revendre en détail, à gros bénéfice, en imposant de dures conditions aux colons que l'Europe nous enverrait plus tard : on les a flétris du nom d'accapareurs. Ainsi, colons d'Algérie, qui avez exposé vos jours et compromis votre fortune pour donner une colonie à la France; vous qui ne coûtez rien à l'état, qui n'ambitionnez ni grades, ni rubans, vous n'échapperez pas au stigmate : le quartier-général a prononcé; et la tourbe des accapareurs de fonds secrets, tous les exploitants connus ou inconnus du budget de l'Afrique, vous poursuivront de leurs clameurs!

Parlerons-nous de ces malheureux que le ministère de la guerre a jetés en Afrique pour y mourir de misère, sans doute, puisque le retour en France leur était interdit? Tout ce que nous avons la force de dire, c'est qu'on les désignait sous le nom de colons du gouvernement!...

L'état de guerre qui n'a cessé de désoler l'Algérie depuis dix ans, car nous ne regardons pas comme un temps de paix la courte durée de la trève faite avec Abd-el-Kader; l'état de guerre a empêché ou au moins a réduit à peu de chose les entreprises agricoles; cependant il a été profitable à la ville. Alger s'est enrichi des pertes de l'agriculture, en ce sens que les capitaux qui se trouvaient sans débouché au dehors se sont tournés du côté des constructions urbaines. Après une succession de plans faits, défaits, refaits cent fois, la capitale de l'ancienne régence voit déjà dans ses trois rues principales une suite d'édifices qui orneraient les plus grandes cités de France. De belles maisons ont été bâties dans la moyenne et jusque dans la haute ville. Lorsque un étranger met le pied sur la grande place, il peut se croire au sein de la capitale d'un établissement florissant; mais il apprend bientôt que les limites de la garnison d'Alger sont devenues celles de la colonie; et, voyant l'énorme disproportion de la ville aux campagnes, il ne peut s'empêcher de comparer l'Algérie, telle

qu'on nous l'a faite, à ces pochades que la lithographie reproduit sous toutes les formes : une tête monstrueusement grosse sur un corps presque imperceptible.

Les travaux exécutés par les particuliers se résument plus en constructions qu'en défrichements. On en a dit la raison. Il ne faut pas omettre pourtant les nombreuses plantations d'oliviers et de mûriers faites dans le massif, et étendues à tous les points accessibles. Malheureusement, les terres labourées dans la plaine vont être envahies par les broussailles, à la suite de la désertion forcée des cultivateurs. Les édifices que les colons avaient élevés avec d'énormes dépenses n'offrent plus que des ruines noircies par l'incendie. On ne se figure pas en France quelle mise de fonds est nécessaire pour créer sur une grande échelle un établissement d'agriculture en Afrique. Presque partout le sol est totalement nu. Le premier soin doit être de construire, pour le logement du maître et de ses ouvriers, un bâtiment accompagné de grandes écuries, de vastes hangars. Le tout doit être muni d'une ceinture de fortes murailles, capables d'arrêter les pillards, et, au besoin, de résister à un coup de main tenté par toute une troupe. Chaque habitation doit être une forteresse. Il faut planter des arbres par milliers. L'achat du bétail, des instruments aratoires, du mobilier,

exige des déboursés considérables, ainsi que les gages des domestiques de ferme, qui doivent être payés tous les mois et à un taux inconnu en Europe. Les matériaux aussi bien que la main-d'œuvre reviennent à un prix excessif pour les travaux du dehors, à raison de la difficulté des transports et des dangers de toute espèce auxquels les ouvriers sont exposés dans ces courses lointaines. Tous ces ouvrages doivent être achevés, toutes ces dépenses acquittées avant qu'un sillon ait été ouvert. La terre, en Algérie, ne donne pas; elle rend. Porterons-nous en ligne de compte ce courage de tous les jours, plus rare et plus réel que celui qui s'enflamme au bruit du canon? Evaluerons-nous par sous et deniers cette intrépidité qui fait envisager de sang-froid la mort embusquée derrière chaque buisson? Un jour, la colonie, dégagée des entraves de la stratocratie, repliera ses regards sur tant d'infortunés égorgés à cinquante pas des postes militaires, sous les yeux même des soldats enchaînés par une consigne inhumaine. Un monument modeste, mais durable, perpétuera leur mémoire, en consacrant notre douleur et nos regrets.

Après ce fidèle exposé, osera-t-on soutenir encore que les colons d'Afrique sont des hommes sans aveu, sans ressources, sans moralité, accourus à la curée comme une meute famélique?

Sentinelles avancées de la civilisation sur une terre barbare, propagateurs des lumières sous un régime de ténèbres et de mensonge, ils en appellent à la justice de leurs concitoyens.

Nous ferons entrer dans le tableau de la situation coloniale actuelle les constructions et les commencements de culture entrepris par les particuliers, soit sur l'emplacement des concessions accordées par le gouvernement, soit sur des terrains achetés à Douera, à Bouffarik et dans quelques autres localités.

L'administration a exécuté pour et par l'armée de fort grands travaux; elle a ouvert de magnifiques routes pour le passage de l'artillerie et des voitures militaires. Le colon qui y conduit son chariot rustique profite au moins d'un ouvrage dont la pensée ne s'était pas abaissée jusqu'à lui. Chose digne de réflexions! tous les travaux effectués par le gouvernement en Algérie ont été entrepris uniquement en vue du service de l'armée. Il n'existe pas un chemin, un camp, un édifice, un fossé dont l'idée ait été conçue dans une intention de progrès ou d'amélioration coloniale. On n'y trouverait pas une conception qui ne porte le cachet exclusif d'une pensée militaire. L'administration dite civile a pourtant voulu fonder deux villages dans la banlieue d'Alger. Cet essai a été malheureux. On a dépensé beaucoup d'argent, noirci beaucoup de papier, sans pou-

voir produire autre chose que des cabarets, ou même pis. Voici à quelle occasion :

Il y a de cela huit ou neuf ans, une nuée d'émigrants, sortie d'Allemagne dans l'intention de passer en Amérique, vint tout à coup, on ne sait comment, s'abattre sur l'Algérie. Cette arrivée imprévue fut un grand embarras pour le général en chef. Que répondre à des gens qui avaient compris naturellement, comme tout le monde, que l'idée de la colonisation était implicitement contenue dans le fait de l'occupation? Ils venaient chercher du travail, et il n'y avait point de travail. Les faire réembarquer était chose absolument impossible; ils ne savaient où aller fixer leur vie errante, et, du reste, aucun capitaine de navire n'aurait consenti à se charger de gens dépourvus de ressources, hors d'état de payer leur passage. D'un autre côté, l'humanité, ou peut-être la crainte d'exciter une indignation universelle en Europe, écartait la pensée de les laisser mourir de faim. On les fit coucher sous la tente, et on leur donna des rations de vivres comme à la troupe, jusqu'à ce qu'on eût pris un parti. Ce fut dans cette conjoncture qu'on avisa à l'établissement de deux villages, à Dély-Ibrahim et à Kouba, pour y caser ces colons malencontreux. Ces emplacements étaient assez bien choisis comme points militaires, puisqu'ils couvraient les abords du massif au sud-ouest et

au sud-est ; mais ils ne pouvaient convenir pour des établissements agricoles : on y manque d'eau, et les terres y sont de qualité fort médiocre. Deux lignes de baraques, construites en planches, chèrement et mal, furent destinées au logement des colons. On distribua à cette population quelques hectares de champs, dont les trois quarts sont restés en friche, et on continua de la nourrir aux frais de l'état jusque vers 1836; alors les ponts-et-chaussées commencèrent à employer aux travaux d'empierrement et d'entretien des chemins ceux qui n'avaient pas trouvé d'autres ressources dans le voisinage des camps. Deux ou trois cent mille francs furent dépensés de la sorte en frais de bureaux, ainsi qu'en marchés passés avec les entrepreneurs de constructions, sans aucun avantage pour la colonie. Si, depuis ce temps, quelques cultures ont été ouvertes dans ces localités, elles sont dues aux efforts persévérants des particuliers : l'administration n'y a point contribué. En résumé, partout où l'autorité a mis la main en matière d'institutions civiles, on trouve l'image du chaos ou du néant : toutes les conceptions administratives portent le caractère d'une fiscalité rapace, qui s'étudie à tarir dans ses sources le peu de vie que la stratocratie a laissé au pays.

CHAPITRE III.

Aperçu de l'administration des généraux en chef ou gouverneurs militaires, au point de vue de l'intérêt colonial, depuis 1831 jusques et y compris l'irruption de 1839.

Parmi les officiers-généraux qui ont été investis du commandement suprême en Algérie, il en est trois dont l'administration a été remarquable. Nous parlerons de ces chefs sans les désigner autrement que par l'exposé des résultats de leur action individuelle dans les diverses phases de l'existence coloniale. Lieutenants du ministre de la guerre, ils ont dû obéir aux exigences d'un système que peut-être ils n'auraient pas approuvé dans une autre position, mais auquel ils devaient avant tout l'appui de leur concours. Leur gestion a été funeste à la colonie, quoiqu'avec une notable différence dans le mode et dans le degré, suivant la disposition du caractère personnel de chacun d'eux; mais on comprend assez que la moralité d'un acte ne saurait être imputée à l'instrument.

Un général, qui cachait sous une appellation

étrangère un nom devenu fameux dans l'histoire de notre révolution, fut envoyé en Afrique pour y prendre le commandement de l'armée et régir militairement le pays conquis. Formé à l'école du despotisme, il apporta dans son administration les habitudes acerbes de la police impériale. Ses hauteurs, ainsi que les exactions et les cruautés qui marquèrent son commandement, nous aliénèrent les populations indigènes. Alger fut en paix durant son gouvernement; mais les hommes qui cherchent la cause des événements sous l'écorce des faits extérieurs font remonter à cette époque le principe de la rupture définitive qu'on vit éclater plus tard. C'est alors que les tribus arabes, opprimées les unes après les autres, comprenant l'impuissance de leurs efforts individuels contre un ennemi redoutable, songèrent à sortir de leur isolement et commencèrent l'œuvre de cette confédération qui, des portes d'Alger, s'est étendue jusqu'à Oran, et enveloppe déjà dans son vaste réseau tout le territoire de ces deux provinces.

Ensuite apparut un guerrier qui, le premier, avait compris que l'occupation de l'Algérie ne pouvait avoir d'autre but raisonnable que la colonisation du pays. Ses vues contrarièrent la politique du ministère, ou peut-être ce chef d'armée se trompa-t-il sur la nature comme sur l'emploi des moyens. Sous son administration,

la guerre fut perpétuelle en Afrique. Partisan aveugle du système turc, il parut ne pas comprendre que le dernier coup de canon tiré en 1830 avait achevé de dissoudre une domination qui tombait en poussière depuis cent ans. En voulant rajeunir des traditions gouvernementales décrépites, sans réfléchir que les temps aussi bien que les hommes étaient changés, il s'opiniâtra à la poursuite de résultats impossibles. Il ne prévit pas que les beys, auxquels il donnait si pompeusement l'investiture à Alger, à l'imitation des anciens deys, ne pouvant prendre possession de leur charge et s'y maintenir que sous la protection immédiate des bataillons français, ces fonctionnaires devenaient pour nous un fardeau, et une risée pour les Arabes. Ses inutiles et dispendieuses promenades de Mascara et de Constantine furent-elles conçues dans une pensée véritable de conquête, ou ordonnées de Paris pour servir d'application en grand aux théories apprises par cœur sous les baraques de Compiègne? Ses explications n'ont rien dévoilé à cet égard, et jusqu'à ce jour les visites augustes n'ont pas porté bonheur au pays. Il y eut deux hommes dans la personne de ce commandant, le coloniste et le général. Il favorisait autant qu'il était en son pouvoir l'œuvre de la colonisation; mais bientôt l'instinct guerrier reprenait le dessus, ou une dépêche ministérielle venait renverser

son ouvrage. En un mot, il tenta d'associer deux choses inconciliables, savoir : le progrès de la colonie et l'état de guerre. Cependant, le pays lui sut gré de ses bonnes intentions, car il ne s'est pas montré ennemi déclaré des institutions civiles, et il aurait avancé l'établissement colonial, s'il avait été donné à un général de le faire.

Sous le troisième, l'établissement colonial a été ouvertement repoussé, exclu, même de nom, du système gouvernemental. L'existence fictive d'une administration dite civile a achevé de s'éteindre ; l'intendance, avec ses attributions équivoques, a été franchement remplacée par une division des bureaux du quartier-général. La conception bizarre de l'organisation indigène dans la province de Constantine a absorbé, pendant deux ans, les méditations de ce commandant en chef. C'est durant son administration que la pensée militaire à l'égard de l'Algérie s'est montrée dans toute sa nudité. Les événements qui ont ensanglanté la fin de 1839 ont prouvé, jusqu'à l'évidence, que l'intérêt colonial n'était jamais entré comme principe actif dans les combinaisons du système imposé par le ministère de la guerre. *Et nunc intelligite !*

Les désastres qui ont marqué la fin de 1839 en Afrique devaient être d'autant plus accablants, qu'on avait moins sujet de s'y attendre. Qui

aurait pu s'imaginer en effet que la sommité militaire, chargée de veiller à tous les intérêts de la France dans ce pays, ne saurait ni prévoir ni arrêter une irruption foudroyante qui a détruit nos établissements agricoles et jeté l'épouvante jusque dans les murs d'Alger ? En moins de huit jours, nous avons passé brusquement des joies d'une espérance illimitée à l'accablement d'un découragement sans bornes. A la marche triomphale des Bibans, à l'ovation de Bab-el-Oued, aux amplifications oratoires de la presse ministérielle, nous avons vu succéder le pillage, l'incendie, les massacres. Au milieu des périls de plus d'une sorte, malgré les obstacles incroyables suscités par le mauvais vouloir ou au moins par l'impéritie du gouvernement militaire, cette malheureuse colonie avait pourtant marché. Des cultures, en petit nombre, il est vrai, s'étaient ouvertes sur plusieurs points de la plaine ; d'autres allaient peut-être se former. Eh bien, une seule semaine a vu détruire ce qui avait été si laborieusement édifié depuis six ans : l'avenir même est compromis. Les établissements situés en dehors du massif sont perdus ; la retraite des Arabes ne laissera aux colons qu'un sol nu et des débris noircis par l'incendie.

Au premier bruit de la reprise des hostilités, signalée par le meurtre d'un officier supérieur, les possesseurs de biens dans la plaine manifes-

tèrent la résolution de se renfermer dans l'enceinte de leurs habitations, avec leurs domestiques, pour en interdire l'approche aux ennemis. Ils supplièrent le chef civil, militaire et politique, car le gouverneur cumule toutes ces attributions, de leur adjoindre quelques soldats pour aider chacun d'eux dans la défense de ces divers points, s'engageant, du reste, à pourvoir personnellement et à leurs frais aux besoins de ces petites garnisons; mais, au dire de l'état-major, les colons avaient tort de s'inquiéter; l'attaque dont on s'alarmait tant se réduisait aux courses de quelques brigands hadjoutes, qui se livraient à leurs déprédations habituelles dans cette saison, et qu'un coup de fusil aurait bientôt déconcertés et chassés de la Mitidjah; l'émir ne songeait pas à rompre la paix : ainsi, point d'inquiétude fondée.

Cependant, peu de jours s'écoulent, et voilà que le quartier-général passe tout à coup d'une sécurité inconcevable à une crainte excessive. L'ennemi se présente en force sur toute la ligne; nos camps sont bloqués, nos convois insultés; bref, le carnage commence. Dans cette conjoncture, le commandant en chef abandonne précipitamment plusieurs postes pour concentrer les troupes sur un petit nombre de points, à Bélidah, à Coléah, au Fondouk; on fortifie les faubourgs d'Alger : tout semble perdu.

Sur ces entrefaites, les braves colons, sans se déconcerter de l'abandon où les laissait l'autorité militaire, s'étaient retirés dans leurs fermes, à la tête de leurs gens de travail, qu'ils avaient armés ; et, du haut de leurs murs de clôture, ils tenaient en respect de nombreux partis d'Arabes qui, passant audacieusement sur le front de nos avant-postes, s'étaient déjà répandus dans la plaine. Que fait alors le gouverneur-général, lui qui a refusé aux colons le secours de quelques soldats? C'est ici que la vérité même doit paraître invraisemblable. Il fait désarmer ces braves gens; il leur ordonne d'évacuer des établissements qu'ils auraient, certes, défendus seuls, si on le leur eût permis; il veut qu'ils se retirent au plus tôt derrière les remparts d'Alger. Ainsi le pouvoir, qui s'était chargé de veiller au moins en apparence au salut de la colonie, en devient lui-même le destructeur; car toutes les habitations abandonnées de la sorte, en exécution d'ordres menaçants, ont été pillées et brûlées, immédiatement après le départ des propriétaires, par les Arabes devenus et restés dominateurs absolus dans la Mitidjah.

Une seule ferme a échappé au désastre général, grâce à la présence d'une petite garnison, dont l'autorité s'était empressée d'octroyer la faveur au propriétaire. On ignore parfaitement la raison de cette préférence.

Nous n'ajouterons pas que, dans la précipitation de cette retraite, plusieurs familles furent surprises et égorgées par les Arabes. Nous ne parlerons ni des récoltes et du mobilier perdus, ni des troupeaux chassés par l'ennemi, à la vue de nos soldats. Il est surabondant de dire que les Hadjoutes, poussant leurs courses meurtrières à plus de dix lieues en deçà de nos camps, vinrent enlever des femmes, des enfants et du bétail presque aux portes d'Alger. La pensée du lecteur suivra toutes les scènes de ce drame lugubre; son imagination suppléera aux détails et aux réflexions.

CHAPITRE IV.

Situation coloniale dans les premiers mois de 1840. — Agriculture. — Industrie. — Commerce.

La situation coloniale actuelle se montre sous un aspect affligeant. A côté du luxe d'un état militaire gigantesque, en regard des habits dorés de quinze ou vingt généraux et de leur nombreuse suite, apparaissent la misère hideuse des populations indigènes des villes et l'état de pénurie des colons. C'est le tableau qui se présente partout en Algérie.

Ce chapitre comprend nécessairement deux parties : 1° l'état de l'agriculture; 2° celui du commerce et de l'industrie dans la ville d'Alger et dans les localités occupées par l'armée.

Les établissements agricoles, fondés dans la plaine par le dévouement et le courage des colons, ont cessé d'exister, par suite des événements de l'année dernière. Ils ne se relèveront pas avant qu'une autorité véritablement protectrice ait pris en main le gouvernement de la colonie. Le régime militaire est désormais exclusif

de toute confiance. Les désastres de 1839 ont démontré mathématiquement qu'il est aussi incapable de conserver qu'impuissant à créer.

Il nous reste, au milieu de la plaine, à dix lieues environ d'Alger, dans la direction de Bélida, un poste militaire ou camp, au voisinage duquel s'est élevée une ville qui, par son heureuse situation, est destinée à devenir le centre de grands établissements d'agriculture, le marché général de la Mitidjah, l'entrepôt des marchandises à l'usage des Arabes; enfin, le point de rencontre des Européens avec les populations de l'intérieur, aussitôt que la sagesse d'un gouvernement civil aura permis à l'Algérie de développer ses ressources par la pacification de ces malheureuses contrées : c'est Bouffarik. Cette localité compte déjà un grand nombre de maisons; elles ont toutes été construites par des particuliers à qui l'administration a concédé quelques hectares de terres, en leur imposant l'obligation d'y planter plusieurs pieds d'arbres et de bâtir dans la ville. L'agriculture s'y est ressentie du malaise général : elle n'a guère produit que du fourrage récolté sur des terres en friche et vendu par les colons pour le service de l'armée. Comme la coupe des foins se fait partout dans le même temps, la multitude des ouvriers employés à ce travail a tenu à l'écart les partis d'Hadjoutes qui, même avant la rup-

ture ouverte de la paix, ne cessaient de venir rôder dans ces cantons. On n'a donc pas eu de grands malheurs à déplorer dans le courant de l'été dernier. Cependant, plusieurs cultivateurs, sortis isolément de Bouffarik pour aller labourer leurs champs, à un quart de lieue ou même plus près, ont disparu. Dans l'intérieur de la ville s'élevaient des meules de foin en assez grand nombre : c'était toute la fortune des colons; les Arabes sont venus y mettre le feu, malgré la présence d'une armée de six mille hommes! Plusieurs milliers de pieds d'arbres avaient été plantés par les concessionnaires; les soldats des corps expédiés pour assurer le passage des envois d'Alger à Bélida se sont vus obligés de les couper, à défaut d'autre bois pour la cuisson de leurs aliments. Ainsi, les environs de Bouffarik sont actuellement nus et déserts. La population, retirée forcément dans l'enceinte de la ville, est réduite en grande partie à tenir des cantines et à vendre du vin aux détachements qui passent.

Entre Bouffarik et Alger se trouve la station militaire de Douéra, autour de laquelle se sont groupées quelques habitations civiles. On y avait commencé des défrichements; mais les Arabes sont venus enlever le bétail jusque sous le canon du camp, et les cultures ont dû cesser. Les laboureurs y sont devenus des cabaretiers, comme à Bouffarik.

Les travaux champêtres n'ont pas été totalement interrompus dans le massif d'Alger. Il est vrai que, dans le paroxisme de la panique de 1839, un assez grand nombre d'habitants avaient déserté leurs maisons pour se réfugier à Alger, imitant en cela la conduite prudente du gouverneur-général, qui avait fait rentrer en ville le mobilier de sa maison de plaisance, située à trois quarts de lieue de la place; mais la première épouvante passée, ces gens sont retournés dans leurs demeures. Le massif se divise en une multitude de petites propriétés, dont chacune se compose d'une habitation entourée d'un verger et de quelques arpents de terre labourée. Il en est pourtant qui présentent une étendue plus considérable. La culture des céréales ne peut s'y exercer en grand; mais on y récolte beaucoup de fruits et de jardinage. On y a planté quantité d'oliviers, de mûriers et d'autres arbres. On comprendra, du reste, que l'agriculture est impraticable sur les autres points de l'Algérie où nous tenons garnison. Comment oserait-on sortir pour l'exercice des travaux champêtres, lorsque la prudence fait un devoir de s'interdire jusqu'au plaisir de la promenade au delà des remparts?

Ainsi, après dix ans de possession, après des dépenses inouies en hommes et en argent, l'Algérie, cette terre si féconde, est restée stérile

pour nous, malgré les sacrifices, le courage et le dévouement des colons. Pourquoi? Le gouvernement doit le savoir.

L'appréciation des ressources de l'agriculture dans les possessions du nord de l'Afrique a été l'occasion de jugements contradictoires. Les uns ont trouvé dans ce pays l'équivalent de toutes les colonies du globe, sous le rapport de l'abondance et de la variété infinie des productions; d'autres lui ont contesté jusqu'au mérite d'amener à bien quelques épis de blé. Il y a exagération, par conséquent erreur des deux côtés. Il ne faut pas demander au sol de l'Algérie les productions que la nature a réservées pour des contrées plus voisines du tropique. Les essais tentés par curiosité dans les premières années de l'occupation ont dû convaincre de cette vérité. Nous en excepterons pourtant le coton, dont la culture, entreprise par quelques colons, avait donné des résultats satisfaisants; mais les céréales y répondront toujours à l'espérance du laboureur, les côteaux y nourriront des vignes dont les dernières atteintes de l'hiver ne flétriront jamais les bourgeons; l'olivier, qui y prend un accroissement considérable, n'aura pas à redouter les gelées de la Provence; l'abondance des mûriers promet à l'industrie soyère un riche aliment; enfin, l'élève du bétail n'y sera point coûteuse ni difficile.

Le climat y est salubre, hormis les environs de Bône, qui sont trop bas, et quelques parties de la Mitidjah, où les pluies d'hiver s'amassent et forment des marécages, par suite de l'obstruction des anciens canaux, et infectent l'air de leurs miasmes, au retour des chaleurs. Si l'on avait consacré à des travaux d'assainissement dans ces cantons la centième partie des sommes si follement dissipées en frais d'expéditions militaires, la plaine serait depuis longtemps sillonnée de tranchées bordées d'arbres, dont l'obstacle arrêterait les maraudeurs arabes, et qui, par leurs eaux courantes, entretiendraient la pureté de l'air et porteraient de toute part une salutaire fraîcheur. Mais ce travail, peu dispendieux en proportion de son utilité, se rattache à l'œuvre de la colonisation; une telle pensée doit rester constamment en dehors des vues du ministère de la guerre. Eh! qu'importe en effet à l'administration que la terre d'Afrique soit féconde ou stérile, habitée ou déserte; les greniers d'Odessa fourniront à la consommation de l'armée; et si les Arabes retirent leurs troupeaux, on mangera des bœufs de France, à raison de 2 fr. 50 le kilogramme (prix de la viande à Alger en mars 1840; on la vendait à 50 centimes il y a six mois); le budget est riche, les députés sont bonnes gens, et les gros marchés si commodes!

De l'examen de l'agriculture, nous sommes

amené par une transition naturelle à celui de l'industrie et du commerce en Algérie. L'industrie est nulle dans ce pays, non seulement parmi les colons, mais chez les indigènes des villes. Les produits manufacturés y viennent de France, d'Allemagne et d'Angleterre. Ce dernier royaume en fournit à lui seul plus des deux tiers, tirés des entrepôts de Gibraltar : ses tissus, principalement, y ont un grand débit parmi les populations européennes, et ils sont achetés de préférence par les Arabes, les Maures et les Juifs, qui les trouvent de meilleure qualité et moins chers que les nôtres. Toute la protection que l'administration accorde aux fabriques françaises, c'est que les marchandises étrangères sont assujéties au paiement d'un double droit.

Si l'on entend par commerce un échange de denrées, nous ne trouverons pas plus de commerce que d'industrie dans les possessions du nord de l'Afrique. Le pays n'ayant rien produit, ne peut rien exporter. C'est à grand' peine s'il fournit assez de jardinage pour suffire aux besoins de la consommation journalière. Le seul trafic qui s'y fasse consiste dans la vente de marchandises venues d'Europe, lesquelles sont l'objet d'une consommation ou d'un emploi local et immédiat, tels que des comestibles et des vêtements, des madriers et des articles de ferronnerie. Tout s'y paie avec des écus français; la mon-

naie du pays a disparu depuis plus de huit ans.

Le département de la guerre, qui s'est montré si opiniâtrement contraire à l'avancement de la colonisation en Algérie, a prétendu que le fait de l'occupation militaire de ce pays avait ouvert un débouché important aux marchandises et aux productions de la France. Un de ses agents a cherché à prouver, dans une brochure fort spirituellement écrite, du reste, qu'il y avait presque bénéfice pour la France à jeter chaque année en Afrique cinquante ou soixante millions, lequel bénéfice tendait à augmenter en raison de l'accroissement de la population européenne. Le fait est curieux; il vaut la peine d'être approfondi. Essayons. D'où proviennent les marchandises? — Du dehors; elles arrivent d'Europe, excepté la viande, que les Arabes étaient seuls en mesure de fournir à bas prix. — Avec quoi sont-elles payées?—Avec des écus français.—D'où sortent ces écus?—Du trésor public. C'est, à fort peu de chose près, tout ce qui a été déboursé pour la solde des troupes et de l'état-major, ainsi que pour le salaire d'un nombre prodigieux d'employés de tout ordre. Ces paiements du trésor s'écoulant par mille canaux divers, se répartissent dans les mains de la classe civile et composent en grande partie la masse du numéraire en circulation dans le pays.

Mais, ne voyez-vous pas que l'unique commerce qui existe à Alger, celui d'objets de con-

sommation locale, n'est qu'un déplacement d'intérêts, un appendice du marché de Marseille, puisqu'il se compose en totalité de denrées européennes achetées par des consommateurs français, payées avec des écus français? Encore devons-nous faire observer que les produits anglais et allemands ne feraient pas concurrence à ceux des fabriques françaises sur la place de Marseille, et ne pourraient se réaliser en belles pièces de cinq francs emportées hors du royaume, comme cela arrive à Alger.

Ne comprenez-vous pas que les arrivages devenus plus multipliés, sans que les retours puissent être profitables, décèlent aussi plus clairement la pauvreté des conceptions d'une administration qui repousse l'agriculture, et, par là, augmente tous les ans les sacrifices de la France. Car l'élévation progressive du chiffre des recettes à la douane algérienne accuse un accroissement de dépenses imposé à l'état, en raison même de l'augmentation du produit des droits, qui n'en est qu'une fraction proportionnelle, puisque, en définitive, c'est le trésor public qui a tout soldé. Vous avez retiré, dites-vous, 4 ou 8 pour chaque valeur de 100 francs; mais ces 100 francs, qui les a fournis originairement? quelle en est la source première? Le trésor et toujours le trésor. La France, d'après vos calculs mêmes, se trouve donc constituée en dépense depuis dix

ans, de 96 ou 92 francs, sur chaque somme de 100 francs qui a passé dans les mains des vendeurs. Le total de la dépense annuelle s'évaluera au moyen d'une règle de trois, dont le second rapport sera formé du terme x et du chiffre des recettes établi par vous. Ainsi, plus vous enflerez ce chiffre, dont l'élévation annuelle est donnée par vous comme la preuve mathématique de la progression ascendante de l'établissement français en Afrique, plus vous démontrerez à quel point est ruineux pour la France le système d'occupation militaire tel qu'il existe actuellement.

Il y a plus : comme il est reconnu en principe que tout impôt en matière d'objets de commerce grève le consommateur, il faut ajouter au chiffre de la dépense totale, obtenu par notre calcul, le montant des frais de perception dont l'état supporte la charge en sa qualité de premier consommateur, lesquels frais réduisent à bien peu de chose les 4 ou les 8 pour 100 provenant des droits perçus sur les marchandises à la douane.

Les particuliers ont apporté peu d'argent en Afrique : ce que les fortunes individuelles ont versé en espèces monnayées dans la circulation n'entre peut-être pas pour un vingtième dans la constitution de la masse du numéraire de l'Algérie ; car ce n'est que dans la province d'Alger que de grandes dépenses ont été faites, en vue

d'intérêts privés, soit pour des constructions urbaines, soit pour des établissements agricoles. La plupart de ceux qui abordent sur cette côte n'y apportent que leurs bras.

Le mouvement du numéraire en Afrique peut être comparé au jeu d'une pompe, qui, aspirant sans cesse l'or de la France, le verse sur la place d'Alger, d'où, tout bouillonnant encore, il s'enfuit par trois ruisseaux. Le premier s'écoule dans la Provence, laquelle est en possession du monopole des fournitures de grande consommation, comme les vins et les farines par commission : celui-là du moins n'est pas perdu. Le second prend le chemin des états du nord et du midi de l'Europe, qui envoient la plus grande partie des tissus, les bois de construction, les fers, ainsi que quantité de comestibles et d'autres objets. En ce moment, nous brûlons du charbon d'Italie et nous mangeons des œufs pondus en Espagne. Cet argent ne rentre pas en France. Le troisième est absorbé par les Arabes; qui, avec la vente de leur bétail jusqu'au mois de novembre dernier, ont enlevé tout ce qui restait d'anciennes monnaies algériennes, et fait disparaître à jamais de la circulation plus de cinquante millions en espèces françaises. Il y a donc déplacement stérile d'argent dans le premier cas; appauvrissement pour la France dans le second, et perte totale pour l'Europe dans le troisième. Il convient

cependant de déduire de cette dernière série ce que les Arabes ont dépensé pour acheter les armes et les munitions dont ils font usage contre nous!

L'équilibre entre la consommation et les ressources ne peut se maintenir qu'au moyen de versements continuels faits par le trésor public en Afrique. Il est constant que si les envois d'argent étaient interrompus pendant trois mois, l'établissement français mourrait de faim. Avec de telles conditions, on créerait une colonie au milieu du Sahara, ou sur un banc de rochers, si vous entendez par colonie une aggrégation fortuite d'individus, tirant leur subsistance de la solde des troupes et des autres dérivations du trésor; et dont les trois quarts au moins, les relevés statistiques publiés par l'administration en font foi, ne sont qu'un ramassis d'étrangers accourus à la curée, de tous les coins de l'Europe, pour s'engraisser aux dépens des contribuables français.

C'est que le ministère de la guerre, seigneur suzerain de l'Afrique, ne pouvait créer qu'une société artificielle dans un pays où il ne voulait voir qu'un champ de bataille, où il avait dessein de perpétuer l'état de guerre, comme si la France était si pauvre de gloire, qu'elle eût besoin d'ajouter aux pages de son histoire militaire les chétifs bulletins de Djigeli et de Cherchell. Les hos-

tilités ne seront pourtant pas éternelles dans ces contrées dont toute l'Europe nous envie la possession. Elles finiront, soit par l'éloignement temporaire des populations indigènes, soit par la conclusion d'une paix équitable entre les deux races, sous les auspices d'un gouvernement réparateur. C'est alors seulement qu'il sera permis de prononcer le nom de colonie; et quand on voudra agiter sérieusement la question d'un établissement durable en Afrique, que l'on songera à coordonner les matériaux existants, on restera étonné de leur pauvreté, après dix ou douze ans d'aussi énormes sacrifices.

CONCLUSION.

Nous touchons au terme de ce travail, dans lequel nous avons cherché à nous élever, par une aperception philosophique, de la connaissance des faits à celle des causes. Nous avons envisagé les événements dans leur principe, nous les avons suivis dans leur marche, écartant avec soin ce qui n'était qu'hypothèse et éventualité. Il n'est aucune de nos conséquences morales qui ne soit

contenue dans les prémisses; aucune de nos déductions qui ne procède logiquement d'un principe vrai. Nous aurions pu enfler le volume de ce livre, en y faisant entrer quelques récits épisodiques qui en eussent rendu la lecture plus piquante. La matière, certes, n'eût pas manqué; car l'histoire administrative de l'Algérie, depuis dix ans, n'est qu'un long enchaînement d'actes et de traits où le ridicule le dispute à l'horrible. En aucun temps, peut-être, les saintes lois de l'humanité n'avaient été plus effrontément méconnues; nulle part le pouvoir arbitraire ne s'était montré sous un aspect plus hideux.

Mais ce livre n'a pas été écrit pour amuser les loisirs des curieux, ni comme composition historique; il suppose dans l'esprit de celui qui le lira une connaissance assez exacte de l'état moral du pays; il y a plus, c'est que la lecture en serait sans utilité pour ceux qui ne posséderaient pas ces données premières.

Nous l'adressons aux nobles cœurs dont d'étroites idées de lucre n'ont point racorni les fibres; aux âmes généreuses qui fondent la pensée de colonisation sur d'autres moyens que l'extermination de la race indigène, extermination heureusement impossible; aux intelligences élevées qui aperçoivent d'un coup d'œil le nœud des affaires en politique. Nous avons l'espérance que les hommes appelés à influer pour une part quelconque

sur les destinées de l'Algérie, trouveront dans cet écrit quelques vues à l'aide desquelles il ne leur sera pas impossible de concilier le respect dû aux droits de l'humanité avec la conservation des intérêts matériels de la France. Ils verront même que ces deux conditions sont si étroitement liées en Afrique, que méconnaître la première c'est renoncer à la seconde.

Au moment où nous traçons ces lignes, le paquebot de Toulon nous annonce l'avénement d'un nouveau ministère; c'est pour les amis de ce pays un sujet d'espérance. Sous une monarchie absolue, un homme a pu dire, le jour de son entrée aux affaires, *le conseil a changé de maxime;* si le régime constitutionnel est, comme on l'assure, un gouvernement de vérité, le cabinet actuel, dirigé par un homme d'une haute capacité littéraire et politique, doit se hâter de répudier l'héritage funeste de ses devanciers. Le président du conseil a appris personnellement que la faveur des assemblées populaires n'est pas moins inconstante que celle des cours. Il comprendra tout ce qu'il y a d'avantages moraux et politiques pour la France dans la création d'une colonie en Afrique; il sentira que cette œuvre sera son titre le plus durable à la reconnaissance de la patrie. Cette généreuse résolution ne lui coûtera pas un grand effort; elle ne troublera en rien le jeu de la machine gouvernementale,

puisque, administrativement parlant, l'article 4 de l'ordonnance du 22 juillet prévoit le temps où les possessions françaises du nord de l'Afrique seront régies autrement que par des ordonnances. Si le ministre dirigeant rencontre un obstacle à l'accomplissement de ce projet, dans une région où il n'est pas permis de le supposer, qu'il marche hardiment la Charte de 1830 à la main.

Que le ministère y songe, l'affaire d'Alger est une chose sérieuse; elle importe à l'honneur national autant qu'aux intérêts positifs du pays; elle engage sa responsabilité plus qu'il ne croit peut-être : la France se lasse, l'opinion s'éclaire; que le pouvoir y prenne garde!

L'Algérie, livrée pieds et poings liés au département de la guerre, est devenue une source de ruine morale et matérielle pour la France. La politique de ce ministère a été constamment d'exploiter le bénéfice de cette position avec la ténacité et la ruse de l'intérêt personnel. Il a cherché par tous les moyens imaginables à empêcher la naissance d'une colonie en Afrique. L'administration s'est efforcée de calomnier les premiers colons, afin de les décourager, de les ruiner, et d'arrêter par-là l'affluence de capitaux et de bras qui commençait à se porter de ce côté; elle a opposé des difficultés de tout genre à l'établissement des cultures, par les chicanes

des ingénieurs militaires; elle a laissé la propriété sans défense, par l'organisation défectueuse de la justiee; la liberté personnelle sans garantie, par les attributions dictatoriales conférées aux commandants militaires; enfin, elle a livré les eultivateurs et les habitations au fer et au feu des Arabes, par l'absenec totale de protection, par le lâche abandon de 1839. Pour masquer plus sûrement ses manœuvres insidieuses, elle publiait des in-4° remplis de mensonges sur la situation du pays, en même temps qu'elle faisait sous main tout ce qu'on peut imaginer pour rendre impossible la formation d'une colonie.

C'est la guerre, et une guerre sans terme, qu'elle a voulu avoir. Cette soif de earnage, cet appétit de tuerie, sous lesquels se cachent peut-être d'autres passions, ont éclaté dans toutes les oceasions.

On se rappelle l'issue des contestations qui s'élevèrent à Bougic, il y a quelques années, entre le commissaire du roi et le commandant supéricur. Le premier avait pensé qu'il serait impossible d'ouvrir avee les tribus kabaïles des environs quelques relations qui, sans rien préjuger sur le fond de la question générale des affaires d'Afrique, tourneraient à l'avantage de cette petite localité. On en était déjà aux préliminaires d'une trève, lorsque le commandant militaire

accourut, rompit brutalement les négociations, et se remit à faire le coup de fusil. On sait à qui le ministre de la guerre donna raison. Si les enseignements du passé doivent être perdus pour vous, hommes du pouvoir, arrachez donc les pages de l'histoire et faites-en des bourres à vos canons!

Nous n'ignorons pas que le ministère de la guerre n'est qu'un des rouages de l'administration générale de l'état ; nous savons qu'il ne peut avoir d'existence isolée ni d'action propre dans un sens absolu ; mais comme il a eu toujours la haute main sur l'Afrique; que toutes les commissions envoyées dans le pays, jusqu'à la commission scientifique, ont été composées d'agents nommés ou désignés par lui, fonctionnan pour lui, ne rendant compte qu'à lui, on comprend qu'il a pu altérer ou supprimer la vérité toutes les fois que les rapports lui ont paru contraires à ses intérêts personnels. De là ce nuage d'incertitudes répandu dans l'opinion publique, ces erreurs grossières, accréditées jusque dans les conseils de l'état, à l'égard des affaires d'Alger. Si le savant qui tout récemment a visité l'Afrique y avait été envoyé par le ministre de la guerre, pense-t-on que le travail présenté à l'Académie des sciences morales et politiques eût été publié? Nous avons une trop haute opinion de la probité de conscience du célèbre aca-

démicien pour supposer qu'il eût déguisé la vérité au ministre; mais nous connaissons trop bien les allures du ministère pour avoir la simplicité de croire que le rapport sur la situation des hôpitaux fût jamais parvenu à la connaissance du public.

Le ministère de la guerre, qui sent que sa proie doit lui échapper, va mettre en œuvre toutes les ruses imaginables pour abuser l'opinion et conserver le maniement exclusif des affaires de l'Afrique. L'institution des commissaires civils en est le prélude. On espère, à la faveur de la distance, tromper sur la chose au moyen du mot. C'est un titre hermaphrodite inventé en haine de la légalité pour cacher des fonctions équivoques, usurpées aux attributions judiciaires; car, on le demande, en quoi seront civils des employés exerçant des fonctions prévôtales déterminées par le ministre de la guerre, sous les ordres d'un directeur de l'intérieur, lequel n'est au fond qu'un secrétaire du général en chef? Est-ce parce qu'ils porteront l'habit noir et l'écharpe? Mais ne voit-on pas que l'écharpe, symbole de l'action civile, n'a plus de signification quand elle est subordonnée à l'épaulette? Ces commissaires n'auront pas plus le caractère de magistrats civils, que l'employé salarié qui fait fonctions d'officier de l'état-civil à Alger n'est en réalité M. le maire de la ville.

Puisque le ministre de la guerre attribue aux mots une puissance de création assez merveilleuse pour changer la nature des choses, il aurait mauvaise grâce de se fâcher contre son collègue de l'intérieur, s'il prenait fantaisie à celui-ci de faire des commandants de place et de les mettre sous la dépendance des préfets. *Absurdum absurdum vocat.* Enfin, pour rendre la bouffonnerie gigantesque, voilà qu'un arrêté ministériel du 17 février 1840 nomme un adjoint *civil* du commandant *militaire* du district de *l'Atlas :* c'est à n'en pas croire ses yeux! Organisez donc à votre guise le district de l'Atlas, quand vous n'osez pas vous aventurer sans escorte à trois lieues d'Alger!

Les partisans désintéressés du régime militaire (ceux-là n'ont jamais mis le pied en Algérie), d'accord avec nous sur la nécessité de la colonisation, raisonnent et concluent d'après des documents fournis par le ministère de la guerre, et par cela même essentiellement faux. La première et capitale erreur réside dans une appréciation tout-à-fait inexacte du caractère et de la puissance des populations indigènes. Ces personnes, bien intentionnées du reste, nous permettront de leur représenter que leur opinion à cet égard est basée sur un fait qu'elles ont admis comme vrai avant de s'assurer s'il était fondé. Une seule réflexion détruira leur

préjugé. Peut-on regarder comme méprisables des ennemis qui, depuis huit ans, tiennent en échec toutes les forces françaises en Afrique, et nous ont ramenés à peu près aux limites du 14 juin 1830? N'y a-t-il pas quelque chose de plus qu'un misérable marabout, qu'un chef de horde dans l'homme qui, sorti d'un coin obscur d'une province de l'ouest, a su s'élever au rang de chef de l'Afrique musulmane, en profitant avec habileté du mécontentement des Arabes et des craintes que leur inspiraient les violences du régime militaire? Il entrait dans la politique du système suivi par le ministère de la guerre de rabaisser, par des paroles de tribune, les indigènes et le chef que son imprévoyance leur a donné, puisque chaque année le budget de l'Afrique, objet de tous ses désirs, est le prix de l'assurance formelle d'une cessation d'hostilités, fondée sur l'anéantissement ou la soumission inévitable et prochaine des tribus arabes; promesse qu'on regarde à part soi comme chimérique, mais qui suffit pour arracher les boules blanches.

En cherchant à perpétuer l'état de guerre en Afrique, le département militaire était loin de prévoir qu'il allait se créer un adversaire aussi redoutable. Il pensait qu'il suffirait de houspiller les tribus les unes après les autres, pour entretenir parmi elles une sorte de fermentation qui, sans être précisément la guerre, ne serait pas

non plus la paix. Il a été trop vite et trop loin, et aujourd'hui il lui est impossible de sortir de la situation qu'il s'est faite. Cent mille Arabes n'empêcheront pas dix mille Français de s'avancer où il leur plaira; mais cent mille soldats seront impuissants à protéger l'œuvre coloniale contre dix mille Arabes. Cependant il faut coloniser ou abandonner le pays : il n'y a pas d'issue raisonnable entre ces deux termes.

La seconde erreur de ceux qui ne voient de salut pour l'Algérie que dans la continuation du régime militaire provient de la croyance où ils sont que le département de la guerre a voulu de la colonisation du pays, et de la confiance qu'ils ont accordée aux paroles des agents de ce ministère. Qu'ils interrogent les colons; c'est par là seulement que la vérité se produira.

Les partisans de bonne foi du régime militaire ont raisonné fort logiquement; leurs déductions sont régulièrement amenées; mais comme ces déductions dérivent d'un principe faux, il en est résulté que la conclusion a été d'autant plus erronée, que l'enchaînement du raisonnement philosophique était mieux conduit.

Ce qui a peut-être contribué à entretenir l'illusion sur les intentions véritables du ministère au sujet de l'œuvre coloniale, c'est le chapitre qui figure chaque année au budget sous le titre

de services civils. Il ne faut pas s'abuser sur la valeur de cette dénomination. L'administration du général en Afrique se divise en deux parties : le commandement des troupes et le gouvernement du pays conquis. Le gouverneur s'acquitte de la première par l'intermédiaire de ses officiers; l'autre s'exécute par le moyen d'employés, appelés civils, parce que leur service n'a rien de militaire, à proprement parler; mais ces employés fonctionnent sous les ordres du général gouverneur, qui seul est le juge de leurs opérations ; ils sont tous nommés par le ministre de la guerre, et ce ministère accablerait du poids de son indignation celui qui serait assez mal avisé pour demander quelques conseils ou adresser une prière au ministre qui préside en France au service correspondant à celui de l'employé en Afrique : nous en pourrions citer plus d'un exemple.

On a vu que la tyrannie du système militaire a soulevé les Arabes contre une domination qu'ils semblaient disposés à accepter. On sait comment les colons ont été traités Avec cette administration, la conquête et la pacification sont au même degré d'impossibilité. Les tentatives de soumission par la force n'ont fait qu'accroître les éléments de résistance depuis huit ans; l'œuvre de la pacification ne sera pas même essayée, parce qu'elle est contraire aux intérêts du système qui cherche à se perpétuer en Algérie, système in-

compatible avec la formation d'une colonie. Voulez-vous persister à vous traîner dans une voie sans issue, dont les dangers vous sont démontrés, qui vous coûte chaque année dix mille soldats, perdus dans l'enfer des hôpitaux d'Afrique, et soixante millions jetés au vent? Non, vous ne pouvez pas le vouloir. Eh bien, retirez au plus tôt l'Algérie des mains ensanglantées du ministère de la guerre; donnez à ce pays un gouvernement civil; réduisez le sabre à sa condition normale d'auxiliaire. Si les nations dans la force de l'âge languissent et s'épuisent sous l'action du despotisme militaire, comment voudriez-vous qu'une société nouvelle puisse se former avec un pareil mode d'administration!

Que vous fassiez d'Alger une colonie, berceau d'un nouvel empire, ou que vous le conserviez seulement comme point militaire destiné à prévenir la renaissance de la piraterie et à protéger notre navigation sur la Méditerranée en cas de guerre maritime, vous avez besoin du secours de l'agriculture, au moins pour nourrir vos garnisons en temps de blocus ou de siége, pour ravitailler vos vaisseaux dans toutes les circonstances. Il faut pour cela que vous ayez dans la Mitidjah dix mille colons, armés de la pioche et du fusil, afin d'assurer aux défenseurs de la place des moyens de subsistance indépendants des chances d'une guerre européenne, et en même temps de

contenir les Arabes, qui accouraient pour investir Alger à la première nouvelle d'une rupture avec l'Angleterre. Vous n'aurez pas su vous en faire des alliés; attendez-vous donc à les avoir pour ennemis. Ce nombre de dix mille travailleurs-combattants suppose l'existence d'une population civile de cinquante mille âmes au moins, établie aux alentours d'Alger, c'est-à-dire dans un rayon de douze ou quinze lieues. Or, comment admettre que des capitalistes hasarderont leurs fonds, que des agriculteurs iront exposer leurs têtes, sans autre garantie que la parole de l'administration qui gouverne l'Afrique depuis dix ans? Le régime militaire est répulsif de tout établissement civil. Il nous a fait défaut à l'heure du besoin; chacun comprendra que le passé est la leçon de l'avenir, et l'Algérie demeurera veuve de culture et d'habitants européens.

Toutefois, en repoussant les dispendieuses folies du gouvernement militaire, nous ne proposons pas de jeter ce pays dans l'extrême opposé. Le lecteur judicieux ne nous fera pas l'injure de supposer que le gouvernement civil, tel que nous l'entendons, doive se mettre à genoux devant les Arabes et leur demander la paix à mains jointes. Dieu merci! le courage ne réside pas exclusivement dans les corps-de-garde; il se rencontre sous la toge aussi bien que sous l'uniforme. La France compte au sein des deux Chambres quel-

ques hommes qui, sans avoir le bonheur de connaître l'École de bataillon, sauraient faire respecter son nom et veiller à la conservation de ses véritables intérêts en Afrique. Que demandons-nous enfin? Rien qui ne soit en harmonie parfaite avec les intérêts et les vues de la mère-patrie: qu'un système d'administration, dans lequel dominera l'élément civil, principe vital de toute société durable, vienne présider aux destinées de l'Algérie. La situation déplorable de ce pays réclame impérieusement la présence d'un homme d'état qui, sachant employer alternativement, mais toujours avec réflexion, les négociations et le fer, comprenne les besoins du pays et sache y pourvoir; en un mot, que l'épée soit ce qu'elle doit être, un instrument, et qu'un gouvernement civil devienne l'intelligence et l'âme de l'Algérie.

Le lecteur a pu remarquer que nous n'avons point rétréci une question de principes aux mesquines proportions d'une affaire de personnes. On le voit, le mal est dans les choses et non dans les hommes; il n'est pas en Afrique, il est à Paris. Le système actuel a usé tous les généraux qui y ont mis la main. Le dernier, sous qui les affaires sont parvenues au plus extrême degré de marasme, et contre lequel se sont élevées tant d'incriminations, n'a eu peut-être d'autres torts que d'avoir été trop sincère dans la conduite de

son administration; il a traduit plus nettement que ses prédécesseurs, et avec l'exactitude rigoureuse d'un esprit habitué aux travaux mathématiques, les instructions données par le département de la guerre aux gouverneurs de l'Algérie. Est-ce à lui que la responsabilité morale en doit être imputée?

C'est donc un changement total de système que demande la situation de ce pays. Ce changement ne peut s'opérer que par la substitution du régime civil au régime militaire. Pour qu'on ne se méprenne pas sur le caractère sérieux de notre pensée à ce sujet, nous devons prévenir ici que nous ne donnons l'exclusion à personne; car si, comme nous l'avons dit, le courage se trouve sous la toque aussi bien que sous le casque, nous admettons également que les connaissances militaires ne sont pas exclusives des grands talents, en matière d'administration politique.

Voici comment nous concevons l'organisation d'une administration nouvelle, et quels seront les effets qu'on peut en espérer :

Un gouverneur-général, résidant à Alger, dont les attributions embrasseront l'ensemble des intérêts politiques, moraux et matériels de l'Algérie, aura la haute administration du pays. Ce dignitaire sera nommé sur la présentation du conseil des ministres et placé sous la direc-

tion particulière du président du conseil, avec lequel il correspondra pour l'expédition des affaires courantes. Toutes les questions importantes qui, intéressant spécialement l'Algérie, sont en connexion avec la politique générale, notamment celles de paix et de guerre, seront résolues en conseil des ministres, sur le rapport du gouverneur. Chaque branche de services publics dans la colonie se rattachera, pour le personnel comme pour les attributions, au département ministériel correspondant, parce que chaque ministère devra être appelé à concourir pour sa part à une œuvre qui intéresse l'état tout entier. Il y aura alors unité de vues dans la direction des affaires et unité de marche dans l'exécution. Par là on fera disparaître l'anomalie d'une espèce d'état-major civil, accolé au ministère de la guerre, sous le nom de direction des affaires d'Alger : sorte d'atelier administratif où se fabriquent d'un même trait de plume les inspecteurs de finances, les inspecteurs d'instruction publique, les inspecteurs de police, les savants et les gardes-champêtres, fonctionnant tous sous le commandement d'un général.

L'administration nouvelle repoussera les traditions déplorables de sa devancière ; mais elle conservera, en les rattachant aux divers ministères analogues, les employés capables et probes, qui ont déjà rendu d'utiles services et qui

en rendront de plus grands en recevant une meilleure direction. Ce sont des hommes laborieux et dévoués; ils méritent toute la sollicitude du pouvoir; trop d'iniquités ont été commises envers cette classe, pour que l'autorité ne s'empresse pas de garantir son existence et d'assurer son avenir.

Le gouverneur-général portera ses premiers regards sur l'état du pays conquis; il trouvera là d'énormes iniquités qui entachent l'honneur du nom français; il devra mettre son premier soin à les réparer. Les biens de ville et de campagne, confisqués aux indigènes sous couleur de séquestre, au mépris des saintes promesses de la capitulation, devront leur être rendus. Les propriétaires dépossédés pour cause d'utilité publique seront indemnisés. Vous retirez chaque année plus de 40,000 francs de concessions faites aux Européens qui ont bâti sur la place; mais ce terrain, dont vous touchez le produit, n'est pas à vous; il appartient à de misérables Maures que vous avez chassés de leurs maisons : c'est le pain de la veuve et de l'orphelin que vous détenez injustement, que vous dérobez! La nouvelle administration regardera comme un devoir sacré de répartir ce revenu, avec les arrérages depuis huit ans, entre les divers propriétaires ou leurs héritiers. C'est par des actes de cette nature, et non par de stériles proclama-

tions, que les populations indigènes reconnaîtront le retour du gouvernement aux principes de l'éternelle justice. L'idée de la justice est innée dans le cœur de l'homme. En tous lieux, en tout temps, on a distingué le juste de l'injuste; ce sentiment est préexistant aux lois; il n'emprunte point sa force des conventions humaines. Un acte immoral en Europe ne change point de nature en Afrique. En vain on vous dira que la capitulation de 1830 a été déchirée par les Arabes en novembre dernier; n'en croyez rien. Le traité consenti par la France, dans la personne du général en chef, couvre de sa protection les habitants d'Alger, c'est-à-dire les Turcs et les Maures, les seuls en faveur de qui il a été stipulé, parce que c'étaient là les seuls sujets du dey; et quand la souveraineté de ce prince sur les Arabes eût été aussi réelle qu'elle était chimérique, pourriez-vous, sans une injustice criante, punir de malheureux boutiquiers de *la rébellion* des tribus nomades, avec lesquelles ils n'ont jamais eu d'autre conformité que celle des croyances religieuses.

Cet acte de réparation retentira au-dehors et facilitera la marche des affaires politiques. On n'a pas d'idée en France des spoliations dont les indigènes ont été victimes à l'insu, nous aimons à le croire, du ministère de la guerre. Les hommes qui cherchent à se rendre compte de

l'origine et de la nature des difficultés que l'établissement français a rencontrées du côté des Arabes, sont loin de se douter, pour la plupart, de la véritable cause de la haine de ces populations; ils se l'expliqueront sans peine quand ils auront réfléchi que les tribus ont dû fuir devant l'esprit de violence et de rapine qui, après avoir désolé la ville d'Alger, menaçait les campagnes; qu'elles ont pris les armes pour repousser les mains avides qui déjà s'étendaient jusque sur leurs troupeaux. De la connaissance du principe d'un mal à l'intelligence des moyens de guérison, il n'y a pas loin.

Quand l'équité aura remplacé la violence, quand la justice et le respect de l'humanité se seront montrés en Algérie, alors les Arabes prendront confiance en nous, ils pourront compter sur nos promesses; ils verront la France telle qu'elle est, forte et généreuse. S'il faut continuer la guerre, l'épée du moins ne sera tirée du fourreau que dans une pensée de pacification à venir. Lorsque deux ennemis sont de bonne foi, ils sont bien près de s'entendre. Un acte de générosité, une parole de conciliation amènera une trève, d'où résultera une paix durable. Cet événement si heureux pour l'humanité sera aussi un chef-d'œuvre de politique. C'est par la paix seulement que vous parviendrez à dissoudre cette puissante confédération des tribus, qui s'étend

et se consolide par la guerre, et qui défiera tous vos efforts. Quelques mois après la cessation des hostilités, cette ligne se décomposera d'elle-même, la division se mettra parmi les Arabes, les tribus les plus faibles viendront implorer l'appui de votre protection, alors généreuse et efficace; d'autres les suivront, et, dans moins de cinquante ans peut-être, la domination française s'étendra sans contestation, sera bénie comme un bienfait du Ciel, des bords de la Méditerranée jusqu'aux barrières du Sahara.

Vous n'avez pas un moment à perdre, si vous voulez conserver l'Algérie. La nationalité arabe est en travail d'organisation; elle s'appuie sur le Maroc et sur tous les états barbaresques; ses éléments se rapprochent, s'unissent; bientôt ils se fondront pour former un grand corps de peuple. L'Afrique sera perdue pour la France et pour le monde civilisé jusqu'au jour où une nation plus soucieuse de sa gloire, plus intelligente de ses intérêts, viendra fonder un monument durable avec les débris de vos travaux.

Mais non, Dieu protège la France; notre patrie restera le glorieux instrument de ses desseins sur l'Afrique. Ce n'est point l'affront jeté sur une joue diplomatique par l'insolente main d'un pirate, ce ne sont pas non plus les projets politiques attribués, à ce sujet, au gouvernement de la restauration qui ont amené nos armes vic-

torieuses sur cette terre mahométane : c'est Dieu qui nous y a portés, et il saura nous y maintenir aussi longtemps que l'œuvre providentielle aura besoin d'ouvriers. Sainte et admirable destinée de notre patrie! La France, au VIIIe siècle, sauva l'Europe du joug des Musulmans, et, à mille ans de là, c'est encore elle qui doit porter les lumières de la civilisation dans les contrées mêmes d'où s'élancèrent jadis sur nos rivages les farouches prosélytes de Mohammed. La France va marcher à l'accomplissement de la noble tâche que Dieu lui a assignée : aucune puissance humaine ne saurait la détourner de cette destinée, dont il n'est pas même en son pouvoir de répudier la gloire. Il existe au sein des nations une sorte d'instinct qui les pousse à leur insu ou malgré les efforts d'une raison vulgaire. Ce sentiment intime, cet élan, quelquefois irréfléchi, n'est autre chose qu'une inspiration secrète par où se manifestent les desseins de la Providence; car elle a assigné aux peuples une tâche générale qu'ils doivent accomplir dans un cadre dont les limites leur sont inconnues, sans qu'il leur soit donné de pouvoir s'arrêter, ni de se diriger vers un autre but. Notre établissement en Afrique se présente aux regards du philosophe comme la démonstration la plus convaincante de cette vérité.

Aux grandes nations les grandes choses; aux

peuples aimés de Dieu, la noble mission de bienfaiteurs du genre humain!

En satisfaisant à ces vues générales d'intérêt humanitaire, le gouvernement n'oubliera pas que la colonisation de l'Afrique est la première et la plus indispensable condition du succès. Appelez l'Afrique colonie, province, possession; donnez-lui le nom qu'il vous plaira : l'existence de vos troupes s'appuie forcément sur celle d'une population civile. Point de défenseurs sans l'aide des travailleurs. Nous ne désirons pas que l'administration se charge de conduire l'œuvre de la colonisation, nous demandons seulement qu'elle ne l'empêche pas, comme elle a fait jusqu'à présent. Égalité, sécurité : telle doit être la devise coloniale : tout sortira de là. Laissez, si vous voulez, sous un régime exceptionnel, sévère, mais juste, les étrangers et les indigènes; ce n'est pas absolument pour eux que la charte de 1830 a été jurée; mais que le citoyen français retrouve en Algérie la protection des lois nationales, comme le voyageur qui passe d'un département dans un autre. Alors seulement se formera et grandira en Afrique un peuple moral et laborieux; alors vous aurez jeté les fondements d'un nouvel empire.

Que si vous vous obstinez à fouler aux pieds les plus saintes lois de la justice et de l'humanité; si vous persistez à prodiguer, dans des

vues de politique personnelle, le sang et les trésors de la patrie, vous ne recueillerez que la honte de désastres mérités. La nation, indignée, demandera compte à Varus de ses légions perdues; la France saura accomplir sans vous sa tâche providentielle, et l'avenir décidera entre les conceptions désintéressées de l'écrivain obscur qui a tracé ces lignes, et les théories superbes des hommes qui gouvernent le pays.

APPENDICE.

COUP D'ŒIL SUR LES INSTITUTIONS RELIGIEUSES ET SOCIALES DES MUSULMANS.

De quelque manière que l'on envisage l'affaire d'Alger, soit qu'on l'examine à la fois sous le triple aspect d'un établissement colonial, d'une station militaire et du point de départ de la civilisation en Afrique, soit que l'on se borne à la considérer abstractivement sous une seule de ses

faces, on rencontre un fait, qui, dominant tous les côtés de la question, se trouve fatalement engagé dans la texture des combinaisons diverses auxquelles la situation de ce pays doit donner lieu : c'est l'existence d'une population indigène dont il ne faut s'exagérer ni la force ni la faiblesse, mais qui prendra un grand poids dans la balance des événements, suivant la nature de ses dispositions à notre égard. Quelle que soit, au reste, la destinée réservée aux intérêts français sur cette côte, les germes de civilisation que notre présence y a jetés ne seront pas totalement perdus pour l'humanité. Tout ce qui tend à constituer des masses par l'agglomération des individus, guerre, religion, causes physiques, conduit aussi à la civilisation. Notre contact a arraché les tribus arabes à leur immobilité séculaire, l'impulsion est donnée. La guerre d'Afrique a été désastreuse pour la France; mais elle aura au moins l'avantage d'avoir occasionné dans ces régions une sorte de fermentation intellectuelle qui, plus tard, portera ses fruits.

Ce n'est pas que nous croyions à la possibilité d'une assimilation, aussi longtemps que les deux races resteront placées sous l'empire des conditions morales qui les divisent si profondément; mais nous pensons que la régénération sociale des musulmans d'Afrique est un fait qui doit s'accomplir dans un temps donné, parce qu'il est

impossible que ces peuples résistent constamment au tourbillon d'activité intellectuelle dont l'aire s'étend chaque jour et les effleure déjà ; et, plus encore, par la raison qu'une immobilité perpétuelle ne saurait entrer dans les conditions d'existence d'une nation douée d'une vitalité aussi robuste. La difficulté que la civilisation éprouvera pour pénétrer chez les musulmans a sa raison dans le caractère particulier des institutions religieuses de ces peuples. Chez eux, les mœurs ne sont autre chose que les croyances religieuses en action ; les unes et les autres ne constituent pas, comme parmi nous, deux éléments de la vie morale : le principe social et le principe religieux. Le même texte embrasse tous les ordres d'obligations, règle l'exercice de tous les devoirs. C'est ce qu'il importe de bien connaître si l'on veut se former une idée exacte de la nature et de la marche ultérieure des événements.

Les personnes qui n'ont pas eu occasion de s'occuper de l'examen des doctrines de l'Islamisme, et qui n'ont pas été à portée d'en observer le mode d'influence sur la vie extérieure des musulmans, nous sauront gré d'avoir rapporté ici quelques pages que nous avons détachées d'une collection plus sérieuse de nos études sur l'Algérie. La connaissance du caractère moral des indigènes aidera à l'appréciation raisonnée des affaires du pays.

Le culte institué par Mohammed se présente avec tous les signes de débilité et d'imperfection qui caractérisent les religions d'origine humaine, bien que les traditions sur lesquelles son fondateur l'a fait reposer soient revêtues d'une autorité respectable. Le Mahométisme est une loi exclusive de tout progrès. En voulant s'efforcer de retenir l'homme dans la voie du salut, il a anéanti la liberté morale; il l'a dépouillé de sa dignité de créature douée de raison. Si le musulman fidèle à ses préceptes doit être exempt d'erreur et de fautes, c'est à la condition expresse qu'il ne pourra faire un pas sans bourrelet ni lisières, qu'il languira perpétuellement dans cet état de première enfance, où l'impuissance de se mouvoir empêche seule les chutes et les écarts. Cette législation a le vice radical d'annihiler la conscience morale, en ne laissant qu'une place équivoque au mérite ou au démérite des actions. Elle a le tort, plus funeste peut-être, humainement parlant, d'enchaîner toute une suite de générations par des commandements de discipline temporelle, qui ne pouvaient recevoir d'application qu'à l'époque où ils ont été promulgués, et qui, par l'effet de la marche des siècles, sont devenus pour ces peuples une cause d'isolement, un principe de destruction. Les sociétés anciennes ont péri par l'abus des choses matérielles; l'apothéose des sens y a tué l'esprit. Une destinée pareille attend les isla-

mites, par la raison contraire que, chez eux, l'exagération de la pensée religieuse a paralysé l'exercice des facultés de l'intelligence.

La loi de Mohammed n'est point, comme on le pense assez généralement, un mélange des dogmes du christianisme et des croyances hébraïques, en ce sens qu'elle serait le produit d'une imitation fortuite et purement matérielle des principes et des doctrines de ces deux religions; elle a un caractère et une portée à elle. L'islamisme entre en partage des traditions sur lesquelles s'appuient l'une et l'autre des deux lois qui l'ont précédé; il y a plus, ces traditions écrites ou orales en sont comme la substance même. Mais il ne s'ensuit pas que le législateur arabe ait voulu fonder une religion particulière à l'aide de matériaux empruntés aux lois antérieures; il ne faut pas croire qu'il ait prétendu imprimer à sa doctrine le caractère d'un enseignement basé sur des faits moraux et religieux inconnus jusqu'à lui; le prophète ne donnait pas pour but à sa mission la promulgation d'une loi nouvelle : l'objet de son apostolat était l'abolition de l'idolâtrie par toute la terre, et le rétablissement dans sa pureté primitive de la religion révélée à Abraham deux mille cinq cents ans auparavant, mais accrue de tous les développements qu'elle avait reçus dans le cours des âges depuis le temps de ce patriarche, notamment par le ministère des deux grands

envoyés du ciel, Moïse et Jésus, jusqu'à la venue de Mohammed, qui est « l'accomplissement des Écritures, le sceau des décrets éternels, le dernier mot de l'alliance entre le ciel et la terre. »

Le mahométisme devait donc avoir avec le christianisme et la loi mosaïque une infinité de points de rapport, résultant de l'identité généalogique, sans être pour cela un amalgame ou un composé des dogmes et des préceptes de ces deux religions. Les croyances qu'il rappelle avaient conservé un reste de vie dans la Péninsule; d'antiques traditions, nourries au sein de quelques familles fidèles, les y avaient perpétuées de siècle en siècle; il a suffi d'en réveiller la notion, en les présentant comme le texte d'une révélation expresse et récente, pour renouer chez les Arabes toute la chaîne des souvenirs religieux et nationaux. Le rapport d'une même parenté rattachait les Arabes aux Hébreux; car les juifs et les musulmans s'accordent à reconnaître leur père commun dans la personne d'Abraham; avec cette différence, toutefois, que les premiers suivent une filiation à part depuis Isaac, tandis que les autres regardent Ismaïl, le premier né d'Abraham, comme l'auteur de leur race. De cette communauté d'origine entre les religions qui ont eu leur berceau en Orient, devait résulter une grande conformité de doctrines dans le texte des principes théologiques. C'est ce qu'on remarque dans

la loi du prophète, laquelle n'est autre, au fond, que celle de l'Ancien-Testament.

En effet, le mahométisme reconnaît et établit, pour base de son enseignement, l'unité, la toute-puissance, l'éternité de Dieu, créateur de l'univers; l'existence des bons et des mauvais anges; la chute du premier homme et le péché originel; le châtiment du déluge; la conservation dans l'arche de Noé et de sa famille; la vocation d'Abraham, le père des fidèles; l'autorité des prophètes et des Écritures; la mission de Moïse. Il rattache le corps de la loi ancienne aux principes de la nouvelle, pour fondre ces deux éléments en un système général dont il est le couronnement: reconnaissant toutefois la réalité de la mission de Jésus-Christ, comme prophète, il est vrai, et en qualité de fils de Marie seulement; mais, avec cette circonstance bien remarquable, que Jésus n'a pas eu de père parmi les hommes, qu'il a été formé dans le sein de sa mère de l'Esprit et du Verbe de Dieu.

La loi mahométane attribue une grande autorité à l'Évangile; elle regarde ce livre comme le produit d'une révélation destinée à perfectionner les institutions du Pentateuque. Suivant elle, l'œuvre de la communication divine n'a jamais été interrompue : elle a commencé à Adam, et s'est continuée par le ministère d'Abraham, de Moïse et de Jésus-Christ jusqu'à Mohammed, en qui elle

a reçu son complément. Dans les siècles intermédiaires, c'est-à-dire depuis Adam jusqu'à Mohammed, la révélation a formé trois grandes stations liées entre elles par les enseignements des prophètes, que le Très-Haut a suscités parmi les hommes pour maintenir l'intégralité de sa loi dans chacune de ces périodes, et dont la prééminence est réglée sur l'ordre chronologique, par la raison que la mission devient plus importante à mesure que la loi acquiert plus de perfection. Quiconque rejette un seul de ces prophètes est déclaré infidèle à la vraie religion. Ainsi, d'après ce système, le Coran s'appuie sur l'Evangile, comme l'Evangile ne vaut que par le Pentateuque.

Le mahométisme laisse à peu près tout à Jésus-Christ, excepté pourtant sa consubstantialité divine et sa qualité de législateur définitif. C'est une sorte d'arianisme, mais amplifié. En niant la divinité du Christ, parce qu'elle leur semble incompatible avec le dogme de l'unité et de l'éternité de Dieu, les musulmans assignent au fils de Marie le second rang dans la hiérarchie prophétique; il ne prononcent jamais le nom de Jésus sans le faire précéder de ces mots : notre Seigneur; ils disent : « Sidna Isa, notre Seigneur Jésus. » Suivant eux, Jésus-Christ est resté pur du péché originel, parce qu'il n'appartient qu'indirectement à la génération humaine. C'est la créature, l'ouvrage immédiat de Dieu, *factus non*

genitus ; il a été formé exprès pour continuer et perfectionner la loi que Mohammed devait rendre complète et définitive. Ils ne croient pas que le Christ ait été mis à mort ; ils affirment que Dieu, pour le soustraire à la méchanceté des Juifs, lui substitua un homme d'une ressemblance parfaite que ceux-ci attachèrent à une croix, pensant faire mourir le fils de Marie, qui fut enlevé vivant dans le ciel. Cependant, à la fin des temps, Jésus obéira à la loi commune : il mourra, pour ressusciter avec les autres créatures. Les juifs sont rebelles à l'autorité de l'Evangile, comme les chrétiens à celle du Coran ; mais l'infidélité de ceux-ci est moins grave, parce qu'elle n'est, pour ainsi dire, que d'un degré, tandis que les juifs doivent passer par la croyance de l'Evangile avant d'arriver à l'état de perfection dont le Coran est le terme. Voilà pourquoi un israélite, qui aspire à la sainteté des enfants du prophète, ne peut être reçu dans le sein de l'islamisme qu'après deux abjurations successives, l'une comme juif, l'autre comme chrétien. De là, deux classes bien distinctes d'infidèles, vouées, mais avec des nuances diverses, à la haine et au mépris des musulmans : les idolâtres, c'est-à-dire toutes les nations restées ou devenues étrangères au bénéfice de l'ancienne alliance, et dont il ne faut souffrir nulle part les superstitions abominables ; ensuite les peuples du Livre, comprenant les juifs

et les chrétiens, dont on peut tolérer le culte tout imparfait qu'il est, en les assujétissant au paiement d'un tribut, d'autant plus lourd proportionnellement que les uns ou les autres se trouvent moins avancés dans la voie de la vérité.

La religion mahométane place la sanction de la morale dans la jouissance ou la privation des biens de ce monde, et, plus encore, dans les récompenses ou les peines d'une autre vie. De là, et comme complément de l'immortalité de l'âme, le paradis, lieu de bonheur sans mesure et sans fin pour les élus; le purgatoire, où les musulmans condamnés expieront pour un temps dans les flammes les prévarications de leur vie passée; l'enfer, où brûleront éternellement les infidèles.

Cet exposé des principes fondamentaux de la religion mahométane ne peut laisser aucun doute sur l'étroite connexité qui unit l'islamisme aux institutions mosaïques. On trouve même que cette loi coïnciderait en plus d'un point avec le christianisme, si, d'ailleurs, la qualité d'envoyé de Dieu que les musulmans attribuent à leur législateur n'ouvrait un abîme entre cette croyance et la nôtre. Car l'islamisme proclame, comme l'article de foi le plus sacré, le plus obligatoire, l'excellence de Mohammed, le bien-aimé du Tout-Puissant, le plus grand et le dernier des envoyés du ciel dans l'ordre de la hiérarchie prophétique, après lequel il ne viendra plus de prophètes;

celui qui fut créé dans la pensée de Dieu, mille ans avant notre premier père, pour être le rédempteur du genre humain prédestiné au péché, et dont tous les inspirés, depuis Adam jusqu'à Jésus-Christ, n'ont été que les précurseurs et les ministres. Les promesses faites à Abraham ont reçu leur accomplissement dans la personne de Mohammed. Après avoir été absous de ses propres péchés, il sera le médiateur entre Dieu et les hommes, et le premier dont l'intercession sera admise au jour du jugement. C'est lui qui est véritablement le Messie annoncé par les Ecritures, attendu des nations. On ne trouve nulle part, cependant, que le législateur arabe se soit arrogé explicitement ce titre, mais il se déduit du caractère même de sa mission, ainsi que des prodiges qui accompagnèrent sa venue.

Dieu lui a révélé ses volontés, les a écrites de sa main dans le livre des livres, le Coran, destiné à remplacer, non pas l'esprit, mais le texte des anciennes Écritures effacé par le frottement des siècles ou altéré par la malice des hommes.

Le Coran, ou le livre par excellence, est divisé en cent-quatorze *sourates*, mot qui veut dire parties jointes. Chaque sourate se subdivise en versets et a un titre. Ce livre divin est descendu sur la terre par l'entremise de l'ange Gabriel, dans le mois de ramadhan, la nuit du vingt-trois au vingt-quatre; puis il a été annexé à ce code des

articles supplémentaires, qui en ont accru le volume en s'y incorporant, chaque fois que le législateur avait besoin de recourir à l'intervention du ciel, pour la conduite des affaires publiques, ou pour la justification de quelques actes de sa vie privée. Le texte du Coran resta en dépôt dans la mémoire des fidèles tant que le prophète vécut, ou bien les sourates en furent tracées, mais sans ordre et isolément, sur des feuilles de papier ou sur des peaux préparées. Ce fut le beau-père de Mohammed, le khalif Abou-Bekr, son successeur immédiat, qui les classa et les réunit en un seul volume. Ce recueil contient en substance les révélations faites à Mohammed; il fut écrit dans l'idiôme de la Mecque, lequel s'enseigne aujourd'hui comme une langue morte, sous le nom d'*arabe littéral*.

Le Coran, code de théologie et de morale, est la règle du culte et des obligations sociales pour les musulmans, ou plutôt il est leur loi universelle : ils en tracent les sentences sur leurs drapeaux, les gravent sur les monuments funéraires, au fronton des édifices publics et dans les lieux les plus apparents de leurs habitations; ils y joignent, comme appendice ou complément, la tradition des faits et des paroles du prophète recueillis par les contemporains : cette collection se nomme la *Sunna*, c'est-à-dire le livre de la sagesse. Le Coran et la Sunna ont été le sujet d'un

nombre prodigieux de commentaires qui, tous, sont fort respectés, à raison de la réputation de science et de sainteté de leurs auteurs.

Nous avons exposé les principes théologiques du Coran, en voici les principes moraux : ils consistent, comme les prescriptions de toute loi religieuse, en commandements et en prohibitions. Les articles essentiellement obligatoires de l'islamisme sont au nombre de cinq : la purification ou ablution des pieds, des mains et du visage avant l'oraison ; la prière, outre les observances surérogatoires, cinq fois le jour ; l'aumône, qui doit s'étendre au moins jusqu'au dixième des biens, et d'où dérivent les devoirs de l'hospitalité ; le jeûne rigoureux, surtout durant le mois de Ramadhan, depuis le lever jusqu'au coucher du soleil ; enfin, le pélerinage à la Mecque. Ce dernier précepte a consacré une coutume qui existait chez les Arabes bien antérieurement à Mohammed : le prophète conserva cet usage en lui donnant pour objet la gloire de Dieu, et, pour but, la sanctification des hommes. Le pélerinage se fait avec une grande solennité ; c'est un acte de haute importance dans la vie d'un musulman ; nul ne peut se soustraire à ce devoir, lorsque son état de fortune et des circonstances favorables lui permettent de s'en acquitter. Les fidèles, qui ont eu le bonheur de l'accomplir, joignent au mérite résultant de l'obéissance à la loi, l'honneur in-

signe d'avoir visité les lieux sacrés et fait leurs dévotions sur le tombeau du prophète à Médine. De retour dans leur pays natal, ils y deviennent l'objet d'une grande vénération, et ils se distinguent par la couleur verte de leur turban, ainsi que par la qualification de hadji pélerin, inséparablement unie à leur nom, comme un titre d'honneur.

La valeur de ces cinq articles fondamentaux est en rapport avec le rang dans lequel ils sont placés ici.

La loi ordonne la circoncision, comme étant le signe physique de l'alliance entre Dieu et la postérité d'Abraham : ce rite était en usage chez les Arabes de temps immémorial. Elle veut que le vendredi soit observé comme un jour plus particulièrement consacré à la prière et à tous les exercices du culte. Les musulmans attribuent à un des ancêtres du prophète l'institution de cette célébration hebdomadaire. Quoi qu'il en soit, il paraît constant que le vendredi était un jour fêté dans l'antiquité par les peuples ismaélites, en l'honneur de Vénus-Uranie, qui était aussi une des principales divinités des Syriens. La religion musulmane permet la pluralité des femmes, mais avec une restriction formelle quant au nombre, qui ne peut excéder quatre. La polygamie, cette coutume réprouvée par notre religion, condamnée par la morale humanitaire et incompatible

avec le caractère de notre état social, est d'une origine fort antérieure à l'époque de Mohammed; elle entrait dans les mœurs de l'Orient, et remonte jusqu'au temps des patriarches. Le prophète ne créa pas cette institution; l'ayant trouvée établie chez les Arabes, comme parmi tous les peuples de la race sémitique, il la maintint, en l'assujétissant toutefois à des règles qui déterminent les obligations réciproques des époux.

La loi interdit les jeux de hasard; prohibe l'usure; réprouve l'usage du vin et de toute liqueur fermentée; défend la chair de porc et quelques autres viandes; elle statue enfin sur plusieurs points de morale et de discipline qu'il serait trop long d'énumérer.

Le Coran, expression éternelle des volontés de Dieu révélées au prophète, est l'évangile des musulmans; c'est le traité d'alliance entre le Tout-Puissant et sa frêle créature. Ce livre, où les préceptes de la plus haute sagesse et les enseignements de la morale la plus pure sont mêlés à des doctrines licencieuses, à des rêveries absurdes, est, comme nous l'avons dit, le code universel de l'islamisme. Ce qu'il y a de bon, de vrai dans le Coran, n'avait pas besoin d'être communiqué à Mohammed, au moyen d'une révélation particulière et expresse. Les principes qui en forment la base sont gravés de toute éternité dans la conscience de l'homme; ils font partie de sa

nature morale et intime : c'est ce que l'Évangéliste appelle la lumière qui éclaire tout homme venant en ce monde. Mais c'est par là que Mohammed a sympathisé avec ses prosélytes, qu'il a pénétré dans leur cœur et dans leur entendement ; ses paroles ont réveillé dans leur intelligence une notion innée, indépendante des temps et des lieux, l'idée de l'existence d'un Dieu unique, éternel, tout-puissant, et, avec elle, le sentiment raisonné de l'immortalité de l'âme.

Ce que les musulmans furent dans l'origine, ils le sont encore de nos jours, sous le point de vue religieux ; même obéissance à leur loi, même respect pour leur culte. Plus de douze cents ans ont passé sur cette religion sans en altérer ni l'esprit ni la forme. Leur croyance s'est propagée sans rien perdre de sa force, malgré la différence des climats et des territoires où elle s'est répandue, et nonobstant l'innombrable variété des races réunies sous la bannière du prophète. Il n'est peut-être pas un seul mahométan, quels que soient son rang, sa profession ou sa position accidentelle en pays étranger, qui ne regarde comme un devoir sacré l'observation rigoureuse, littérale, absolue des prescriptions du Coran. Le pélerinage de la Mecque, cette grande profession de foi de l'islamisme, est encore l'objet d'autant de vœux qu'aux jours de la première ferveur. Le grand schisme, qui a fait couler des

flots de sang et qui semble briser l'unité de la foi musulmane, n'a été occasionné que par une dissidence d'opinion sur la légitimité des droits à la succession du prophète. Cette division porte sur la hiérarchie, mais elle respecte le dogme, puisque le Coran est un objet de vénération pour les chiites, qui reconnaissent l'autorité seule d'Ali, aussi bien que les sunnites, partisans d'Abou-Bekr et d'Omar.

Ce qui distingue particulièrement l'islamisme et le rend incompatible avec tout progrès social, c'est qu'il a le caractère d'une législation purement théocratique, comme la plupart des sociétés primitives. Le code, chez le musulman, n'admet pas de différence entre le péché et le délit : c'est pourquoi une désobéissance à la discipline religieuse, telle que l'infraction au jeûne solennel du Ramadhan ou à la défense de boire du vin, est punie avec autant de sévérité que tout autre délit contre la chose publique; mais aussi la loi rejette toute distinction de classes ou de personnes privilégiées, même dans la famille du chef de l'état. Tous les musulmans sont égaux à ses yeux, parce qu'il n'en est aucun à qui elle n'ait le droit de demander le sacrifice de sa fortune et de sa vie pour le salut de la religion.

Le Coran étant à la fois le principe et le complément de la législation, il s'en suit que l'état

n'est autre que l'église, et que le prince réunit en sa personne, comme successeur du prophète, le caractère et l'autorité de pontife et de roi. Un corps de docteurs, habiles dans la connaissance des lois et exercés au maniement des affaires, forme la congrégation respectable des Oulémas, d'où sont tirés tous les fonctionnaires chargés de seconder le souverain dans les soins du gouvernement, au temporel comme au spirituel. C'est à cette corporation religieuse qu'appartiennent le moufti, premier magistrat, chef des docteurs en théologie et en droit civil; le cadi, juge au civil et au criminel; les assesseurs de ce magistrat, les imans ou prêtres attachés au service des mosquées, et tous les agents supérieurs de l'administration publique. Ces délégués du pouvoir, unis par une communauté constante d'études orthodoxes et de vues administratives, sont en même temps magistrats civils et docteurs de la mosquée.

Ces officiers remplissent les fonctions du sacerdoce, rendent la justice, garantissent la sûreté des transactions entre particuliers, veillent à la répression des délits et au maintien du bon ordre; en un mot, ils exercent, suivant les cas, le ministère de prêtres, de juges, de notaires et de chefs de police. Ils décident sur les causes de toute nature qui relèvent de ces diverses attributions, d'après la lettre même du Coran et

l'autorité des commentaires, en s'éclairant des lumières de l'équité naturelle toutes les fois que des circonstances imprévues viennent compliquer une affaire, ou modifier le caractère d'un fait, la pénalité d'un délit. Les parties plaident leur causes en personne; la sagacité du juge va droit au fait; sa raison sait bien découvrir la vérité à travers les subtilités de la chicane ou les artifices de la mauvaise foi. La loi mahométane admet comme la nôtre plusieurs degrés de juridiction en matière judiciaire.

Il est de principe, dans la législation mahométane, que nul ne peut être condamné ni dépouillé de ses biens qu'en vertu d'un jugement rendu suivant les formes légales. C'est une garantie qui fait la sûreté de tous, à moins que la force brutale ne vienne renverser l'œuvre de la loi, en opposant la volonté d'un despotisme aux décisions de la justice. De pareils abus d'autorité ne sont pas rares en Orient, lorsque les passions des grands sont intéressées dans une cause : ils y constituent presque l'état habituel de la législation civile, parce qu'il n'y a en dehors du gouvernement aucune puissance morale capable de contrebalancer son action. Peut-être de semblables excès ne seraient-ils pas moins fréquents dans d'autres contrées plus éclairées, si des hommes puissants, démoralisés par l'ivresse de la fortune, pouvaient toujours impunément ce qu'ils

veulent. L'histoire demandera compte un jour à l'administration d'Alger des actes de violence et de rapacité qui ont laissé bien loin derrière eux toutes les traditions du despotisme oriental, et auxquels s'est livré de sang-froid un pouvoir sans pudeur comme sans bornes, également ennemi de la France et de l'Algérie. Quels que soient, au reste, les avantages ou les inconvénients qui naissent de la réunion dans une même main du spirituel et du temporel, au point de vue de l'application de ces deux principes aux besoins de la vie sociale, on doit reconnaître que le double caractère ecclésiastique et administratif de ces officiers de justice donne à leurs sentences une sanction morale bien autrement puissante que celle des arrêts de nos magistrats. Leurs décisions agissent sur la conscience des justiciables autant que sur les faits extérieurs. Leur ministère intervient jusque dans les débats de la nature la plus délicate qui peuvent s'élever entre époux, et leur sagesse tranche des questions dont l'appréciation échappera toujours à la compétence de nos tribunaux.

Le culte étant la traduction, l'expression objective de la pensée religieuse, tout ce qui s'y rapporte devait tenir le premier rang dans les institutions du prophète. Sachant de quelle émotion l'âme est saisie quand on entre dans les lieux où la majesté du Dieu qui remplit l'univers réside

plus spécialement, où tout dispose au recueillement et nourrit l'esprit de religion, Mohammed commanda à ses prosélytes d'adorer le Seigneur des mondes dans le temple de la Mecque, comme dans le sanctuaire le plus auguste, le plus agréable au Tout-Puissant. Il leur prescrivit en outre d'élever dans toutes les contrées de l'univers des maisons de prière, pour offrir en commun au souverain maître les hommages et les vœux des vrais croyants. Ces édifices sont appelés Mesdjed, lieux d'adoration : c'est de ce mot arabe que nous avons fait mosquée. On les distingue encore sous le nom de Djamah, qui signifie assemblée, et, par extension, lieu d'assemblée. Il en existe dans toutes les villes un nombre bien supérieur à celui que semblaient exiger les besoins de la localité. Alger seul comptait plus de soixante mosquées au temps de la conquête. Cette espèce de luxe religieux se comprend, quand on réfléchit que la plupart de ces bâtiments provenant de la munificence pieuse de quelques grands et de la dévotion de riches particuliers, leur existence était due au même sentiment que celui qui avait produit tant de constructions religieuses en Europe pendant la durée du moyen-âge. Il n'étonne plus lorsque l'on considère que les musulmans, n'ayant ni places ni lieux de réunion publique, ces temples devenaient pour les habitants d'Alger des salles d'assemblées dans les occa-

sions où la population avait à délibérer sur des affaires d'intérêt général.

Les mosquées que nous avons vues en Afrique sont de vastes bâtiments, ou, suivant les localités, de grandes salles qui, par leur ordonnance architecturale, n'annoncent pas ordinairement au-dehors leur destination religieuse, et dont la construction suit à peu près partout le même plan et la même distribution. La plupart se composent de trois nefs formées par deux rangées d'arcades. Quelques-unes, remarquables par la grâce et par la légèreté de leur style, sont comprises tout entières dans le contour d'une magnifique coupole reposant sur un socle quadrangulaire. Telle est la disposition de la mosquée qui est devant la cathédrale d'Alger. La partie supérieure de ces édifices, voûtée, ou plus généralement construite en forme de plancher supportant une terrasse d'où s'élève un dôme surmonté d'un croissant, est soutenue par des arceaux en ogives, qui ont pour appui de massives colonnes ou de lourds piliers. Le sol est couvert de nattes de jonc ou de tapis, sur lesquels les fidèles se prosternent et demeurent accroupis dans une attitude d'immobilité complète, les jambes croisées, les pieds nus, pour entendre la prédication et prendre part à la prière commune, ou pour se livrer au recueillement et à la contemplation durant des journées

entières, un rosaire dans les mains et le visage tourné vers la Mecque.

Les mosquées sont totalement nues de statues et de tableaux; mais les parois en sont assez communément revêtues de carreaux en faïence d'Italie, sur lesquels sont peints des bouquets de fleurs et des guirlandes de feuillage. C'est pour prévenir le retour de l'idolâtrie parmi ses prosélytes que Mohammed interdit expressément l'usage des figures peintes ou sculptées, représentant des hommes ou des animaux. Il craignait que les Arabes, dont le penchant aux superstitions n'était pas entièrement corrigé, n'en vinssent par la suite à oublier le type dans l'adoration de l'emblême; car les doctrines religieuses des nations ignorantes subissent ordinairement cette transformation. De distance en distance, quelques versets du Coran, gravés sur le marbre ou écrits en gros caractères, viennent fixer l'attention et nourrir la piété des fidèles. Du côté qui fait face à la Mecque, on remarque un enfoncement pratiqué dans l'épaisseur de la muraille. Cette cavité est en forme de niche et semble disposée pour recevoir une statue; mais elle est destinée seulement à marquer la kebla, ou le point du monde devant lequel on doit rester tourné durant la prière; l'absence de simulacre est l'image de la présence invisible du Tout-Puissant. On trouve ordinaire-

ment dans l'enceinte des grandes mosquées une fontaine d'eau vive, avec un bassin pour les ablutions qui doivent toujours précéder les exercices religieux.

Chaque mosquée est accompagnée d'une tour carrée ou ronde, massive ou élancée, dont le sommet, couronné d'une balustrade, se développe en plate-forme. Cette partie de l'édifice est beaucoup plus élevée que le corps principal; elle domine toutes les maisons et s'appelle minaret. Lorsqu'Alger conservait encore la vieille empreinte de sa physionomie originelle, deux de ces tours se faisaient admirer par la légèreté de leur construction et par la grâce de leur pose; élancées, sveltes, revêtues de carreaux de faïence diversement coloriés, elles s'élevaient comme des colonnes de fleurs au côté droit de la rue Bab-Azoun, devant chacune des deux anciennes casernes de janissaires. Ces minarets, qu'on aurait dû peut-être respecter à raison de leur beauté vraiment remarquable et de leur caractère monumental, sont tombés sous le marteau mathématique des ponts-et-chaussées, condamnés qu'ils ont été par la loi inflexible de l'alignement.

C'est du haut des minarets que les muezzins ou moadhdhems annoncent l'heure de la prière, en récitant sur un mode rhythmique, dont les intonations sont très-prolongées, certaines formules d'avertissement et d'invitation appropriées

aux divers temps de la journée. Ils se tournent successivement vers les quatre points cardinaux pour rappeler l'obligation de la prière à tous les peuples de l'univers. Le grandiose et la hardiesse de l'architecture qui contrastent avec les proportions assez chétives des habitations particulières; cette simplicité même, résultant de l'absence d'ornements à l'intérieur; ce silence absolu, qu'aucun bruit de pas ne vient troubler, tout contribue à donner à ces temples un aspect imposant et sévère, bien favorable à la concentration du sentiment religieux; mais, par contre, le défaut d'appareil et de solennités dans les pratiques du culte attriste et dessèche l'âme, en laissant muettes les émotions douces et affectueuses qui disposent à toutes les vertus sociales, et que les cérémonies touchantes de la religion catholique savent si bien éveiller dans les cœurs; il donne à la religion quelque chose de dur, de farouche qui, nourrissant un sombre enthousiasme, porte à l'intolérance et pousse au fanatisme.

La liturgie mahométane n'est point chargée de cérémonies; elle se compose de prédications faites sur un sujet de religion ou sur quelque point de discipline, ainsi que de prières récitées par le prêtre et suivies par les assistants. La lecture chantée du Coran en forme toujours le fond. Quelquefois l'orateur, dissertant sur un

passage du livre saint, plus particulièrement approprié à une circonstance locale, en applique la lettre ou l'esprit à certaines questions de droit civil qui intéressent l'auditoire. Il arrive aussi que la politique trouve place dans son discours, ou même en fait la matière unique : c'est dans les occasions où l'islamisme est menacé de quelque entreprise de la part des infidèles; alors la chaire se transforme en tribune, parce que le salut de l'état devient le plus pressant de tous les intérêts. Quant au mode d'exécution des prières à haute voix, c'est une sorte de psalmodie qui rappelle nos chants d'église, et qui a comme eux quelque chose de grave et de touchant.

La fréquentation de la mosquée n'est pas d'obligation absolue, même le vendredi, et ce jour-là ne se distingue point par une cessation complète d'œuvres serviles, comme le dimanche et le samedi chez les chrétiens et chez les juifs. Tout musulman est investi du caractère et de l'autorité de prêtre dans l'enceinte de ses foyers domestiques; tout chef de famille est iman dans sa maison; d'où résulte cette singularité, que l'exercice du culte et le maintien des doctrines religieuses n'exigent pas le ministère d'une corporation exclusivement sacerdotale. Il est mieux, sans doute, de se réunir pour glorifier le Seigneur; plus l'assemblée est nombreuse, plus les prières sont puissantes devant Dieu, agréables au pro-

phète. Leur efficacité s'accroît même graduellement en raison de l'excellence des lieux d'adoration : c'est ainsi qu'une seule oraison faite dans la mosquée de la Mecque en vaut cent mille; mais on comprend qu'une religion destinée à se répandre parmi des peuples nomades, exposés à tous les hasards d'une vie individuelle, ne pouvait ordonner comme indispensable l'observation de certaines pratiques qui supposent l'existence collective et sédentaire de populations agglomérées dans l'enceinte des villes. Cependant il faut reconnaître que cette faculté laissée à l'homme de se renfermer dans la vie intime favorise l'isolement et oppose un obstacle insurmontable à l'avancement de la civilisation.

Si donc le musulman peut en sûreté de conscience se livrer à l'exercice de la prière partout où les circonstances le surprennent, il ne lui est permis en aucune occasion de négliger cet important devoir, lorsque la révolution des astres ou la voix sonore du muezzin vient lui rappeler l'heure de l'adoration. La prière, dit le Coran, est la colonne de la religion et la clef du paradis; glorifiez Dieu quand le soir arrive, et à votre lever le matin; louez-le dans les cieux et sur la terre, au coucher du soleil et au milieu du jour. Les paroles du hérault sacré sont pour les islamites ce que la cloche de *l'Angelus* est pour les peuples de la chrétienté qui ont conservé les habi-

tudes religieuses des premiers temps. A cette exhortation qui, comme une voix du ciel, domine tous les bruits de la ville orientale et vient s'interposer au milieu des agitations de la vie actuelle, toutes les affaires s'arrêtent, les conversations sont interrompues; le musulman se prosterne, et prie suivant le rite obligatoire, soit à la mosquée, soit dans l'intérieur de sa maison, ou même en pleine rue. Si, en voyage, une affaire, un accident l'empêche de remplir ce devoir dans toute son étendue, il élève au moins son âme à Dieu par une courte et fervente supplication.

Les mosquées et tous les établissements consacrés au service divin sont entretenus au moyen de fondations pieuses et de legs charitables dus à la munificence des grands, ainsi qu'à la générosité des particuliers. Ces donations, qui ont leur origine dans une pensée exclusivement religieuse, sont dictées quelquefois par un sentiment de conservation particulière et de prévoyance paternelle, dans ces contrées où la religion est le seul frein que les despotes n'osent briser. Les rentes qui en proviennent sont employées à la réparation des édifices, au paiement des travaux matériels, à l'acquittement des frais du culte, y compris le traitement du personnel. Elles servent aussi à l'entretien des institutions d'instruction publique, qui se composent de colléges de théologie, où la jeunesse

est formée, par l'étude de la loi, au maniement des affaires temporelles aussi bien qu'aux fonctions du sacerdoce, et d'écoles dont les maîtres, tous revêtus d'un caractère religieux, enseignent dans de petites salles dépendantes des mosquées, à lire le Coran, à l'écrire, à le retenir de mémoire. L'excédant des revenus en est distribué aux indigents avec beaucoup d'intrégrité, suivant le vœu exprès des donateurs, ou pour satisfaire au précepte de l'aumône, par les soins des administrateurs : aucune puissance humaine ne pourrait détourner ces fonds d'une destination aussi respectable. Nous ne saurions dire si l'autorité française a montré à cet égard la même réserve que les anciens deys. Chaque mosquée contribue en outre, en proportion de sa richesse, à l'entretien des temples de la Mecque et de Médine, ces augustes métropoles de l'islamisme.

Nous avions dessein de dire ici quelques mots du caractère et de l'influence des marabouts, ces enthousiastes fanatiques qui jouent un rôle si important dans l'histoire des affaires de l'Algérie; mais nous nous apercevons que ce sujet, sur lequel nous reviendrons plus tard, excéderait matériellement les bornes dans lesquelles des raisons qui nous sont personnelles nous obligent de restreindre cette publication.

De toutes les religions qui ont gouverné simultanément, ou dans un ordre successif, les di-

verses parties de la famille humaine, il n'en est peut-être pas une dont la connaissance soit moins généralement répandue hors des limites de sa domination que le mahométisme; aucune pourtant ne s'est trouvée mêlée plus intimement aux intérêts de la chrétienté, avec laquelle elle a combattu corps à corps pendant plus de huit cents ans, qu'elle touche par les confins de son territoire dans l'orient de l'Europe, et plus immédiatement encore par suite de l'établissement des Français sur la côte d'Afrique. Les personnes qui n'ont pas eu occasion d'étudier le caractère de cette loi sont assez portées à croire que ce culte est, pour ainsi dire, une adoration de la divinité par l'intermédiaire des sens, en vue de récompenses exclusivement physiques dans une autre vie; ou, en d'autres termes, qu'il borne ses obligations à la pratique de rites purement extérieurs : c'est là une erreur grave. Le système théologique de l'islamisme est un monothéisme pur. Le spiritualisme y abonde; il y est même entouré d'un parfum de mysticisme bien prononcé. L'âme s'y élève jusqu'à Dieu par un élan intellectuel; elle en saisit la connaissance sous une forme abstraite sans le secours d'aucune image sensible. Allah est l'Être éternel, infini, l'Esprit incompréhensible de qui tout vient, qui conserve tout, vers qui tout doit retourner un jour. Il n'a ni figure ni forme; il se manifeste à

l'univers dans la grandeur de ses œuvres; aucun signe, aucun emblême ne saurait le représenter; l'imagination même ne peut lui prêter de figure; mais le sage le voit avec les yeux de l'esprit; l'homme vertueux entend sa parole dans l'intelligence de son cœur. Ses attributs sont inséparables de son essence; ils n'admettent, non plus qu'elle, aucune personnification.

Il y a loin, sans doute, d'une croyance qui place ainsi le souverain Être dans des régions presque inaccessibles à la raison humaine, aux fictions immorales et ridicules du paganisme, qui matérialisaient tout; mais, par une des contradictions qui décèlent le vice de sa constitution originelle, au lieu d'agrandir les ailes de la pensée en proportion de la hauteur effrayante où elle a assis le trône de Dieu, elle anéantit toute liberté morale; elle dégrade l'homme en faisant de lui le jouet d'une force supérieure, qui entraîne fatalement ses déterminations. C'est une doctrine absurde, monstrueuse, qui ne présente aucune corrélation entre la morale et le dogme, puisque après avoir élevé l'homme au-dessus des anges, par la pensée qui cherche Dieu, elle le ravale au-dessous de la brute, en n'imposant qu'un frein illusoire à la satisfaction la plus grossière des sens. C'est une religion imparfaite dans son principe, et funeste dans son culte, abstraction faite du mensonge patent qui entache

son origine : en cela qu'elle retient dans les chaînes d'une captivité éternelle la société humaine que Dieu a formée avec l'amour et le besoin du progrès, et, qu'en autorisant l'esclavage, elle s'est mise en état flagrant de rébellion contre la loi divine.

Cependant la religion de Mohammed professe de nobles vérités; elle a ramené des peuples idolâtres des erreurs du polythéïsme à la connaissance d'un seul dieu. Le dogme si rationnel de l'immortalité de l'âme, avec la sanction des récompenses et des peines d'une vie future, est écrit plus implicitement peut-être dans le Coran que dans la loi mosaïque. Le principe de la résurrection des morts, du compte final des actions et des pensées a même quelque chose de si solennel pour les musulmans, qu'ils en placent la manifestation dans toutes leurs prières, qu'ils en parent leurs moindres inscriptions, qu'ils le rappellent de vive voix jusque dans les actes les plus ordinaires et les plus indifférents de la vie privée. Les voluptés sensuelles du paradis ne constituent pas la somme entière des récompenses réservées aux vrais croyants, soit que, tombés sur le champ de bataille, ils aient versé tout leur sang pour la cause de la religion, soit qu'échappés au fer des combats, ils aient rempli une longue carrière en persévérant dans la foi. Comme la même loi devait régir deux classes de croyants, les hom-

mes d'intelligence et les hommes d'exécution, elle a fait aussi deux parts dans la conduite de la vie actuelle et dans les rémunérations de la vie à venir. Voulant propager sa loi à l'aide de l'épée, Mohammed enflamme l'enthousiasme de ses sauvages prosélytes par l'image d'une félicité perceptible à leur entendement, appropriée à la grossièreté de leurs passions. Tout ce qui peut enivrer les sens, séduire l'imagination, leur est promis en retour d'un dévouement sans mesure. Mais des jouissances plus pures, plus nobles, sont réservées aux musulmans que la vertu et la science auront rendus grands dans cette vie; ils trouveront leur récompense dans la béatitude que donne la connaissance de l'éternelle vérité, et dans la contemplation sans voile des perfections de Dieu.

On pourrait considérer à certains égards cette croyance comme étant un point de transition entre l'idolâtrie et la vraie foi. On y découvre même tant d'affinité avec notre religion, sous le rapport de la communauté des traditions bibliques et de la parité de quelques principes de théologie, qu'après un mûr examen on ne regarde plus comme trop hasardée cette proposition d'un écrivain dont l'opinion est puissante en matière de religion : le mahométisme est une secte du christianisme.

Nous avons vu que, par une de ces contradictions dont le mahométisme abonde, cette croyance,

en donnant une idée sublime de la divinité, égare et accable l'âme en la jetant dans le vague d'une contemplation infinie, sans point d'appui ni contre-poids. Ce culte est pauvre jusqu'à l'indigence de cérémonies qui touchent le cœur et reposent l'esprit du travail de la méditation. Cependant, il est des occasions où il sait aussi revêtir des habits de fête. C'est aux jour du Beïram, à l'issue du Ramadhan, qu'il déploie tout ce qu'il a de pompes. Alors les mosquées sont resplendissantes de lumières que versent à grands flots des milliers de lampes d'argent suspendues à la voûte par de longues chaînes. Les parfums les plus suaves embaument l'air; la ville retentit du son des instruments et de l'expression bruyante de l'allégresse publique. Des salves d'artillerie annoncent au loin le retour des plaisirs qui vont succéder à une période bien longue de jeûne sévère et de mortifications. Ce premier Beïram est nommé par les Arabes *aïd-el-seghir* (la petite fête). Soixante-dix jours après le Ramadhan, vient une autre solennité appelée en turc *courbam-beïram*, en arabe, *aïd-el-kebir* (la grande fête). On la célèbre avec plus d'appareil encore que la première. Durant ces jours, toutes les affaires sont suspendues pour faire place à la joie. Les habitants riches de la ville et les principaux Arabes des tribus exécutent des jeux équestres dans la campagne; des festins splendides réunissent les membres de

chaque famille; on s'envoie mutuellement des présents. Les enfants, dont c'est surtout la fête, sont comblés de cadeaux; parés de leurs vêtements les plus brillants, ils se répandent en foule dans les rues qu'ils animent par la vivacité de leurs jeux, contribuant ainsi à augmenter l'allégresse universelle par le spectacle de leur joie naïve, par l'expression du plaisir qui rayonne sur leurs charmantes figures. En général, ce qu'il y a de fort remarquable dans le caractère des fêtes chez les musulmans, c'est la participation active et animée du premier âge aux réjouissances publiques. Il semble que ces solennités aient été instituées pour le bonheur de l'enfance, comme si la religion avait voulu, par une compensation touchante, n'imposer aux générations les devoirs austères de l'âge viril, qu'après avoir couronné de fleurs le printemps de la vie.

Ces deux époques sont les principales solennités de l'islamisme, et à peu près les seules occasions où les musulmans se livrent à des réjouissances qui tranchent avec les habitudes de leur existence monotone; car la célébration des deux autres fêtes, le Lascheran, qui arrive trente jours après le second Beïram, et le Molhoud, qui vient soixante jours après le Lascheran, ne donne pas lieu à autant de démonstrations extérieures. La première, marque l'ouverture du nouvel an, et consacre la mémoire du jour où Mohammed est

entré triomphant à la Mecque; la seconde, est l'anniversaire de la naissance du prophète. Le retour de ces solennités est soumis à la révolution des mois lunaires. Ces mois sont au nombre de douze comme les nôtres; mais ils ne comptent que vingt-neuf jours et demi, ce qui donne à l'année solaire un excès d'environ onze jours sur celle qui est formée de ces lunaisons. Ainsi, la célébration des jours fériés ne se reproduit pas à des époques à peu près constantes comme chez nous, où les fêtes sont réglées sur la solennité de Pâques, laquelle a été fixée au premier dimanche après la pleine lune qui suit l'équinoxe du printemps ou qui arrive ce jour-là.

En présentant comme chimérique toute espérance de régénération sociale pour les peuples qui resteront assujétis au joug de l'islamisme, et en formulant notre opinion d'après l'examen approfondi du caractère et du mode d'influence de cette religion, ainsi que sur les enseignements de l'histoire, nous comprenons dans les termes de ce raisonnement la totalité des sectateurs de Mohammed. Mais, quand nous parlons de l'état réel de décadence et d'affaissement qui résulte pour eux du principe même de leur loi, nous ne pouvons avoir en vue que ceux qui, réunis en corps de nation, ont eu leur part jusqu'au XVIe siècle, dans le progrès de la vie sociale et politique. Quant aux musulmans qui ne sont pas sortis de

la constitution primitive de la tribu, ou qui y sont revenus il y a trois cents ans, comme les Arabes de l'Algérie, il n'est pas nécessaire d'avertir qu'ils appartiennent à un ordre différent d'observations, quoiqu'ils rentrent pour le fond dans l'unité du système tendant à démontrer qu'on ne peut espérer rationnellement de ces peuples ni assimilation avec nous, ni subordination à une nation chrétienne, aussi long-temps qu'ils resteront placés dans l'aire des conditions qui les enveloppent au physique et au moral.

Cet aperçu des doctrines du mahométisme ne sera point regardé, du moins nous l'espérons, comme un hors-d'œuvre, comme une sorte de remplissage; il nous a semblé indispensable pour prouver combien sont peu fondées les idées dont on a poursuivi si malheureusement l'exécution jusqu'à présent. Il ne faut pas chercher ailleurs le nœud des difficultés qui vont se compliquant chaque jour : voilà ce que n'ont pas compris les hommes de violence, ni ceux à théories générales qui, ayant étudié les mœurs des Arabes sans sortir de Paris, sont venus en Afrique avec des idées toutes faites.

Nous dirons aux uns et aux autres : renoncez à une entreprise dont vous n'aviez pas mesuré la portée. Les mœurs des musulmans et les nôtres ne se touchent en aucun point. Vous n'amènerez pas les Arabes à reconnaître de prime-abord la

souveraineté de la France sur eux. Un tel aveu de leur part supposerait l'abjuration de l'islamisme, l'abolition de leur état social, le renversement de toutes leurs idées. Ils ne peuvent pas se dégager si brusquement des liens d'une croyance qui règle les mouvements de la vie intime et les actes de la vie extérieure. On ne fait pas sa part à une religion telle que l'islamisme; elle étreint l'âme et le corps; il faut qu'elle soit tout ou rien. L'action du temps, la puissance de la réflexion, les enseignements de l'exemple, et mille autres causes qui agissent sur l'homme, modifient à son insu tout son être moral, produiront ce résultat quand le moment en sera venu. Si vous vous obstinez à en presser l'accomplissement par la voie des armes, vous froisserez ce qu'il y a de plus délicat et en même temps de plus énergique dans la conscience de l'homme, vous allumerez les torches du fanatisme, vous jouerez le rôle odieux de persécuteurs; car, en exigeant d'eux un acte que l'islamisme réprouve, c'est à leur foi que vous attentez. Ils défendront leur croyance avec cette fureur désespérée qui caractérise les guerres de religion. Les musulmans n'admettent pas votre distinction entre le principe politique et le principe religieux; quelle que puisse être l'étendue de la résignation qui naît du fatalisme, ils ne comprendront jamais que l'abolition de la loi de Mohammed soit écrite dans les décrets de Dieu.

Au reste, vos traités ni vos menaces ne parviendront pas à isoler, à parquer les musulmans de l'Algérie; la sympathie de ceux qui sont accoutumés à respecter le Coran les soutiendra contre vous. Le sultan était le chef de l'islamisme; mais les événements survenus en Afrique depuis dix ans ont occasionné un schisme, par suite duquel cette haute prérogative a été transférée à l'empereur de Maroc; c'est au nom de ce prince que se fait maintenant la prière dans tout le pays du Magreb. Les Arabes ne sont pas encore bien assurés que le roi constitutionnel des Français soit investi de l'autorité de successeur du prophète, quoiqu'on l'ait qualifié du titre de sultan, dans une proclamation en style passablement burlesque, dont toutes les rues d'Alger furent barbouillées en 1834.

En poursuivant l'exécution de l'idée absurde d'un assujétissement par la force, vous perpétuez le régime militaire, vous détruisez toute possibilité d'existence pour un établissement colonial; parce que, s'il vous faut un général aussi longtemps que vous aurez la guerre, vous aurez la guerre aussi longtemps que vous maintiendrez un général pour chef absolu en Afrique. Des fautes énormes ont été faites dans la conduite des affaires d'Algérie, peut-être n'est-il pas trop tard pour les réparer. Tous les efforts d'une politique rationnelle ne doivent plus avoir qu'un but, c'est

de nous faire des alliés en Afrique. Car, de deux choses l'une, ou la souveraineté de la France sur les populations arabes était la conséquence de notre victoire sur les Turcs, suivant les termes du droit européen, et alors il fallait user de justice et de modération pour accoutumer à l'obéissance des peuples qui sont étrangers à nos conventions de droit public, et à qui leur loi défend de payer tribut aux infidèles; ou ces droits étaient sans fondement, et il était d'une sage politique de faire sentir aux Arabes, par une conduite juste et mesurée, tout l'avantage qu'ils devaient trouver à vivre en bonne intelligence avec les Français. Dans ces deux hypothèses, la violence était le parti le plus dangereux, et c'est précisément dans celui-là qu'on a persisté.

D'un autre côté, l'habileté incontestable qui a présidé à la conduite des affaires générales en France, depuis neuf ou dix ans, ne permet pas de supposer que la politique gouvernementale se soit trouvée en défaut à l'endroit d'Alger. D'après l'examen des faits moraux et matériels dont ce pays a été le théâtre, nous croyons comprendre que la succession des événements n'est autre chose que le développement dans ses périodes diverses d'une pensée ennemie de la colonisation. On a voulu en Afrique la guerre et rien que la guerre, comme une compensation de l'état de paix à tout prix en Europe. Seulement les faits

ont grandi, les événements ont dépassé les prévisions, et le système a été percé à jour.

Nous sommes-nous trompé dans l'appréciation des choses et dans le jugement des intentions, ou avons-nous mis le doigt sur cette large et profonde plaie algérienne toujours saignante depuis dix ans? C'est à la raison publique qu'il appartient de prononcer.

FIN.

DIVISION DE L'OUVRAGE

OU

TABLE DES MATIÈRES.

FIN DE LA TABLE.



